Université Paris-I Panthéon-Sorbonne
UFR Histoire de l'art et archéologie

Maîtrise d'histoire de l'art mention histoire de l'art
option architecture contemporaine

CONSTRUIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ?

La confrontation des monuments historiques et de la modernité dans la reconstruction de Caen après 1944

Mémoire de maîtrise présenté par :
Patrice Gourbin
Sous la direction de :
M. le Professeur Gérard Monnier
Juin 1999

A mon compagnon, Pierre

REMERCIEMENTS

Je remercie pour leur aide, leurs conseils ou leur accueil les personnes suivantes, sans lesquelles ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour : Gérard Monnier et Danièle Voldman, qui m'ont dirigé et conseillé tout au long de l'année universitaire; Max-André Brier, Marcel Desmoulins, Laurette Kœnig, Alain Nafilyan, Geneviève Théresse ainsi que le personnel des différents centres d'archives pour leur courtoisie et leur compétence.

———

L'Université n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les mémoires et thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Note sur les noms des bâtiments.

Les noms des bâtiments classés utilisés dans ce mémoire sont ceux des listes de classement, même s'ils n'ont pas de fondement historique. De manière plus générale, les noms employés dans ce mémoire sont ceux qui l'étaient pendant la période considérée (1944-1963).

La ville de Caen possède un certain nombre d'églises qui portent le même nom. C'est ainsi qu'il ne faut pas confondre :

- l'église du **Vieux-Saint-Sauveur** avec **Saint-Sauveur**, ancienne église Notre-Dame de Froiderue. A la médiathèque du patrimoine, les archives concernant ces deux églises sont mélangées dans les cartons 81/14/133/72 et 73;

- l'église **Saint-Etienne-le-Vieux** avec **Saint-Etienne**, ancienne église abbatiale de l'Abbaye aux hommes, aujourd'hui paroissiale. Saint-Etienne-le-Vieux est désaffectée depuis la Révolution;

- l'église du **Vieux-Saint-Gilles**, détruite en 1944 avec **Saint-Gilles**, l'ancienne église abbatiale de l'Abbaye-aux-Dames (autrefois dédiée à la Trinité) ;

- l**'église Notre-Dame-de-Sainte-Paix** souvent appelée église Sainte-Paix située rue d'Auge et détruite en 1943, avec la **chapelle Sainte-Paix**, située rue du Marais (ancienne église Saint-Marc-en-Toussaints). Les deux étaient fréquemment confondues avant la guerre.

Il existait autrefois deux **hôtels de Mondrainville**. L'un, classé en 1889, est celui qui existe toujours au 7 rue Gémare ; l'autre, inscrit en 1927 et situé au 3 rue des Jacobins, a disparu en 1944.

Les archives utilisent le plus souvent, pour désigner le projet des 500 logements proposé par Henry Delacroix en 1953, le terme « **d'îlot des Quatrans** ». Or le projet regroupe en fait cinq « îlots ». On a donc préféré, dans ce cas précis, les expressions « **ensemble des Quatrans** », « **grand ensemble des Quatrans** » ou « **zone Quatrans** », toutes trois employées dans les archives, mais de manière beaucoup plus rare.

Une partie du boulevard des Alliés devient boulevard du Général Leclerc en 1948, mais garde son ancien nom dans les archives : on a conservé le nom habituel de boulevard des Alliés.

liste des sigles et des abréviations

ABF: architecte des bâtiments de France

AN : archives nationales (ici exclusivement versements du ministère de l'équipement déposés à la cité des Archives de Fontainebleau)

AMC : archives municipales de Caen

BLA : british liberation army

CSMH : commission supérieure des Monuments historiques

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

ICE : immeuble collectif d'État

IRP : immeuble rationnel préfinancé

ISAI : immeuble sans affectation individuelle (ou immédiate)

MFA & A : monuments, fine arts and archives

MH : Monument historique

MP : médiathèque du patrimoine

MRL : ministère de la Reconstruction et du Logement

MRU : ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

ONCOR : office national des cantonnements des ouvriers de la reconstruction

PAE : plan d'aménagement et d'embellisement

PRA : plan de reconstruction et d'aménagement

SHAEF : supreme headquarter of allied expeditionnary force

UPAC : union des propriétaires d'appartements de Caen

INTRODUCTION

Les monuments historiques représentent pour le vingtième siècle une formidable utopie. Support de l'imagination et du rêve, le « patrimoine » envahit le paysage français par une fantastique inflation du nombre des objets protégés.

Cette étude, qui tente de faire le bilan de la confrontation de la modernité et du patrimoine à Caen lors de sa reconstruction, peut sembler paradoxale. En effet, les aspects financiers, fonctionnels, structurels, sociaux qui régissent la construction contemporaine sont habituellement considérés comme inadaptés, voire indignes, dans le cas des monuments historiques. Pour ceux-ci, il existe depuis 1830 un cadre spécialisé: le service des Monuments historiques. Le choix des bâtiments à protéger lui a été dévolu et la maîtrise des interventions lui appartient. Des outils lui permettent d'assurer sa mission : des lois, des crédits et des professionnels. Il doit maintenir les bâtiments choisis dans une sorte de réalité parallèle, immuable.

Mais le XX^{e} siècle est un siècle agité. L'architecture comme tous les champs de l'activité humaine y subit les événements catastrophiques de l'histoire. L'époque est labourée par des révolutions d'idées, de formes, d'espoirs. De cette agitation les monuments historiques sont-ils toujours indemnes ? Ne serait-il pas légitime de les réintégrer dans l'histoire de l'architecture moderne ?

Dès ses premières interventions, le service avait posé le problème de la nature des liens entre le monument historique et le monde moderne. L'œuvre fondatrice de son mentor Eugène Viollet-le-Duc, restaurateur et théoricien, « inventeur » de l'architecture gothique était centrée sur cette problématique. L'étude des principes constructifs gothiques devait permettre le renouvellement de l'architecture, profondément bouleversée par la révolution industrielle. Parallèlement, l'intervention du restaurateur était basée sur une lecture créative du monument. Par la suite, ce double lien entre modernité et patrimoine disparut des débats. Le service prétendit recentrer son action sur un strict maintien conservatoire

des bâtiments classés. Simultanément l'impact de l'architecture ancienne comme modèle à comprendre ou à imiter s'affaiblit, tant dans l'enseignement que dans la construction.

En 1944, les monuments historiques sont dans le même état de délabrement et de destruction que le reste du patrimoine architectural de la France. Reconstruction et restauration devront être menées ensemble, dans le même temps et le même espace. La question des liens entre le patrimoine et l'architecture moderne y retrouve une intensité sans précédent. Dans la Reconstruction après la deuxième guerre mondiale, il n'est plus possible de considérer les Monuments historiques comme un domaine clos. Le service des monuments historiques va devoir élaborer une réponse immédiate aux situations les plus variées. C'est aussi pour lui l'occasion d'exprimer une certaine vision de ce que doit être l'architecture moderne, qui n'est peut-être pas sans résultat. La Reconstruction fait émerger avec clarté les trois questions essentielles de la doctrine du service : Quels bâtiments restaurer ? Comment les restaurer ? Et comment traiter ce qui se construit à proximité ?

Caen est une ville d'art où le patrimoine, riche, varié, abondant, a été très tôt reconnu et admiré. Cette identité existe toujours, fortement ancrée (**fig. 2**). Malgré les terribles combats qui ont eu lieu sur « l'enclume de la victoire[1] » et les destructions qui s'en sont suivies, Caen se visite aujourd'hui encore comme une ville d'art de première importance. Il est donc possible d'y étudier, au travers de la permanence d'une certaine image, ce qui peut relier les monuments historiques et le monde moderne.

Tous les monuments historiques de la ville ont été touchés, à des degrés divers, par les bombardements. Il était impossible de prétendre les traiter tous dans le cadre de ce mémoire. Je me suis donc intéressé essentiellement au quartier dit « des Quatrans » (**fig.1**). Cette zone centrale de la ville, entre la château et la rue Saint-Pierre, est celle où la concentration des monuments endommagés était la plus grande. C'est aussi le lieu de la construction d'un grand ensemble de logements en plein cœur de la ville. Cet ensemble de qualité, moderne sans concessions, propose pour les monuments une place originale. Cette logique nouvelle engendre un débat riche, souvent conflictuel.

---

[1] MAC KEE Alexander, *la bataille de Caen, Paris:* Presses de la cité, 1965 (titre original : anvil of victory).

A partir de ce grand ensemble de logements, le choix des bâtiments historiques à étudier s'est fait naturellement, selon une logique géographique qui suit les contours de la zone dévolue à ce projet. J'ai été amené à étudier également quelques bâtiments qui ont un lien visuel avec le quartier, et d'autres qui ont été l'objet de conflits ou de débats intéressants.

Sur chaque bâtiment étudié, j'ai écrit une courte notice qui retrace de manière aussi exhaustive que possible l'historique des projets et des restaurations. Ces monographies sont complétées par des descriptions techniques et des dossiers graphiques. D'autre part, un cadre administratif particulier a été mis en place pour les monuments historiques lors de la Reconstruction. J'ai donc écrit une notice décrivant ce cadre législatif, ainsi que les principaux changements dans le service des monuments historiques. Ces monographies, qu'elles soient historiques ou graphiques, sont le socle sur lequel repose cette étude, et elles en constituent la référence. Je les ai regroupées en annexe, avec quelques autres un peu moins essentielles, mais qui sont un complément utile : évolution des listes de classement, fortune critique, ... La lecture préalable des annexes n'est pas nécessaire à la compréhension du mémoire, mais leur consultation apportera des renseignements utiles et importants en vue d'un approfondissement des thèmes retenus. L'ensemble de ce travail (mémoire et annexe) est accompagné d'illustrations qui en sont le complément essentiel. On trouvera dans le texte des renvois réguliers aux images ou aux dossiers graphiques du volume II.

Les sources d'archives utilisées dans cette étude ont la particularité d'être scindées en deux entre Paris et Caen. En 1944, le volume des travaux et des décisions était tellement important que chaque service a dû organiser une représentation locale pour appliquer sur place les décisions prises à Paris. La production des archives puis leur conservation s'est faite autant localement qu'à Paris. C'est ainsi que des documents sur les monuments historiques peuvent être consultés à la médiathèque du patrimoine à Paris et au centre de documentation de la Direction régionale de l'action culturelle de Basse-Normandie à Caen. Des archives de la Reconstruction sont conservées à la Direction départementale de l'équipement de Calvados et aux Archives municipales de Caen, mais aussi au centre des Archives nationales de Fontainebleau.

Les archives que j'ai pu consulter représentent un volume conséquent. D'autres existent sans doute, privées notamment, mais je pense

avoir réussi à brosser un tableau suffisamment complet. Un seul thème n'a pu être traité comme il le méritait: il s'agit de la population caennaise. Dans le cadre de la reconstruction, ses espoirs et ses opinions sont inaccessibles, faute de sources adaptées. Les journaux locaux cultivent trop le consensus. Et sa voix est toujours confisquée par les notables qui prennent en charge la reconstruction et ses débats.

Plusieurs études ont été consacrées à la Reconstruction française. Celle de Danièle Voldman est probablement la plus complète, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes législatifs et les acteurs. La reconstruction caennaise n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, mais le catalogue édité à l'occasion de l'exposition de 1994 sur la reconstruction de Caen est une présentation synthétique sérieuse. L'étude de Nicolas Huet la complète utilement car elle comporte des monographies de bâtiments ou d'opérations : il est par exemple le seul à publier des plans de logements. La réorganisation administrative et l'action du service des Monuments historiques sont décrites par Paul Léon ; mais la date de son étude (1952) est précoce : la reconstruction est en cours et il ne peut faire de bilan solide. D'autres renseignements peuvent être trouvés dans divers numéros de la revue « Monuments Historiques ». Les Monuments historiques dans la seconde Reconstruction sont un thème peu abordé jusqu'à présent, au contraire de celle d'après 1918. Françoise Bercé est la seule à avoir écrit quelques articles sur le sujet.

J'ai divisé cette étude en trois parties. La première est celle du cadre d'action. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme organise la Reconstruction par des lois, des moyens d'intervention et de financement. A l'intérieur de cette organisation, le service des Monuments historiques met en place un cadre spécifique d'intervention qui s'adapte aux lois du MRU. Simultanément, le service se transforme profondément pour s'adapter aux réalités nouvelles. Dans la deuxième partie sont présentés les grands principes mis en œuvre par les deux administrations. Le service des Monuments historiques reconnaît la légitimité de ceux du MRU et tente de s'y adapter tout en gardant sa spécificité. De plus il doit justifier son action et parfois son existence même. Enfin la troisième partie donne un exemple de la mise en place sur le terrain, simultanée et conflictuelle, des deux logiques par les acteurs de la Reconstruction. Il s'agit de la restauration de l'hôtel d'Escoville et la construction de l'ensemble de logements des Quatrans, qui sont l'objet d'une surprenante confrontation.

PREMIÈRE PARTIE

CADRE GEOGRAPHIQUE ET REGLEMENTAIRE

A. Images et imaginaires de la ville de Caen avant la Reconstruction

1. Avant les bombes : un panorama du patrimoine urbain en Normandie

En 1890, Albert Robida publie le livre de voyages illustré « La vieille France », dans la tradition des voyages romantiques du baron Taylor et de Charles Nodier. Un tome est consacré à la Normandie (**fig.3**).

Les descriptions des villes sont nostalgiques et s'intéressent exclusivement au patrimoine ancien. Au Havre, « dans cette cité tournée vers l'avenir, ce ne sont pas les souvenirs du passé qu'il faut chercher, il font défaut complètement ou à peu près [2]». A Rouen, on voit « des vagues d'ardoises et de tuiles (…) entre lesquelles se glissent des fleuves de toits, faubourgs affluents de la grande ville. En avant surgissent des îles dans le fleuve, en verdures et en maisons serrées, puis au-dessus de tout, semblables à de grands navires à l'ancre, les nefs des grandes églises, la cathédrale, Saint-Maclou et Saint-Ouen ». Caen est « un majestueux éta-

---

[2] Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de : ROBIDA Albert, *La vieille France. Normandie,* Paris: à la librairie illustrée, 1890 (Le Havre p.200 ; Rouen p. 242 ; Caen p. 138)

lement de toits et d'édifices dans une grasse plaine, un magnifique musée de monuments de tous les âges ».

Soixante années plus tard, la Normandie subit de plein fouet les conséquences de l'occupation et de la libération, qui la transforment en champ de ruines. Il est frappant de voir que les grandes caractéristiques dégagées par Albert Robida sont aussi celles qui serviront de base aux reconstructions des villes détruites.

Au Havre, l'absence de patrimoine ancien permet une reconstruction « tournée vers l'avenir ». Auguste Perret y construit de véritables monuments, comme l'église Saint-Joseph, classée trois ans après son achèvement. Jacques Greber organise la reconstruction de Rouen comme une mise en scène panoramique de la vieille ville depuis le fleuve, en organisant sa silhouette sur la trame ancienne : un tapis régulier de toitures d'où émergent les silhouettes des grandes églises[3].

Caen est incontestablement en 1890 une ville d'art très riche : « on comprend devant ce musée que Caen soit une ville d'archéologues ». Mais les monuments ne sont pas hiérarchisés : ils se valent et sont répartis régulièrement sur tout le territoire. Le problème de la reconstruction caennaise sera celui de la proximité avec les monuments anciens, et non celui d'une silhouette comme à Rouen. Il ne sera pas non plus concentré sur un endroit plus particulièrement sensible, comme à Amiens où le parvis de la cathédrale génère une grande partie de la ville reconstruite.

Cet état du patrimoine avant la guerre explique donc en partie les différences, si tranchées, dans la reconstruction des villes normandes[4]. Mais pas exclusivement : un bilan des destructions doit aussi compléter le bilan du patrimoine.

---

[3] Sur la reconstruction de Rouen, voir LORTIE André, « Rouen 1940-47 : la ville comme paysage », dans : DIEUDONNE Patrick (dir.), *Villes reconstruites, du dessin au destin*, vol.1, p. 331-344

[4] Cette idée est déjà exprimée avec beaucoup de clarté dans : SOUCY Claude, *Reconstruction et développement. Les centres de Caen et du Havre,* étude dactylographiée dans le cadre du Centre de sociologie urbaine, 1969, 279 p.

2. Caen 1944 : bilan d'une ville en lambeaux

Durant l'occupation, la ville de Caen n'est touchée par les bombardements que de manière exceptionnelle. Celui du quartier de la gare, en 1943, fait plusieurs victimes. Mais la situation n'a rien de comparable avec le sort tragique des villes stratégiques qui s'effritent sous les bombes alliées tout au long des quatre années de guerre. Son statut de petite capitale régionale (60000 habitants en 1936), dans une région agricole, n'avait rien qui pouvait lui faire craindre une destruction massive. Le traumatisme n'en sera que plus grand.

A partir du 6 juin et de manière pratiquement ininterrompue jusqu'au 7 juillet, la ville est pilonnée par les armées alliées. La ville libérée est un champ de ruines (**fig.4**). 1750 civils sont morts[5]. Sur 18741 logements, 9230 sont sinistrés totaux, 9166 sont sinistrés partiels[6] : 341 seulement sont totalement intacts. Tous les réseaux (eau, électricité, gaz, égouts) sont à reprendre de même que les infrastructures (routes, ponts).

Les destructions ne sont pas homogènes sur tout le territoire communal. L'ouest de la ville a gardé une grande partie du bâti ancien : les maisons préservées, totalement ou en partie, l'emportent très largement dans la partie ouest de la rue Saint-Pierre, dans la rue Ecuyère, et autour de l'Abbaye-aux-Hommes. La partie sud de la ville, le quartier Saint-Jean est au contraire totalement inhabitable : une poignée de maisons seulement subsistent près de l'église Saint-Jean.

Cette juxtaposition de deux zones atteintes de manière totalement différente est la caractéristique des destructions de la ville de Caen en 1944. Cette forte bipolarité du territoire à reconstruire va orienter l'œuvre de reconstruction, et elle est aujourd'hui encore très sensible. Dans cette géographie nouvelle qui oppose la ville détruite à la ville épargnée, il existe aussi quelques zones intermédiaires.

Les monuments classés ont subi leur part de dommages. Destruction, conservation des ruines ou reconstruction sont parmi les toutes premières questions auxquelles devront répondre les reconstructeurs. Ha-

---

[5] QUELLIEN Jean, GARNIER Bernard, *Les victimes civiles du Calvados dans la Bataille de Normandie. 1° mars 1944- 31 décembre 1945*, Caen: Editions du Lys, 1995, 495p.

[6] LE MEUR Christelle, *la destruction de Caeen en 1944. La difficulté d'un bilan,* mémoire de maîtrise en histoire contemporaine sous la direction de Dominique Barjot, Université de Caen, 1994, p. 105

sard ou attention particulière de la part des Alliés[7], les églises Saint-Jean et Saint-Pierre situées en plein cœur des zones détruites ne sont pas irrémédiablement atteintes. Mais l'architecture civile, les hôtels particuliers ou les églises de moindre importance présentent toutes les sortes de dommages possibles.

Les dégâts peuvent avoir trois causes différentes. Les effets directs des bombes ou des obus sont évidemment les plus destructeurs pour les édifices en pierre : les murs s'effondrent. La disparition du bâtiment peut être totale comme dans le cas de l'hôtel de la Monnaie ou bien partielle comme à l'hôtel d'Escoville (**fig. 5**). D'autres bâtiments sont incendiés : c'est le cas de l'hôtel de Than (**fig. 6**) ou de l'hôtel de Mondrainville. L'incendie laisse intact le parement extérieur des murs, mais fragilise considérablement les pierres, qui sont désormais incapables de supporter une lourde charge. Dans ce cas, l'intégralité de la façade subsiste, comme à l'hôtel de Than. L'incendie peut aussi se conjuguer au bombardement : c'est le cas à l'hôtel d'Escoville, dont une bonne partie des murs a disparu, tandis que ceux qui subsistent sont fragilisés par l'incendie. Enfin, les dégâts peuvent être indirects : souffle des bombes qui « plument » les toitures (maisons à pan de bois de la rue Saint-Pierre, église Saint-Sauveur) ou chocs des explosions qui ébranlent les maçonneries (maison des Quatrans) (**fig. 7**).

Les bombardements déchirent la continuité du tissu urbain, et nombre de monuments sont isolés. D'un côté ou d'un autre la disparition des maisons ouvre de nouvelles vues et des perspectives inattendues sur les monuments ainsi dégagés. C'est le cas bien connu du château, mais aussi de la maison des Quatrans, dont la façade arrière est visible, ou de l'hôtel de Mondrainville, autrefois enclavé dans une cour.

3. Une zone dessinée par les bombes : le quartier des Quatrans

Avant la guerre, le quartier des Quatrans n'existe pas. Son unité actuelle lui vient des destructions de 1944. Cette zone allongée, traversée par les rues de Geôle et des Teinturiers, est un prolongement du quartier Saint-Pierre, brutalement limité à l'est par les remparts du châ-

[7] cf. annexe IX : le journal normand de Lord Methuen

teau (**fig.8** et **8bis**). C'est un quartier dense et insalubre à l'exception de la rue de Geôle le long de laquelle s'alignent des hôtels particuliers. Une population modeste y habite. Le percement de rues nouvelles est en cours : dans les années 1930, on achète des maisons en vue de la création d'une rue transversale[8].

La zone délimitée par les bombardements est très lourdement détruite, et les logements inhabitables sont les plus nombreux. Mais on est loin de la table rase du quartier Saint-Jean. Des maisons subsistent, isolées ou en groupes, dont certaines seront occupées jusqu'à leur démolition vers 1952-54. A côté, le tissu urbain a disparu, et la reconstitution du parcellaire déchiqueté ne s'impose pas comme une évidence. Dans ces conditions, la question de la conservation de l'existant est posée : ou bien exproprier et détruire pour inventer un urbanisme entièrement neuf, comme dans le quartier Saint-Jean, ou bien considérer le bâti comme le point de départ de la reconstruction. Les Monuments historiques tenteront d'imposer la seconde solution par le classement de quelques maisons le long de la rue de Geôle. Et c'est ce principe qui sera, tout d'abord, retenu par l'architecte en chef de la Reconstruction : des vestiges de ce premier plan sont encore lisibles aujourd'hui.

Cette zone détruite est entourée de bâtiments classés. Le château qui en constitue la limite est, l'hôtel d'Escoville, l'hôtel de Than, l'église Saint-Pierre et les deux maisons à pan de bois de la rue Saint-Pierre (**fig. 9**)sont en bordure du périmètre détruit. Au centre, la maison des Quatrans, conservée, donnera son nom à l'ensemble du quartier.

B. Institutions et cadre d'action de la Reconstruction française

Les conséquences de l'Occupation, puis de la Libération, sont véritablement dramatiques sur l'ensemble du territoire national. Les destructions dues aux combats ou aux bombardements sont largement répar-

---

[8] Cf. par exemple la séance du Conseil municipal du 28 mai 1937 pour l'acquisition de trois immeubles au 25 rue de Geôle.

ties sur l'ensemble du pays. Elles concernent les infrastructures aussi bien que les moyens de production ou l'habitat. Urbains ou ruraux, tous les types de logements sont touchés, et des centaines de milliers de personnes sont sans abri. C'est tout un pays qu'il faut reconstruire.

L'organisation et la conduite de ce gigantesque chantier sont confiées au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Celui-ci est créé le 16 novembre 1944. Ses missions sont l'élaboration et la mise en place du cadre législatif et administratif, puis la conduite et l'exécution des travaux de reconstruction proprement dits, dans tous les domaines à la fois. Sous l'Occupation, le régime de Vichy avait déjà dû faire face aux premières destructions allemandes, puis alliées. Les mécanismes mis en place à cette époque, pour l'élaboration des plans de reconstruction, leur approbation, les grands principes d'architecture et d'urbanisme, les formes architecturales elles-mêmes, révèlent la continuité entre Vichy et l'après Libération.

Le MRU va conduire la reconstruction de manière centralisée et autoritaire. Toutes les décisions importantes doivent être approuvées par l'administration centrale parisienne. Des délégations départementales compensent les inconvénients de cet éloignement des centres de décision. Leur rôle est limité à la coordination des détails pratiques et à la surveillance et la gestion des chantiers approuvés à Paris. Les missions du ministère de la Reconstruction sont très étendues. C'est lui qui dirige la répartition des crédits et des matériaux. C'est également lui qui donne son agrément aux entreprises ou aux architectes. Il dresse la liste des priorités et veille au bon déroulement des opérations préalables : déminage, reconstitution du cadastre, remembrement. L'administration du MRU doit aussi traiter simultanément des milliers de dossiers individuels de dommages de guerre.

En 1946 est voté le principe de la reconstitution intégrale des biens détruits. Les propriétaires pourront retrouver l'équivalent de leur bien détruit. Mais pas à n'importe quelle condition : des abattements sont appliqués si le bien était vétuste, ou s'il comportait des éléments «somptuaires». La reconstruction se fait sur des principes de rigueur et d'austérité et le luxe n'est pas remboursé. L'ambition du MRU est aussi de construire des logements de bonne qualité. De nombreux propriétaires d'un bien trop petit ou trop vétuste devront donc compléter leurs indemnités de dommages de guerre. Dans de nombreux cas, la valeur des loge-

ments reconstruits dépasse celle des anciens logements, d'autant que l'introduction du confort (salle de bains, WC,…) est un point important de la doctrine du MRU.

Le remembrement est une conséquence inévitable de la modernisation. Les parcelles anciennes sont considérées comme totalement inadaptées: trop grandes ou trop petites. Le cadastre de la ville est entièrement repensé en même temps que le plan d'ensemble et la voirie. De manière générale, les sinistrés ne retrouveront pas leurs parcelles d'avant-guerre. Le remembrement sur l'ensemble de la ville est obligatoire. Il se fait par l'intermédiaire de syndicats de remembrements auxquels doivent obligatoirement adhérer les sinistrés.

Pour la construction, les sinistres sont regroupés dans des coopératives qui sont les interlocuteurs des architectes et du MRU: la maîtrise d'ouvrage est collective

Le système de reconstitution le plus simple est celui de la reconstruction sur programme personnel : le sinistré dispose de crédits de dommages de guerre ; il fait appel à un architecte et lui soumet son programme. L'architecte prend en compte les demandes de son client et les intègre dans les principes généraux de la reconstruction de la ville.

Mais de nombreux sinistrés, du fait des différents abattements, n'ont pas de créances suffisantes pour la reconstruction d'un logement aux normes du MRU. L'Etat lance des chantiers modèles qui ont pour but de corriger cette conséquence indésirable de la modernisation. Le but est aussi d'impulser des méthodes nouvelles de construction, plus économiques, plus « rationnelles ». Les premiers immeubles construits par l'Etat lui-même sont appelés immeubles sans affectation individuelle (ISAI). Ils sont décidés et mis en chantier avant l'adoption du plan de reconstruction définitif. Construits sur des fonds et sur des programmes d'Etat, les ISAI sont destinés aux sinistrés prioritaires. En réalité, ils auront peu de succès auprès des sinistrés. Construits loin du centre, et selon les normes du MRU, ils ne répondent pas aux attentes des propriétaires. Les Immeubles Rationnels Préfinancés (IRP) sont aussi construits sur fonds d'Etat. Mais le financement est une avance faite aux coopératives de reconstruction qui sont les véritables maîtres d'œuvre. Le programme n'est plus fixé par le MRU, mais par les coopératives, qui connaissent les désirs de leurs adhérents. Les avantages de la construction groupée doivent permettre à des propriétaires modestes de retrouver leur logement.

Quand la ville est déclarée sinistrée, un architecte en chef[9] est nommé sur proposition de la municipalité, avec l'accord du MRU. Il élabore le Plan de Reconstruction et d'Aménagement (PRA). Il met en œuvre les grands principes urbains voulus par le MRU (élargissement des voies, aération des îlots, modernisation des logements…). A Caen, Marc Brillaud de Laujardière est nommé architecte en chef de la Reconstruction. Sa direction particulièrement consensuelle évite les conflits ouverts qui sont la caractéristique de certaines villes reconstruites.

La construction des bâtiments est confiée à des architectes agréés. L'unité de base des opérations est l'îlot : il existe un architecte chef d'îlot, qui coordonne les projets des architectes d'opération chargés de la conception et de la maîtrise d'œuvre des immeubles. Cette organisation, voulue par le MRU, impose la constitution d'équipes, réunies de manière temporaire autour d'un projet. Il est souvent difficile de connaître la part de chaque architecte dans l'élaboration du projet. L'architecte en chef veille à l'harmonisation des projets d'îlots sur l'ensemble de la ville et au respect des prescriptions architecturales du PRA tout au long de la Reconstruction

La reconstruction de la ville est l'affaire du MRU, des architectes et des coopératives. Les municipalités n'ont qu'un pouvoir extrêmement limité. Elles ont un rôle de proposition bien plus que de décision : dans la Reconstruction, la centralisation parisienne est une réalité incontournable. Le maire de Caen, Yves Guillou, malgré sa forte personnalité, ne réussira pas à imposer ses projets dans la restauration de l'hôtel d'Escoville ou l'aménagement du château.

---

[9] Il existe trois sortes d'architectes en chef : de la Reconstruction, des Monuments historiques et des bâtiments civils et palais nationaux. Les trois titres sont indépendants, mais peuvent être réunis chez la même personne. Charles Dorian est par exemple architecte en chef de la Reconstruction d'Oradour-sur-Glane, des Monuments historiques dans les Deux-Sèvres et des palais nationaux pour le musée Rodin. Dans les archives, les architectes chefs d'îlots ou d'opération sont parfois appelés abusivement architecte en chef : c'est le cas pour Paul Binet, « architecte en chef de la ville » pour l'hôtel d'Escoville.

C. Des outils spécifiques pour la reconstruction des Monuments historiques.

Le service des Monuments historiques, créé en 1830, a pour mission la conservation et l'entretien des bâtiments classés. Le service s'occupe aussi du cadre qui entoure les monuments : au moment de la Reconstruction, il a un réel pouvoir de blocage. La mise en chantier de certains immeubles, à Caen a pu être retardée de plusieurs mois, quelquefois de plusieurs années (trois ans pour les boutiques de la rue Saint-Pierre). A ce titre, l'action des Monuments historiques dépasse le seul cadre des bâtiments classés, et le service est un acteur de la Reconstruction. Le personnel des Monuments historiques considère le service comme une autorité morale en matière d'esthétique, et outrepasse parfois ses moyens légaux d'action pour imposer ses conceptions. Son autorité est d'ailleurs sollicitée et reconnue par les reconstructeurs eux-mêmes

1. L'organisation du service à la fin de la guerre.

En 1944, le service, comme le MRU, est centralisé à Paris où se prennent toutes les décisions importantes. La clé de voûte du système est la Commission des Monuments historiques. Sa consultation est obligatoire pour toutes les affaires importantes. Son avis, consultatif, est toujours suivi dans la pratique. La commission est composée en majorité de personnes extérieures au service lui-même et appartenant au monde de l'art et du patrimoine. Cette origine extérieure des membres de la commission doit garantir son objectivité et son impartialité dans un domaine - l'esthétique - toujours sujet à controverses. Mais son indépendance conduit parfois à une intransigeance irréaliste. Le rejet en bloc du projet des immeubles des Quatrans en décembre 1953 en est un exemple. L'urgence de la construction de ces 500 logements n'est pas prise en compte. Quant aux accessoires esthétiques réclamés (toits à forte pente, murs de pierre), on ne se préoccupe pas à priori de leur financement.

Les architectes en chef des Monuments historiques, secondés par les « architectes ordinaires », forment le cadre d'intervention sur les bâtiments. Ils sont chargés en général d'un ou de plusieurs départements. En 1944, Marcel Poutaraud est architecte en chef du Calvados, et Paul Leroy architecte ordinaire.

Les architectes en chef sont chargés des travaux de grosse réparation sur les monuments classés. Mais ils sont aussi les seuls représentants du service au niveau local. A ce titre, ils assument en plus du métier d'architecte proprement dit des fonctions aussi diverses que mal définies. En 1943, c'est Marcel Poutaraud qui écrit au comte Von Metternich[10] pour protester contre les dégradations des soldats allemands au manoir des gens d'armes. jusqu'en 1950, c'est lui qui doit surveiller les permis de construire aux abords des Monuments historiques. C'est lui qui rend compte à la commission des réticences de l'opinion publique vis-à-vis des travaux de couverture prévus à l'église Saint-Etienne. Il surveille les dossiers de recensement et les propositions pour le casier archéologique et il est chargé des négociations avec les autorités locales ou les propriétaires. Toutes ces missions sont du ressort de l'architecte en chef alors qu'il n'habite pas sur place. Dans l'immédiat après-guerre, les difficultés de circulation dues aux restrictions ne facilitent pas bien évidemment la tâche des architectes en chef

Les inspecteurs généraux, qui sont d'anciens architectes en chef des Monuments historiques, font le lien entre les architectes en chef et la Commission : ils exposent les projets de classements ou de travaux, et commandent des devis aux architectes en chef. Leur présentation des projets influe évidemment sur les décisions de la commission et leur avis pèse d'un grand poids dans la doctrine du service. En 1944, Huignard est inspecteur général pour la circonscription Normandie-Bretagne ; Ernest Herpe, ancien architecte en chef dans le Calvados, lui succède en 1950.

2. Après la guerre : une réorganisation nécessaire.

Les années d'après-guerre sont l'occasion d'une réorganisation administrative du service, pour deux raisons. D'une part le volume d'immeubles et d'attributions s'est considérablement accru. D'autre part,

---

[10] Chef de l'organisation allemande de protection des œuvres d'art. Cf. annexe IX : le journal normand de Lord Methuen (préface ett page 4)

l'impossibilité de traiter toutes les affaires au seul échelon central parisien devient évidente.

Sur le premier point, la réforme essentielle est la création le 14 avril 1946, du statut d'architecte des Bâtiments de France, secondés par une agence d'architecture. Les « ABF » remplacent les architectes ordinaires pour l'entretien des bâtiments classés. Ils sont désormais employés à plein temps par le service. Ils prennent en charge l'établissement de la documentation sur les bâtiments classés, dont l'absence se fait cruellement sentir. Enfin, ils vérifient les permis de construire aux abords des monuments classés. Une partie du travail administratif des architectes en chef est donc transféré aux ABF.

La représentation locale du service est mise en place par la création du corps des Conservateurs en 1948. Les conservateurs représentent la direction de l'architecture auprès des acteurs locaux depuis les préfets jusqu'aux propriétaires. Louis Bourdil est nommé à la fin de l'année 1950 à la tête de la conservation de Normandie, basée à Caen. La Normandie étant l'une des régions parmi les plus détruites, le travail y est considérable. Tout au long de l'élaboration du projet des Quatrans, Louis Bourdil va rendre compte aux services centraux de l'évolution de la situation sur place et des rapports de force. Les conservateurs seront aussi habilités à dresser des programmes de remise en état, et à commander des devis. Leur avis oriente de manière significative la politique du service des Monuments historiques. Louis Bourdil n'hésite pas à proposer des ordres de priorité dans les restaurations. Par exemple, il conseille de s'occuper d'abord de l'église Saint-Pierre, contrairement au souhait du clergé : c'est un chantier plus visible et plus spectaculaire (**fig. 10**) que l'église Saint-Jean toute proche et le profit en terme d'image sera plus grand pour le service[11].

Les inspecteurs généraux ne sont donc plus les seuls correspondants de la commission. Les conservateurs apportent un éclairage nouveau, et peuvent même entrer en conflit avec les inspecteurs, comme c'est le cas entre Louis Bourdil et Ernest Herpe à propos du château. L'inspecteur est proche du maire Yves Guillou, et il défend ses projets[12].

---

[11] Lettre de Louis Bourdil du 3 septembre 1953 : « personnellement j'estime que nous tirerions meilleur bénéfice de l'achèvement de Saint-Pierre qui pourrait à moindre frais et beaucoup plus rapidement être rendu au culte ».

[12] Lettre de Louis Bourdil au ministère de l'Education nationale, 15 juin 1951, DRAC de Basse-Normandie.

La commission des Monuments historiques devient commission supérieure quand à partir d'avril 1950 est créée la délégation permanente. La délégation est une commission restreinte qui prépare le travail de la commission supérieure. Son avis est généralement suivi. Mais dans les cas litigieux ou incertains, la différence de point de vue avec la commission supérieure peut être assez sensible. Composée de personnes du service, la délégation est plus diplomate et réaliste que la commission supérieure. Par exemple le projet des Quatrans en décembre 1953 est catégoriquement refusé par la commission supérieure, alors que la délégation s'était contentée d'une approbation réservée.

Les conservateurs, les agences des bâtiments de France, la délégation permanente apportent un bouleversement assez considérable des structures du service des Monuments historiques entre 1945 et 1950. Les autres organes de décision et d'intervention que sont les inspecteurs généraux, les architectes en chef et la commission des Monuments historiques sont affectés par les réformes même si leur statut reste inchangé. Leur rôle est affaibli, leurs missions sont recentrées et simplifiées.

3. Les lois de la Reconstruction organisent la restauration des Monuments historiques.

La reconstruction des Monuments historiques est définie par la loi du 26 octobre 1946 qui organise la reconstitution des dommages de guerre. La reconstruction « à l'identique » des Monuments historiques endommagés est garanti par l'Etat (article 30). Mais il faut attendre 1948 pour que soit clairement définie la prise en charge financière. Jusqu'à cette date, les seuls travaux possibles sont provisoires : mise hors d'eau, déblaiement, étaiement. Dans l'attente, le service évite de s'engager dans des programmes de travaux qu'il ne pourra peut-être pas tenir. C'est ainsi que le classement de l'église du Vieux-Saint-Sauveur (**fig. 11**) est repoussé en 1947, car le classement entraîne la prise en charge des travaux de restauration, qui s'annoncent ici longs et onéreux. Au contraire, le maintien sur la liste de l'inventaire supplémentaire est sans engagement tout en permettant une surveillance du bâtiment.

Lorsque la loi qui définit les modalités financières de la prise en charge des dommages de guerre est votée le 30 septembre 1948,

l'incertitude est levée et le service peut appliquer une politique moins attentiste : le classement de l'église est réexaminé en 1949. Malheureusement, les crédits consentis par le MRU sont très limités, et la commission hésitera encore deux ans avant de prononcer le classement définitif de l'église. Dans ce cas particulier, l'édifice n'a pas d'affectation : devant les choix nécessaires, la commission hésite à financer les restaurations « gratuites ».

L'insuffisance des crédits alloués aux Monuments historiques pour la reconstitution des dommages de guerre est constante jusqu'en 1973, date à laquelle la ligne budgétaire spécifique est supprimée. C'est en partie la raison du retard de la reconstruction des Monuments historiques par rapport à la reconstruction « ordinaire ». Aujourd'hui, des dommages non réparés existent encore, malgré l'opération d'apurement des dommages de guerre lancée en 1981 par le directeur de l'architecture Max Querrien. L'église du Vieux-Saint-Sauveur, dont le choeur est toujours dépourvu de toiture, en est un exemple particulièrement frappant (**fig. 12**).

Le budget des Monuments historiques après-guerre est également alourdi par le poids des bâtiments classés appartenant à l'Etat, car ceux-ci n'ouvrent pas droit aux indemnités de dommages de guerre : l'Etat ne peut se rembourser lui-même. Les monuments d'Etat doivent donc être restaurés sur le budget propre des Monuments historiques. C'est une charge considérable car s'ils sont peu nombreux, ce sont aussi les plus grands et les plus fragiles (cathédrales par exemple). De plus, ils sont aussi souvent très visibles et sont l'objet d'un fort attachement populaire : une restauration rapide s'impose qui témoignera de la compétence et de l'efficacité du service.

A Caen, le château, propriété du ministère de la Guerre, n'ouvre pas droit à des dommages de guerre (**fig. 13**). La restauration des remparts classés est à la charge du service des Monuments historiques quand le château est cédé à la ville par l'armée. La participation de la ville, négociée entre le maire et le conservateur se monte à 20% des sommes nécessaires, sous forme de fonds de concours. Ce pourcentage représente la part du propriétaire (50%) moins la vétusté, à charge du service.

La vétusté des bâtiments pose de graves problèmes après-guerre. Le problème était déjà préoccupant avant la libération : en 1941[13] par exemple, le front sud du château s'effondre. En 1928, le rapport de l'architecte ordinaire Auguste Nicolas décrit une situation alarmante pour tous les monuments de la ville : chutes de pierres fréquentes, toitures à revoir de toute urgence[14]. Les bombardements aggravent cet état de fait et il faut envisager des chantiers dont la mise en route avait été différée jusqu'alors. En 1949, la conjugaison des dommages de guerre et de la vétusté est une des raisons de l'hésitation de la commission devant le classement de l'église du Vieux-Saint-Sauveur.

4. Les moyens d'action du service des Monuments historiques.

Classement, inscription et déclassement sont les trois leviers de l'action du service sur les bâtiments protégés. En 1943, la loi sur les abords élargit les possibilités d'action aux bâtiments non classés.

a. la protection par parties

Il est fréquent que la protection ne soit prononcée que pour une partie de l'édifice. Le plus souvent, il s'agit de la façade ou de la façade et des toitures correspondantes. C'est le cas le plus fréquent pour les édifices civils, comme l'hôtel de Than par exemple (**fig. 33**). Cela permet aux propriétaires de garder la liberté d'aménager les intérieurs à leur guise, et de les adapter à la vie moderne. Il faut que les intérieurs aient un intérêt artistique affirmé pour que l'édifice tout entier soit classé. Au contraire, les intérieurs des églises sont presque systématiquement classés.

Cette conception fragmentée du bâtiment est systématisée par la loi de la reconstruction qui prévoit que seules les façades sont prises en charge automatiquement par les Monuments historiques pour une reconstitution « à l'identique ». Les intérieurs doivent être négociés par le propriétaire avec le MRU. Celui-ci s'occupe des travaux et du financement et il applique les critères habituels de la reconstruction :

---

[13] Sa réparation est immédiatement demandée par les allemands qui occupent la caserne. Lettre de Marcel Poutaraud, 1e novembre 1941, M. P. 81/14/121/41

[14] cf. annexe XI, lettre d'Auguste Nicolas, 30 août 1928

modernisation, abattements pour vétusté, non-reconstitution des éléments somptuaires. Si l'intérêt du bâtiment le justifie, le service des Monuments historiques peut prendre en charge les intérieurs et même les parties non classées, mais cette pratique n'est habituelle que pour les églises.

La répartition des travaux entre deux administrations différentes est évidemment source de problèmes. Les travaux doivent être exécutés dans un ordre précis. Quand les crédits sont débloqués dans un service, ils ne le sont pas forcément en même temps dans l'autre : de 1951 à 1964, la restauration de l'hôtel de Than est ainsi hachée au rythme des crédits disponibles, au grand dam des propriétaires.

Le service des Monuments historiques limite strictement son intervention à la stabilisation des parties classées. l'hôtel de Than est ainsi étrésillonné par une structure intérieure poteaux-poutres en béton armé qui assure la stabilité de la façade, classée. Les planchers sont par contre exécutés par le MRU. On imagine combien la coordination a pu être difficile.

b. classement et inscription

Le classement est le moyen de protection le plus contraignant. Dans l'esprit de la loi, le classement d'un bâtiment oblige le service des Monuments historiques à assurer sa conservation, y compris de manière autoritaire en cas de refus du propriétaire. Celui-ci ne peut engager de travaux sans l'accord des Monuments historiques. En contrepartie, l'Etat prend systématiquement en charge la moitié du prix de la restauration.

L'inscription est un engagement moins important. Le service est avisé des projets de travaux sur le bâtiment inscrit mais il n'a pas l'obligation d'assurer sa conservation. C'est ainsi que des bâtiments inscrits en 1946 ont pu être détruits en 1952-1954 (maisons de la rue de Geôle, grenier à sel, bâtiments du château (**fig. 14**, **15** et **16**)) quand il est apparu que leur restauration n'était pas souhaitable, pour des raisons techniques ou financières. La loi de Reconstruction donne la possibilité de prendre en charge la restauration d'un édifice inscrit au même titre que le classement. Le propriétaire doit en faire la demande : c'est la procédure suivie (sans succès) par la propriétaire de la maison, 52, rue de Geôle, en 1949 (**fig. 31**). Le logis des gouverneurs, la chapelle Saint-Georges et la salle de l'Echiquier, situés à l'intérieur du château, seront pris en charge de cette manière.

c. Le déclassement

Le déclassement fait partie des moyens de gestion dont dispose le service des Monuments historiques. En 1946, la loi déclare déclassés d'office les bâtiments détruits. Dans la pratique, cela permet une grande liberté dans le choix des bâtiments à restaurer puisque l'état de destruction autorisant le déclassement n'est pas précisé. Certains cas sont simples : le bâtiment a disparu. D'autres le sont moins : l'hôtel de Than et l'église des Carmes subissent le même genre de dégâts (incendie), et sont en 1944 dans le même état : une carcasse vide aux murs calcinés (**fig. 6** et **17**). L'hôtel est restauré alors que l'église est déclassée pour destruction. Le déclassement de la maison inscrite au 52, rue de Geôle est plus surprenant car le déclassement n'est en principe pas nécessaire pour permettre la destruction d'un bâtiment inscrit.

Les contraintes résultant du classement de leur bien sont l'objet de compensation pour les propriétaires : possibilités de réductions d'impôts, participation financière de l'état aux travaux. Mais pendant la Reconstruction, la reconstruction des monuments historiques est considérablement plus lente que celle des logements ordinaires. De nombreux propriétaires demandent le déclassement pour pouvoir soit détruire et reconstruire, soit réparer mais sans les contraintes des Monuments historiques. C'est une pression supplémentaire sur l'action du service : à partir de 1950, il tente de recentrer ses efforts sur les bâtiments « utiles » : maisons d'habitation ou édifices publics (mairies, hôpitaux, écoles…). Cela explique en partie la lenteur de la restauration de bâtiments à l'affectation incertaine, comme l'hôtel de Mondrainville.

d. La loi sur les abords

La loi de 1943 sur les abords est votée dans le contexte du régime autoritaire de Vichy : elle n'aurait probablement pas pu l'être sous cette forme par un régime démocratique. Les permis de construire des bâtiments situés dans le périmètre de visibilité d'un édifice classé ou inscrit sont soumis à la surveillance du service des Monuments historiques qui peut interdire les travaux. Les contraintes sont importantes, et il n'y a pas de compensations : ni réduction d'impôts, ni participation aux travaux. L'urgence de la reconstitution des logements ne dispense pas de cette formalité. L'architecte en chef des Monuments historiques,

puis le conservateur, n'hésitent pas à soumettre les projets à la délégation permanente, voire à la commission supérieure, sans souci du retard que cela entraîne. C'est ainsi que la série d'immeubles du boulevard des Alliés (**fig. 18**) n'est acceptée par le comité consultatif qu'en avril 1950, après dix mois de négociations. Quant au projet pour l'ensemble des Quatrans, il fait l'objet d'un conflit presque continu de 1950 à 1955.

Mais dans le cadre de la Reconstruction, les résultats de cette loi sont limités. Seules les exigences purement visuelles à propos de l'aspect des façades : matériaux, ouvertures, seront en partie satisfaites, notamment autour de l'hôtel d'Escoville. Par contre, il sera impossible soit pour des raisons financières soit d'hygiène, de faire modifier des volumes. Enfin le conservateur ne réussit pas à remettre en cause comme il le désire certains programmes de logements.

Le bilan de l'action des Monuments historiques dans le cadre de la loi sur les abords semble assez pauvre. Le service n'intervient qu'à la toute fin du processus. Le rapport des forces lui est alors très défavorable : le projet est totalement achevé et prêt à être mis en chantier. La pression des sinistrés qui attendent leur logement ne peut être ignorée. C'est de cette manière que l'immeuble 326 peut être mis en chantier en 1955 (**fig. 19** et **19 bis**). Les Monuments historiques s'inclinent devant l'obstination du MRL[15] « en laissant aux autorités locales et aux services du MRL l'entière responsabilité de la décision qui a été prise[16] », pour ne pas retarder la délivrance du permis de construire et le relogement des sinistrés.

D. chronologie de la Reconstruction caennaise.

Depuis l'adoption du PRA en décembre 1947, à la fin « officielle » de la Reconstruction en 1963, les travaux de reconstruction suivent un rythme irrégulier. Il est assez lent jusqu'en 1952, en partie à cause des critères de construction retenus (murs en pierre, toits

---

[15] Le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU) prend le nom de ministère de la Reconstruction et du logement (MRL) à partir du 28 juin 1953.

[16] Lettre du ministre de l'Education nationale au préfet du Calvados, 10 octobre 1955, Médiathèque du patrimoine 81/14/140/78

d'ardoises), en partie à cause des priorités nationales : le logement ne devient prioritaire qu'à partir de 1953. C'est le moment où le gouvernement commence à prendre des mesures en direction du logement social, et à lancer de très grands chantiers pour rattraper le retard. Simultanément, l'esthétique de la modernité surgit brusquement: immeubles-plots de la « voie triomphale » dès 1950 (**fig. 20**), grand ensemble des Quatrans en 1953.

La reconstruction des Monuments historiques suit son rythme propre. D'importants travaux de consolidation et d'étaiement ont lieu de 1945 à 1948. Pour des raisons diverses, les premières mises en chantier des monuments inclus dans la « zone Quatrans » n'ont lieu que vers 1950-51. La restauration est très lente, mais les chantiers les plus visibles sont tous achevés en 1963. En 1963 a lieu à Caen le congrès national des villes reconstruites. Le service des Monuments historiques, toujours soucieux de son image, désire profiter de la vitrine caennaise comme témoignage de son efficacité : les églises Saint-Pierre et Saint-Jean, le château, vont bénéficier de crédits supplémentaires dans ce but[17].

Ce congrès de 1963 est habituellement considéré comme la fin de la reconstruction caennaise. A cette date, 98% des logements sont reconstruits. Mais ceux-ci sont insuffisants pour absorber l'accroissement de la population. Des programmes de construction de masse de logements neufs sont mis en chantier depuis un certain temps déjà. La construction des « Grands Ensembles », qui débute dans les années 1950 avec l'ambition de loger décemment l'ensemble de la population française, se poursuivra sur les vingt années suivantes.

---

[17]pour les églises, lettre d'André Holleaux (directeur de cabinet du ministère des Affaires culturelles d'André Malraux) du 31 octobre 1962 (MP 81/14/25), pour le château, lettre du maire Jean-Marie Louvel du 18 juillet 1962 : un crédit supplémentaire de 150 millions est accordé (dossier DRAC château)

DEUXIEME PARTIE

PRINCIPES ET DOCTRINES DE RECONSTRUCTION

A partir des premières restaurations définitives sur les monuments historiques en 1951 jusqu'à leur achèvement au début des années soixante, deux conflits importants opposent le service des Monuments historiques, les services du MRU, l'architecte en chef de la Reconstruction Marc Brillaud de Laujardière et la municipalité.

Le premier conflit concerne le château, au centre duquel Brillaud de Laujardière a prévu de placer la rencontre de deux axes importants de la ville nouvelle : la « voie triomphale » et l'avenue venant de l'Université. Cela suppose, du côté de la ville le percement des remparts et du côté de l'Université le comblement du fossé nord (**fig. 21 bis**). Ce projet, que l'architecte en chef considère comme la clé de l'urbanisme du Caen nouveau, échoue à cause de l'opposition formelle des Monuments historiques.

Le deuxième commence en 1953: il se noue autour de la modernité des immeubles des Quatrans, et plus particulièrement sur le traitement des ruines de l'hôtel d'Escoville.

En dehors de ces deux conflits, les principes de la restauration des Monuments historiques s'adaptent avec une relative aisance à ceux de la reconstruction « ordinaire ». Il est peut être excessif de parler d'osmose, mais les deux logiques sont souvent alignées l'une sur l'autre,

soit par résignation (les contraintes financières limitent beaucoup les choix possibles), soit par réelle conviction.

A. Principes de la Reconstruction

Le mot « reconstruction » peut prêter à confusion et doit être clairement défini. La reconstruction des villes françaises après 1944 n'a rien à voir avec une reconstitution « à l'identique ». Bien au contraire, il s'agit de profiter de l'occasion de la reconstruction pour construire une ville neuve adaptée à la vie moderne. L'analyse est la suivante : la ville, telle que l'ont produite des siècles de stratification historique, deviendra inutilisable si on se contente de réformes ponctuelles. Une vision globale est nécessaire, depuis l'espace privé (les logements, l'architecture) jusqu'à l'espace public, local et même national (adaptation aux réseaux routiers). Dans ce projet, la ville ancienne ne disparaît pas totalement : elle est une référence, qui peut donner sa légitimité à la ville nouvelle.

1. Les grandes orientations de la reconstruction

a. Le zonage

Le zonage est la base du projet urbain mis en œuvre dans les années 1940. L'idée est de diviser la ville en zones spécialisées et séparées les unes des autres. Les zones sont spécialisées selon leur fonctions : travail, étude, habitat, loisirs ... A Caen, les quartiers du centre sont réservés à l'habitat, le plateau nord accueille l'Université et la cité universitaire, l'île entre l'Orne et le canal est réservée à l'industrie. Le refus du mélange est tel que l'on n'hésite pas à déplacer certains quartiers ou à raser des bâtiments mal placés. Par exemple, le quartier de petites maisons type « loi Loucheur », au nord du château, disparaît totalement pour laisser place aux bâtiments de l'Université. Le zonage concerne aussi le type d'architecture. On distingue, dans les zones d'habitation, les zones de construction « en ordre continu » et les zones « en ordre discontinu », qui établissent une stricte séparation entre des quartiers centraux denses,

et des quartiers intermédiaires à vocation résidentielle. Le passage de l'un à l'autre n'a pas à être progressif : les zones sont autonomes et nettement délimitées. L'art de les relier entre elles appartient à l'urbaniste qui gère les réseaux.

Les zones centrales en ordre continu seront réservées à l'habitat. On en évacue l'armée, les industries, l'Université et les ordres religieux. Mais on y conserve des fonctions centrales (les administrations) ou complémentaires de l'habitat (les commerces, les églises). Les commerçants constituent une importante force de pression qui peut réussir à déformer, parfois considérablement, les projets de reconstruction, dans le sens d'un retour à l'état antérieur. La décision de reconstruire l'hôtel d'Escoville est ainsi due en partie à la pression des commerçants de l'îlot qui y étaient installés avant-guerre et veulent retrouver le même emplacement. Le mélange du logement et du commerce est systématique ; c'est un peu une dérogation à la stricte théorie du zonage.

La fonction administrative est aussi maintenue au centre de la ville, mais selon une logique de concentration qui se rapproche fort de celle du zonage. Un véritable quartier administratif, déjà amorcé avant la guerre, se crée autour de la place Gambetta avec la construction à côté de la préfecture et de la poste de deux énormes bâtiments regroupant vingt-huit administrations. La chambre de commerce s'installe aussi non loin de ce « quartier des ministères ».

Le zonage constitue une rupture très sensible avec la ville ancienne, dans laquelle la mixité était de règle. Les fonctions, les activités y étaient diverses, et se traduisaient dans les formes architecturales. De la même manière, la hiérarchie des édifices était portée par une hiérarchie sociale correspondante. Dans la ville « zonée », au contraire, l'habitat n'est pas un révélateur de l'habitant, car l'architecture est homogène sur toute la zone. L'uniformité de l'aspect des constructions est une conséquence importante et très visible de la théorie du zonage telle qu'elle est appliquée lors de la Reconstruction.

b. l'adaptation à l'automobile

L'adaptation à l'automobile est la deuxième grande orientation de la Reconstruction préconisée par le MRU. Cette adaptation est limitée au réseau routier, et ne prend pas en compte les problèmes connexes générés par la circulation automobile : stationnement, nuisances, circulation piétonne. Les voies sont considérablement élargies (jusqu'à quatre ou cinq

voies), et elles sont redessinées selon un tracé rectiligne. A Caen, le réseau des voies forme une trame orthogonale rigide qui est la base du redécoupage du territoire urbain. L'orthogonalité de la trame est justifiée par l'économie qui pourra être réalisée lors de la construction des immeubles : si les îlots ont une forme parfaitement régulière, les chantiers pourront être répétitifs et standardisés.

L'urbanisme suit les préceptes classiques de composition urbaine. On a ainsi des boulevards plantés et des grands axes avec perspectives monumentales. Les entrées de villes (mais aussi de rues, de quartier), sont fortement marquées. Charles Dorian prévoyait par exemple deux pavillons symétriques à l'entrée de la partie courbe du boulevard des Alliés (**fig. C20**).

Les grands axes rectilignes sont aussi considérés, comme le veut la tradition académique, comme des éléments de l'embellissement des villes[18]. L'obstination de Marc Brillaud de Laujardière à réaliser sa « voie triomphale » montre l'importance de l'enjeu. En 1948, le syndicat de remembrement demande le déplacement de la maison des Quatrans, car sa présence empêchera la construction d'un boulevard parfaitement rectiligne. A son extrémité ouest, le Plan de Reconstruction et d'Aménagement prévoyait une rue de Geôle divisée en deux, de part et d'autre de plusieurs groupes de maisons intactes. Dès l'enquête d'utilité publique, des critiques se font entendre contre ce tracé[19] dédoublé. Les maisons ont finalement été rasées pour permettre la réalisation du boulevard de grande largeur souhaité par les architectes Auvray et Dureuil en 1947 (**dossier A**).

c. la modernisation

Les logements devront être modernisés et reconstruits selon les principes hygiénistes de l'entre-deux-guerres : air, soleil, lumière. Si la disparition des taudis est un objectif affirmé, il faut éviter aussi qu'ils puissent se reconstituer : c'est un des buts du remembrement, qui fixe des tailles minimum de parcelles et qui rationalise le cadastre. Les règles du prospect et les prescriptions d'urbanisme sont organisées en fonction de

---

[18] Sur cette idée de la fonction d'embellissement de la ligne droite, voir par exemple : PINON Pierre, « le projet de Napoléon III et d'Haussmann » dans : *Paris-Haussmannn*, catalogue d'exposition du Pavillon de l'Arsenal, Paris: Picard, 1991, p. 76

[19] YVER Jean, *Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Caen. Enquête. Avis de M. Jean Yver,* Caen : Imprimerie caennaise, 1947, p.45

ces critères d'hygiène et assurent à chaque logement un volume d'air et un ensoleillement minimum. Le résultat concret est que, le plus souvent, le cœur de l'îlot est inconstructible : les immeubles s'alignent en périphérie le long des voies de circulation.

Les logements doivent être dotés du confort moderne : chauffage, salle de bains, WC, eau courante. Leur taille ne peut descendre en-dessous de certains minima. Les standards des logements de la Reconstruction n'ont plus rien à voir avec ceux des logements qu'ils remplacent : cela supposera de considérables efforts financiers d'adaptation de la part de l'Etat et des propriétaires.

d. l'austérité

L'Etat gère la Reconstruction avec rigueur et austérité. Les éléments « somptuaires » ne sont pas remboursés. Par exemple, une trop grande surface de logement est un élément somptuaire. Les permis de construire sont examinés à Paris par un service spécialisé, qui vérifie que les logements ne comportent pas d'éléments somptuaires et propose des économies dans la construction. Dans les immeubles des Quatrans, l'architecte Delacroix prévoyait à l'origine, pour la face intérieure du garde-corps du balcon du cinquième étage, un enduit en ciment-pierre :

> « il serait regrettable pour les occupants de ces logements d'avoir en permanence des murs gris sombre sous les yeux »[20]

Le service des études du MRU lui demande de remplacer l'enduit par un parement peint. D'autres économies sont possibles, depuis les abattants des WC (plus chers en plastique avec couvercle qu'en chêne sans couvercle) jusqu'aux faux plafonds des rez-de-chaussée. L'économie générale du projet est également examinée et les dispositions architecturales qui font perdre une surface habitable importante sont aussi critiquées : loggias, portiques, passages couverts. Ces dispositions seront tout de même maintenues dans le projet réalisé (**fig. 22**).

---

[20] cité dans la réponse du service des Etudes du MRU (note d'observation du 26 octobre 1953). Archives Nationales de Fontainebleau carton 830690 article 69.

e. la mise en œuvre des principes par les architectes

Les architectes autorisés à travailler à la Reconstruction doivent être agréés par le MRU. L'agrément est absolument nécessaire pour pouvoir travailler. Il lie l'architecte vis à vis du MRU, qui peut le remettre en question. On attend des architectes qu'ils mettent en œuvre les grands principes d'urbanisme souhaités : le zonage, l'adaptation à l'automobile, la création de logements sains et modernes. C'est en effet le programme qui a été scrupuleusement appliqué à toutes les villes reconstruites. Les architectes n'ont pas eu de réticences à le mettre en œuvre.

Mais il existe un domaine où le MRU n'intervient pas, et où les architectes gardent leur liberté, c'est celui de l'esthétique et de la forme. L'enseignement académique qui est le plus souvent la base de leur formation repose sur l'étude et la reproduction des formes du passé. Il n'est donc pas surprenant que les prescriptions du plan de reconstruction et d'aménagement aient produit, au moins dans les premières années, des formes d'inspiration traditionnalistes.

2. La ville ancienne est un répertoire de signes.

Au-delà des principes de la Reconstruction, la ville ancienne, avec son histoire, sa personnalité, son originalité, peut être utilisée dans la création de la ville nouvelle. Les références au passé sont un moyen pour recoudre le fil de l'histoire. Elles semblent aussi une garantie du bon fonctionnement de la ville nouvelle. La modernisation imposée par le MRU se conjugue à des repères qui permettent de lire la ville ancienne sous la Reconstruction.

a. Le matériau.

Certains architectes en chef de la Reconstruction chechent à identifier un matériau local qui doit servir de fil conducteur à la Reconstruction. A Dunkerque, Niermans choisit la brique :

« je souhaitais la ville d'une seule couleur et très unitaire; la brique étant le matériau d'usage dans le nord, je voyais très bien toute la ville construite en briques[21] ».

Mais la brique n'est pas traditionnelle à Dunkerque et le matériau est très mal accepté par les habitants A Caen au contraire, la « pierre de Caen » est adoptée sans problèmes. Elle a une connotation historique ancienne et positive et elle a une exeptionnelle qualité d'aspect. Dans les deux cas le processus est le même : un architecte parisien s'essaie au régionalisme. Le choix des références historiques est un exercice délicat, et les architectes de la reconstruction, parisiens en majorité, n'ont pas tous la sensibilité nécessaire pour comprendre les subtilités locales.

Les Caennais, eux, se sont reconnus dans le miroir que leur tendait l'architecte en chef Brillaud de Laujardière. La construction du centre ville en pierre de Caen, matériau « noble », a produit une image valorisante qui a fait oublier toutes les autres traditions constructives de la ville : le bois, la brique[22], l'enduit, la polychromie.

On ne semble plus s'apercevoir aujourd'hui que, derrière leur peau de pierre et sous leurs hauts combles d'ardoises, les nouveaux immeubles caennais reprennent la typologie parisienne. Tous les éléments formels des immeubles haussmanniens sont pourtant là : balcons, dernier étage en retrait, étage d'entresol. Le clonage des immeubles de la rue de Rivoli[23] a même été tenté place Foch (**fig. 23**) et place de la Résistance, avec des immeubles comportant des arcades à entresol, un balcon filant au niveau du premier étage carré et un dernier étage en retrait derrière un balcon filant. L'introduction de cette architecture correspond bien à la construction d'une image de capitale régionale. Cette image valorisante de capitale est parfaitement comprise; elle est même réclamée dès l'enquête d'utilité publique du PRA par le commissaire-enquêteur :

« Je regrette que la Société centrale des architectes de Paris n'ait pas un recueil des belles façades modernes que le

---

[21] cité dans : LONGUET Philippe : « Dunkerque de la composition classique à la ville comme dispositif » dans : DOUTRIAUX Emmanuel : *le Nord de la France laboratoire de la ville*, Lille : Espace croisé, 1997, p.64.

[22] L'utilisation de la brique est formellement interdite par le PRA. Les édifices du XIX[e] construits en briques sont pourtant nombreux à Caen, y compris dans le centre-ville. Certains sont très luxueux.

[23] La rue de Rivoli, mise en chantier sous Napoléon I[er], a inspiré l'architecture du baron Haussmann. C'est un des modèles parisiens le souvent plus copié.

promeneur découvre au hasard de ses courses dans la capitale [24]. »

b. la toponymie

La toponymie est un autre lien avec la ville ancienne : à Caen les rues nouvelles reprennent les anciens noms des rues. Il est exceptionnel que les rues nouvelles soient identifiées comme telles, comme dans le cas de la « voie triomphale » (future avenue du Six-Juin). Les quartiers sont redessinés dans leur forme historique : c'est ainsi que la ligne serrée des immeubles du quartier Saint-Jean évoque les murailles qui entouraient autrefois le quartier. L'expression « île Saint-Jean », qui n'était plus connue que de quelques érudits, est de nouveau employée pour désigner le quartier Saint-Jean, alors que les dernières traces du caractère insulaire de ce quartier ont disparu[25]. Il en est de même pour la porte de secours du château qui reprend progressivement dans les correspondances son nom ancien de « porte des Champs », au moment précis où cette partie de la ville s'urbanise (**fig. 24**).

La continuité historique est affichée et même proclamée : la légitimité de la Reconstruction est à ce prix. Mais derrière des signes somme toute superficiels (matériaux, toponymie), le bouleversement est considérable. Les architectes mettent en œuvre de manière volontaire et convaincue les principes du MRU : modernisation, réorganisation de la propriété, nouvel urbanisme

3. La restauration des monuments historiques : problèmes de justification et d'intégration

Cette ville totalement renouvelée doit aussi composer avec des éléments concrets qui sont bien plus qu'une trace. La ville en effet n'a pas été totalement détruite : des quartiers entiers subsistent, et dans les zones détruites, des maisons isolées, des monuments sont un témoignage incon-

---

[24]YVER Jean, *Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Caen. Enquête. Avis de M. Jean Yver,* Caen : imprimerie caennaise, 1947, note P.66

[25] Les derniers bras de rivière traversant la ville sont couverts vers 1930 environ.

tournable (**fig. 8** et **8 bis**). Dans la ville qui se construit des stratégies spécifiques vont devoir être mises en œuvre pour permettre leur intégration dans les logiques nouvelles.

a. Les églises.

Les lieux de culte sont complémentaires à l'habitat. La mixité des fonctions culte et habitat témoigne de la persistance d'une image minimale de la ville traditionnelle : au centre d'une zone homogène d'habitations se trouve l'église avec son clocher, point de repère tant visuel que symbolique. C'est ainsi que dans les quartiers centraux en ordre continu, les églises paroissiales anciennes deviennent le point focal du quartier.

La présence des églises Saint-Pierre et Saint-Jean est une opportunité au cœur de la ville : elles forment le cœur d'un nouveau quartier, et elles sont restaurées très rapidement. Dans les « quartiers de compensation » comme le quartier d'Authie l'image est la même : l'église Saint-Paul avec son haut clocher est au centre du quartier. Les édifices de culte autre que catholique retrouvent leur discrétion d'avant-guerre : pas de signal, une monumentalité effacée, un emplacement périphérique. Un seul clocher suffit par quartier, car chaque zone n'a qu'un seul centre. Pour les églises détruites (Saint-Gilles, Saint-Julien), la reconstruction se fera sur un emplacement nouveau. Les églises désaffectées (Vieux-Saint-Sauveur, Saint-Etienne-le-Vieux (**fig. 12** et **25**)) et qui sont endommagées en 1944 sont toujours en ruines aujourd'hui : on n'a pas pu leur trouver une fonction nouvelle.

b. nouvelles fonctions

Les grands monuments, les points de repère de l'Histoire de l'Art que protège le service des Monuments historiques sont souvent les plus ostensiblement riches et les plus inadaptés au monde moderne. La restauration de ces immenses et sompteuses carcasses avec des techniques anciennes lentes et onéreuses, contredit fortement la logique d'austérité de la Reconstruction française. Tout au long de la période considérée, le service des Monuments historiques subit une pression considérable : il lui faut constamment justifier son action. Il faudra donc trouver ou inventer une utilité justifiant le choix des monuments à restaurer.

Le zonage s'oppose à la traditionnelle mixité des fonctions dans la ville ancienne. De nouveaux programmes, de nouvelles fonctions vont être attribuées aux monuments les plus visibles. Par exemple on prévoit d'intégrer le château à la zone « Université » dont il constitue le prolongement vers la ville (**fig. 27**). Le terre-plein à l'intérieur de l'enceinte doit être spécialisé dans les activités sportives, la chapelle Saint-Georges serait réservée aux étudiants, et le rectorat serait installé dans l'ancien logis des gouverneurs. Ce projet sera finalement abandonné.

L'utilisation des monuments historiques par les administrations est l'une des plus souvent souhaitée. Ils se distinguent fortement des immeubles uniformes de la Reconstruction: leur richesse les désigne tout particulièrement pour un usage exeptionnel. Une nouvelle affectation à usage public pourra justifier la restauration. La restauration de l'hôtel de Mondrainville par exemple n'est entreprise qu'à partir du moment où il est racheté par les Monuments historiques pour y installer l'agence des bâtiments de France (**fig. 28**). La maison des Quatrans, très visible au pied du château, est toute indiquée pour l'installation du siège de la conservation régionale des Monuments historiques (**fig. 29**). Sa restauration est sans cesse présentée par Louis Bourdil comme une démonstration du savoir-faire de son service (**fig. 30** et **30 bis**).

Durant la Reconstruction, le nombre des monuments historiques qui changent de fonction est considérable. Hormis les églises, c'est le cas de pratiquement tous ceux sur lesquels des interventions lourdes sont nécessaires : le château change de fonction après mille ans d'utilisation militaire ininterrompue, le lycée devient mairie. L'hôtel de Mondrainville, la maison des Quatrans deviennent la propriété du sevice des Monumentss historiques. L'hôtel de Than est une exception notable, puisqu'il est resté privé. Le fonctionnement de l'hôtel d'Escoville est aussi repensé : le maire de Caen souhaitait y regrouper plusieurs administrations nouvelles en plus de celles qui s'y trouvaient avant-guerre.

Il existe aussi des monuments qui ont été restaurés sans programme clairement établi au départ; la plupart sont restés sous-occupés jusqu'à aujourd'hui. C'est le cas pour l'hôtel de Mondrainville, la salle de l'Echiquier dans le château, l'hôtel d'Escoville et toutes les églises désaffectées (Saint-Etienne-le-Vieux, Vieux-Saint-Sauveur, Saint-Georges, Sainte-Paix, Saint-Nicolas, le Sépulcre). Le bilan de l'utilisation des Monuments historiques dans la seconde moitié du XX^{e} siècle est celui d'une très grande instabilité.

c. les monuments dans l'urbanisme

L'urbanisme de la Reconstruction est totalement repensé et le réseau des rues n'est pas un décalque du réseau ancien. La présence des Monuments historiques pose donc des problèmes. L'éventualité d'un déplacement est évoquée à propos de la maison des Quatrans et de l'église Sainte-Paix. Cette possibilité n'a rien d'utopique : à Marseille, l'hôtel de l'échevin de Cabre (XV^{e} siècle) est déplacé sans démontage d'une cinquantaine de mètres pour permettre la construction des immeubles prévus par le PRA[26]. Mais le mauvais état de la maison des Quatrans aurait probablement posé de gros problèmes, et finalement c'est la rue de Geôle qui est infléchie. Contraint par le château d'un côté et la maison des Quatrans de l'autre, le tracé de cette rue est généré par les monuments historiques (**dossier A**). A l'inverse, on n'hésitera pas à reconstruire la façade de l'hôtel d'Escoville à un nouvel alignement, un mètre en avant de l'ancien, ce qui oblige à déplacer d'autant les restes du porche d'entrée. Le déplacement de façades entières de monuments anciens a eu lieu dans d'autres villes reconstruites, Amiens par exemple.

Les monuments sont aussi des objets esthétiques, et les rues peuvent être tracées en fonction d'une scénographie urbaine du bâtiment. Ainsi l'alignement de la rue Saint-Jean est très en retrait par rapport à la façade de l'église : l'église se trouve alors dans l'axe de la rue et peut être vue depuis la place Saint-Pierre. Cette solution oblige à un fort décrochement latéral de la rue : la rue Saint-Jean ne sera pas rectiligne. Le décrochement nécessite la construction d'une place qui masque la perturbation de la trame.

d. Le raccord avec les quartiers anciens

L'entonnoir de la rue Saint-Pierre marque le raccord entre la vieille ville aux rues étroites et les larges boulevards de la Reconstruction. Sa forme permet aussi de préserver la vue sur la tour de l'église Saint-Pierre, en conservant l'ancien l'alignement du côté ouest (**fig. 19**). Du côté est, la subsistance d'un îlot de maisons préservées (dont deux classées) oblige à conserver la largeur originelle de la rue. Ce raccord surprenant,

---

[26]cf. COLAS Paul, « Le déplacement de l'hôtel de l'échevin de Cabre à Marseille », *Monuments historiques,* avril-juin 1955 p. 93-94, et DUVAL Georges, *restauration et réutilisation des monuments anciens,* Paris: Mardaga, 1990, p. 223-226

presque « organique », est prévu dès les premières études de Brillaud de Laujardière en 1946. C'est ici qu'il situe la césure entre la ville détruite et la ville reconstruite. D'un côté on appliquera les règles de la Reconstruction : nouvelles rues, nouveau parcellaire. De l'autre, on reprend le tracé ancien et on se contente des « rapiéçages » nécessaires.

En 1945, deux maisons anciennes de la rue du Tour de Terre subsistent. En 1946, on prévoit que la nouvelle rue du Tour de Terre s'alignera sur elles (**dossier A**). Mais elle n'a pas été réalisée, et les maisons sont aujourd'hui isolées au pied des barres des Quatrans (**fig. 8**). Elles sont un témoignage du plan de 1946, auquel s'est superposé en 1953 le nouveau projet d'Henry Delacroix.

Au contraire, les maisons de la partie est de la rue de Geôle ont fini par être détruites. Leur conservation, prévue à l'origine dans le PRA, supposait, comme à l'entrée de la rue Saint-Pierre, un dispositif spécifique pour raccorder les deux trames. Le boulevard devait se diviser en deux branches dont l'une était formée par l'ancienne rue de Geôle elle-même. Après de nombreuses hésitations, c'est la logique de la Reconstruction qui a prévalu : de l'Université jusqu'à la rue de Falaise court un large boulevard continu, dont la rue de Geôle n'est qu'un tronçon.

Du côté pair de la rue de Geôle, une maison (n°52) avait été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour contraindre la Reconstruction à tenir compte des témoignages du passé (**fig. 31**). Mais cela n'a eu aucune influence sur la décision finale. Le manque de conviction des Monuments historiques dans cette affaire montre bien l'adhésion du service aux grandes orientations de la Reconstruction. Le service des Monuments historiques préfère centrer son action sur les grands monuments. La défense et la préservation de traces plus modestes ou plus diffuses (organisation du tissu urbain, parcellaire) n'est absolument pas prise en charge même si une sensibilité à ce thème de l'ensemble urbain peut exister. Les seuls conflits importants dans lesquels le service consent à s'investir concernent les édifices dits « de premier ordre » : des témoins de l'histoire de l'art.

4. Restaurer pour pas cher

Le service des Monuments historiques est limité dans son action par les crédits qui lui sont accordés par le MRU. De plus, l'« austérité » est une valeur en soi pendant la Reconstruction. Il faudra faire des éco-

nomies sur le nombre des bâtiments à restaurer, mais aussi sur la façon de conduire les chantiers.

Les travaux « à l'ancienne » sont strictement réservés aux parties visibles. Il n'est question que de reproduire l'apparence ancienne, et les techniques mises en œuvre pour la consolidation ou la restitution du gros-œuvre n'ont parfois rien à voir avec la technique constructive ancienne. C'est le cas à Than et à Escoville : les murs sont repris par une structure en béton armé et ne sont plus porteurs. Structurellement, ils s'apparentent désormais aux immeubles de la Reconstruction.

Pour les parties concernées par la restauration « à l'ancienne », les exigences des Monuments historiques restent d'un niveau élevé, notamment quant au choix des matériaux : ardoises épaisses ou tuiles MH par exemple. Mais des économies peuvent être faites dans la restitution de parties peu visibles. La façade arrière de l'hôtel de Than, comportait cinq lucarnes de pierre. Mais cette façade enserrée dans une courette étroite est peu visible : deux lucarnes seulement seront refaites. La partie haute de la tourelle de la maison des Quatrans, située à l'arrière disparaît; le deuxième niveau de la lucarne à deux étages de l'hôtel d'Escoville n'est pas restitué.

La simplification des éléments d'architecture ou de décor est une autre source d'économie. La délégation permanente du 8 janvier 1951 approuve la reconstitution de la statue de la grande clé pendante représentant Saint-Pierre sur un « dessin contemporain » : elle sera une version simplifiée de l'ancienne. Enfin, on peut simplifier la mise en œuvre des matériaux traditionnels: dans son devis de 1957 pour la toiture de l'hôtel de Than, Charles Dorian promet de trouver des économies pendant le chantier[27].

La maison des Quatrans qui est la propriété de l'administration des Monuments historiques est un cas particulier. En plus de la restauration proprement dite, l'aménagement intérieur est pris en charge par le service. Louis Bourdil, futur utilisateur des lieux, organise les chantiers et passe commande aux entreprises. Ses projets sont surveillés par

---

[27] cf. également GENDREAU Gabriel : « la reconstruction de la flèche d'argent de la cathédrale d'Evreux », dans : *Chapitres et cathédrales en Normandie,* Annales de Normandie, Actes du XXXI[e] congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie, 1997, p.442 : « Il était dispendieux de reprendre tous les épannelages et toutes les moulurations dans les équarrissages des pièces de chêne de forte section qui entraînaient des pertes de matière importantes. L'entreprise Martin, de Puteaux, a pu établir une concertation permanente pour proposer les solutions les plus économiques. »

l'inspecteur général, qui détaille les devis et propose des économies sur les dépenses à caractère « somptuaire ». Les peintures peuvent par exemple être remplacées par du papier peint, moins onéreux ; les toilettes sont trop nombreuses par rapport au personnel, etc... Le choix de l'installation du chauffage central fait également l'objet d'âpres négociations. Au-delà des relations tendues des deux hommes, on a ici l'équivalent de la surveillance des architectes de la Reconstruction par le service des études du MRU, et la situation de Louis Bourdil rappelle celle de Henry Delacroix après la présentation de son projet en 1953. L'austérité qui caractérise la Reconstruction est en tous points acceptée et mise en œuvre par le service des Monuments historiques.

B. Les principes de restauration des Monuments historiques

A l'intérieur de ces grands principes de Reconstruction, le service des Monuments historiques développe des stratégies spécifiques, adaptées aux bâtiments dont il a la charge. La « doctrine » de restauration des monuments lors de la Reconstruction est aussi en partie la continuation de celle d'avant guerre. Les acteurs sont les mêmes, et la permanence des idées est sensible, ici comme dans le reste de la Reconstruction.

1. Dégagement, visibilité

Le dégagement des Monuments historiques est une idée du XIX^{e} siècle. A Paris par exemple la cathédrale brutalement isolée du tissu urbain est comme un objet posé au milieu d'un jardin. La loi de 1913 donne les moyens légaux du dégagement par la possibilité de raser les abords pour « dégager, isoler ou assainir » le monument. La notion d'ensemble urbain, telle que nous la connaissons aujourd'hui ne fait pas partie de la culture architecturale de l'entre-deux guerre. Elle est absente, par exem-

ple, de la liste des monuments à protéger établie par le *Monuments, Fine Arts and Archive Branch*[28]. Seuls sont inscrits des monuments précis, et non des ensembles ou des territoires. La loi de 1943 a un objectif différent qui est la protection des abords et non plus leur destruction. Mais la notion du dégagement est toujours fortement ancrée dans la culture des acteurs du service des Monuments historiques.

Le dégagement coûte cher : il faut exproprier. A Caen, le seul dégagement d'importance a eu lieu vers 1822 par la création devant l'entrée de l'Abbaye-aux-Dames d'un vaste parvis. Cette opération nécessita la destruction de la porterie romane, de la « salle de la reine Mathilde », d'un donjon et de restes de logis médiévaux[29], et pour le percement d'une rue rectiligne reliant visuellement les deux abbayes, la destruction du chœur de l'église du Vieux-Saint-Gilles. Elle est encore très admirée en 1948 par les Antiquaires de Normandie :

> « l'architecte projetait un vaste parvis circulaire devant le portail de l'église avec de larges avenues donnant sur la petite place Saint-Gilles. Il avait sur l'urbanisme d'autres notions, et plus heureuses, que nos actuels architectes de la reconstruction » [30].

Dans le projet d'aménagement et d'embellissement de la ville de Caen en 1930 l'urbaniste René Danger prévoyait des dégagements de monuments limités selon les opportunités[31]. Ce réalisme prudent n'est plus de mise en 1944, où les opportunités sont devenues de monstrueuses saignées. Dans la zone centrale, tous les monuments sont isolés. Les dégagements seront à l'échelle des bombardements : gigantesques (**fig. 32**). Le dégagement des monuments, et principalement du château, est prévu par l'architecte en chef de la Reconstruction dès les premières études du PRA. Le service des Monuments historiques accepte le dégagement des monuments dans le cas des édifices publics (églises, château). Mais l'isolement de la maison des Quatrans sera toujours sévèrement critiqué : le service exige la reconstitution de l'alignement à partir du monument quand il est mitoyen.

---

[28] cf. annexe IX : le journal normand de lord Methuen.

[29] BAYLE Maylis, *l'Abbaye-aux-Dames à Caen*, Moisenay : Gaud, 1994, p.17

[30] *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, Tome L, séance du 12 juin 1948, p.472

[31] DANGER Paul, *Rapport justificatif du plan d'aménagement et d'embellissement,* rapport dactylographié, octobre 1930, 9p.

La possibilité de voir le monument est une nécessité absolue. Les monuments non visibles ne sont pas restaurés. La décision de restaurer l'hôtel de Mondrainville caché par le nouveau bâtiment de la caisse d'Epargne n'est admise que de justesse en 1951, quand Louis Bourdil fait remarquer que l'hôtel est visible depuis le hall vitré de la caisse d'Epargne. La possibilité de voir le bâtiment est un don utile fait au public qui peut justifier la restauration.

Les monuments totalement dégagés sont entièrement visibles. L'ampleur des dégagements permet même le plus souvent de les voir en totalité d'un seul coup d'œil. Mais dans le cas des bâtiments mitoyens, il est difficile de combiner la visibilité maximale et la réintégration du bâtiment dans le bloc fermé de l'îlot. Il faut trouver des solutions pour permettre l'accès du public de tous côtés. En novembre 1950, Henri Delacroix dessine sur les conseils de Louis Bourdil un îlot dont le front bâti sur la rue des Teinturiers s'ouvre comme une porte vers la façade arrière de la maison des Quatrans. La visibilité de la maison est assurée sur toutes ses faces, malgré les contraintes de l'îlot (**fig. B4**).

La visibilité, c'est voir de manière totale, frontale, et de préférence lointaine. Les vues partielles ou biaises, les surprises, l'organisation de séquences spatiales ne font pas partie du vocabulaire de la Reconstruction. Pour la rue de Geôle par exemple, le service des Monuments historiques réclame la reconstitution de l'alignement autour de la maison des Quatrans, mais pas la reconstitution de l'espace de la rue : un seul côté doit être reconstruit. C'est une conception purement visuelle, dans laquelle l'espace n'est pas pris en compte.

L'hôtel de Than constitue une exception intéressante. Avant la guerre, l'accès se trouvait dans la rue Saint-Jean. Au fond d'une impasse étroite, la découverte brutale de la puissante façade de l'hôtel avec ses extravagantes lucarnes sculptées provoquait un choc esthétique (**fig. 33**). En 1948, les services de la Reconstruction prévoient l'aménagement de l'hôtel selon les critères habituels de dégagement et de visibilité : il est prévu de faire de la cour un passage public entre le boulevard des Alliés et la rue Bellivet. Marcel Poutaraud intervient alors pour demander le maintien de l'impasse et la reconstruction de l'aile gauche fermant la cour au sud avec la volonté affirmée de restituer la séquence spatiale d'avant-guerre. Mais il veut aussi le dégagement et la visibilité. Du côté du boulevard des Alliés, le bâtiment qui fermait la cour au nord est donc remplacé par une grille qui laisse voir l'hôtel (**fig. 34**). La fermeture incomplète

de la cour rend le dispositif peu lisible, et on ne retrouve pas l'espace de qualité, contracté puis subitement dilaté, qui existait avant-guerre.

A l'angle de la rue Saint-Jean et du boulevard, la construction d'un immeuble est nécessaire pour la reconstitution des commerces. Sa hauteur, limitée à un étage sur rez-de-chaussée, laisse voir de loin les grandes lucarnes de l'hôtel de Than. Cette disposition, qui permet une vue partielle, sélectionnée, retrouve une certaine qualité urbaine, inhabituelle dans la Reconstruction [32] (**fig. 35**).

L'espace du dégagement, quand il existe, est systématiquement aménagé en espace vert. Un jardin est même prévu derrière l'hôtel d'Escoville, au cœur de l'îlot KG pourtant extrêmement étroit (**fig. 36**). L'« espace vert » est un espace-tampon, qui n'a pour fonction que de séparer le monument de la ville vivante :

> « rien ne vaut dans nos cités modernes, pour encadrer les édifices du Moyen Age et de la Renaissance, ces espaces plantés d'arbustes et ornés de fleurs, qui isolent les monuments anciens du modernisme environnant et maintiennent un cadre naturel - donc invariable malgré l'évolution de la civilisation - autour de ces précieux trésors archéologiques[33]. »

Le plus souvent, le service des Monuments historiques cherche à maîtriser l'aménagement des espaces verts, mais sans en supporter le coût[34]. En 1948, Charles Dorian est chargé de l'élaboration d'un projet de jardin dans et autour du château (**fig. A3** et **A4**). Mais la ville qui finance l'aménagement considère que c'est à elle de préparer le projet et d'en avoir la maîtrise. Le maire, Yves Guillou, va jusqu'à envoyer un ultimatum au ministre en avril[35] pour l'aménagement du jardin au pied de la porte sud. C'est le plan municipal qui est finalement exécuté. A l'hôtel de Mondrainville, Louis Bourdil cherche à faire acheter le terrain à la muni-

---

[32] On trouve le même dispositif, et pour des raisons similaires (mise en valeur de lucarnes particulièrement ornées) au XVI°siècle à l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen cf. LETTERON Isabelle, GILLOT Deelphine, *Rouen. L'hôtel de Bourgtheroulde, demeure des Le Roux,* Rouen: connaissance du patrimoine, 1996, p. 68

[33] Cf annexe XI : Lettre du Touring-Club de France au maire de Caen, 31 janvier 1925.

[34] lettre de Louis Bourdil du 28 novembre 1951 à propos de l'aménagement du château : « le problème essentiel est de savoir s'il sera possible d'imposer un projet d'aménagement sans participer à la dépense » MP 81/14/25

[35] lettre du maire au Ministre de l'Education Nationale 6 avril 1948 MP 81/14/121/45. Voir également : Ouest-France, 26 févrer 1948, Liberté de Normandie, 25 février 1948.

cipalité pour y installer un square public, mais sans succès. La ville est peu enthousiaste à l'idée de prendre en charge les frais d'aménagement d'un jardin aussi peu visible.

Quant à l'aménagement du jardin de la maison des Quatrans, il a une valeur démonstrative. C'est une sorte de jardin archéologique où sont entreposées des pierres sculptées récupérées dans les ruines. Le jardin, visible de toutes parts grâce à des « clôtures qui laissent passer le regard », annonce le siège de la représentation locale des Monuments historiques.

2. « améliorer »

La restauration est l'occasion de faire un bilan archéologique : certaines dispositions ou transformations sont jugées inintéressantes, inesthétique, voire indignes. Il faut retrouver l'aspect originel du bâtiment, même si parfois la valeur esthétique ou historique de certains ajouts est reconnue. Restaurer, c'est faire des choix dans une délicate opération de nettoyage archéologique. En 1947, le ministre demande à l'architecte en chef des Monuments historiques de lui faire parvenir un projet de restauration de la maison des Quatrans montrant

> « les améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux parties subsistantes. Il importe en effet de profiter de la reconstruction de cette façade, qui a subi quelques modifications, pour améliorer son aspect »[36] (**fig. 30** et **30 bis**)

a. La valeur d'ancienneté

Les apports du XIX^e^ siècle ne sont jamais considérés comme intéressants. Le plus souvent, leur élimination est tellement évidente qu'elle n'est pas l'objet de débats dans les commissions. A l'hôtel d'Escoville, l'aile construite sur l'arrière en 1821 pour abriter la juridiction consulaire disparaît. Aucune trace aujourd'hui n'en subsiste : c'est comme si elle n'avait jamais existé. La disparition des parties XIX^e^ siècle peut aussi donner des résultats curieux, comme dans le bâtiment accolé à la salle de l'Echiquier. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment comportait des

[36] lettre du 12 mars 1947, ministère de la jeunesse, arts et lettres. MP 81/14/150/80

voûtes d'ogives médiévales, et il était surmonté d'un étage à usage d'habitation reconstruit au XIX^{e}. La restauration va supprimer tout ce qui n'est pas médiéval : l'étage est arasé, la partie médiévale voutée est couverte d'une terrasse qui permet la visibilité de la salle de l'Echiquier. Le résultat constitue un ensemble assez informe, difficilement compréhensible de l'extérieur (**fig. 37**).

Dans le château, plus aucun des bâtiments modernes de la « caserne Lefebvre » ne subsiste aujourd'hui (**fig. 13**). Ceux qui avaient survécu aux bombardements ont été rasés après avoir servi de centre d'hébergement de l'ONCOR[37]. Mais on a restauré la salle romane de l'Echiquier dont trois travées sur six avaient disparu (**fig. 38**). Le château est le « promontoire choisi par Guillaume le Conquérant[38] » : dans cette « acropole qui fut le point de départ de la grandeur de la Normandie et de l'Angleterre, sa fille aînée », la présence d'éléments modernes est inacceptable. Le présent est indigne de cotoyer l'histoire.

La conservation des édifices construits entre l'époque médiévale (conservés) et le XIX^{è} siècle (détruits) est indécise. Le « logis des gouverneurs » (XVI^{e}-XVII^{e}) est restauré malgré les réticences du conservateur. Mais des bâtiments de la même époque, moins prestigieux et moins visibles depuis la ville sont détruits (**fig. 14**). En ville, il ne reste plus trace de l'université, ni de l'hôtel de ville, tous deux des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. On conserve par contre les moignons des deux églises médiévales détruites: Saint-Julien et Saint-Gilles (**fig. 39**). Le rejet peut s'étendre au XVI^{e} siècle : la grande clé pendante de l'abside dans l'église Saint-Pierre, mélange de folie flamboyante et de formes Renaissance, n'était « pas une œuvre remarquable »[39]. Elle est remplacée par une copie simplifiée.

La restauration permet le retour à l'état ancien, vrai ou supposé. Dans la maison des Quatrans, les grandes fenêtres XIX^{è} sont remplacées par des petites baies sur le modèle de celles subsistantes (**fig. 30 bis**). On restitue aussi le vitrage continu. Sur l'arrière, les meneaux sont restitués, comme à l'hôtel de Than. Dans la salle de l'Echiquier, le plancher qui divise la salle en deux niveaux est supprimé pour retrouver le

---

[37] ONCOR : office national des cantonnements des ouvriers de la reconstruction

[38] Cette citation et la suivante sont extraites d'un rapport de Louis Bourdil, 7 novembre 1962. MP81/14/121/45

[39] Procés-verbal de la délégation permanente du 8 janvier 1951

volume médiéval. A Escoville, la toiture du petit escalier Nord-Est n'est pas reconstruite.

Les matériaux de construction modernes sont également remplacés par des copies d'ancien. Les vitreries « losangées à petit plomb » garnissent désormais les baies des monuments historiques en remplacement des vitres modernes à Than, aux Quatrans, à l'Echiquier, à Mondrainville, etc ... Mais le dessin doit être simple, « neutre ». La restauration néo-Renaissance de Gabriel Ruprich-Robert avait doté en 1915 l'hôtel d'Escoville de vitraux à la géométrie complexe qui sont remplacés lors de la Reconstruction par de simples losanges.

b. les traces du bombardement

Enfin la restauration fait systématiquement disparaître les traces du bombardement de 1944. Les destructions de 1944 sont évoquées par des musées, des monuments commémoratifs, des livres ou des photographies. Mais plus aucun bâtiment de la ville n'en porte les stigmates, à part le monument aux morts de la place Foch qui est à ma connaissance seul à conserver des traces d'éclats - dont la conservation est d'ailleurs volontaire (**fig. 23**). Dans l'imaginaire collectif de la ville, les monuments n'ont jamais représenté la destruction, la souffrance ou le sacrifice de la libération. Dès les premières années, ils sont au contraire le symbole de la renaissance de la ville et de sa permanence.

Les bombardements de la première guerrre mondiale avaient amené la question de la nécessité de garder ou non la mémoire de l'événement sur les monuments historiques. Le débat le plus connu est celui de la cathédrale de Reims. Il a été emblématique et a posé les questions de manière claire : la cathédrale étant une œuvre d'art, faut-il la restaurer à l'identique pour lui redonner son sens et sa qualité esthétique ? Ou bien accepte-t-on de la laisser mutilée, pour témoigner à tout jamais de la « barbarie germanique [40]» ? La cathédrale a finalement été totalement restaurée, les traces du bombardement effacées.

En 1950 à Caen, il n'y a pas de discussions. La disparition des dégâts dûs aux bombardements relève visiblement de l'évidence. Sur ce

---

[40] Lefèvre-Pontalis cité par Françoise Bercé : « la doctrine de la restauration face aux reconstructions après les guerres », dans : *De la guerre réglée à la guerre totale, les malheurs de la guerre,* Congrés des sociétés historiques, t. II, Amiens, octobre 1994, 1997, p. 138

sujet, le parallèle entre les deux guerre mondiales n'est peut-être pas toujours pertinent. A Reims les choses étaient simples. C'était l'ennemi qui bombardait et la conservation des ruines aurait pu être, en plus de la dénonciation de l'événement lui-même, un témoignage plus général sur la folie de la guerre et un appel au « plus jamais ça ! ». Lors de la deuxième guerre, le bombardement de Coventry est tout à fait comparable à celui de Reims. Bombardée en 1940 lors du *Blitz,* la cathédrale détruite fait l'objet d'une récupération politique immédiate, et ses ruines sont conservées en l'état[41]. Dans les deux cas, le sens est évident : c'est l'ennemi qui est le responsable de la destruction et des souffrances qui l'accompagnent.

Mais à Caen les choses sont plus complexes car la destruction est la conséquence de la libération et ce sont des alliés qui bombardent La lecture de l'événement est délicate d'autant qu'ici la justification de la destruction n'apparaît pas clairement. On préférera mettre l'accent sur la renaissance, la reconstruction, la libération, et gommer l'événement dramatique. Dans tous les cas, la forme que prend la restauration dépend donc bien du sens que l'on entend donner à la ruine qui l'a précédée.

c. Les couvertures

Le remplacement de l'ardoise par la tuile sur les églises de la ville (qui n'est réalisé qu'en partie)[42] surprend par le colossal investissement financier qu'il représente. Le matériau est plus cher et les tuileries locales (à Bavent) ont du mal à fournir la quantité demandée. Mais surtout le changement de couverture nécessite, dans les édifices où elles n'a pas totalement disparu, de coûteux renforcements de charpente. Les documents d'archives consultés se sont pas très clairs sur la raison de ces transformations. Il faut probablement y voir une volonté de revenir au matériau supposé le plus ancien[43] : s'il est plus ancien, il est forcément plus « authentique ». La tuile est aussi considérée comme typiquement normande, et les deux caractères (ancien et normand) sont liés :

---

[41] cf. MONNIER Gerard : « De la mémoire. Coventry » dans : DIEUDONNE Patrick (dir.), *Villes reconstruites, du dessin au destin,* deuxième colloque international des villes reconstruites, Paris : l'Harmattan, 1994, p. 16-21

[42] cf. annexe I : couverture des églises de la ville

[43] cf. rapport de Marcel Poutaraud, 6 septembre 1951 (d'où est extraite la citation suivante dans le paragraphe) : la tuile est le matériau traditonnel, l'ardoise de Caumont l'éventé à une quarantaine de kilomètres de Caen n'ayant eu qu'un emploi assez restraint, sauf aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. MP 81/14/25

« il ne faut pas perdre de vue en effet que si certains édifices comme l'église Saint-Etienne par exemple étaient couverts en plomb à l'origine, la plupart des édifices anciens avaient des couvertures faites en matériaux traditionels du pays, c'est-à-dire en tuiles. »

Son utilisation est une sorte de régionalisme appliqué aux monuments historiques.

L'unification des toitures peut ausssi concerner le bâtiment lui-même. A l'Abbaye-aux-hommes comme à l'Abbaye-aux-dames, les bas-côtés étaient couverts en tuiles et la nef en ardoises. A défaut de les couvrir en tuiles comme le souhaitait le service, on a du moins profité des réparations pour mettre un matériau unique (l'ardoise) sur toutes les toitures de l'édifice.

d. solidité.

Les monuments historiques ne sont pas restaurés en pierre de Caen en totalité. Une pierre plus dure remplace le matériau d'origine dans les superstructures de l'hôtel de Than ou dans la flèche de l'église Saint-Pierre. On remédie ainsi aux inconvénients de la pierre de Caen qui résiste mal aux intempéries. Dans les restaurations caennaises, cette utilisation d'une pierre plus dure dans les parties exposées est très largement pratiquée depuis le XIX^{e} siècle. Les monuments historiques de Caen sont de plus en plus solides : chaque restauration est bien une « amélioration ».

En 1971, le ministre de la culture Jacques Duhamel prononce cette phrase célèbre :

« plutôt sauver mille monuments pour cinquante ans que cinquante monuments pour mille ans ».

Il expose ainsi la philosophie nouvelle du service, qui suit les recommandations de la commission nationale du VI° plan[44]. C'est une importante rupture avec la politique suivie jusque-là. Depuis la création du service, on concevait des restaurations qui devaient permettre aux grands monuments de durer mille ans. Il était logique de leur donner les moyens

[44] Cf «Les restaurations françaises et la charte de Venise », *Monuments historiques*, 1977, numéro hors série

physiques de traverser les siècles, y compris en les transformant. Cette conception était toujours en vigueur lors de la Reconstruction.

3. conclusion: dégagement, visibilité, ancienneté, prestige

L'aménagement du château est représentatif de la doctrine de restauration du service des Monuments historiques dans les années 1950. A cette époque, Le service fonctionne toujours sur les priorités du XIX^{e} siècle : d'abord sauver les monuments importants pour l'histoire de l'art, et ceux qui sont les plus anciens. Le service n'a pas lancé les programmes de restauration en fonction de l'état des bâtiments, mais selon les priorités artistiques établies par l'Histoire de l'Art. L'ancienneté présumée est bien le critère le plus important de restauration d'un bâtiment : il sera alors transformé pour lui rendre son état ancien. Le degré de visibilité du bâtiment compte aussi dans les choix, ainsi que ses possibilités de réutilisation. Le souvenir d'un grand homme ou d'une période particulièrement faste peut ausssi orienter la restauration. Mais l'architecture « ordinaire » ou vernaculaire, même en bon état, n'est pas l'objet de l'attention du service. Enfin, rien de ce qui est moderne (XIX^{e}-XX^{e}) ne doit être conservé à proximité des monuments historiques, sauf nécessité absolue.

TROISIEME PARTIE

MODERNITE ET PATRIMOINE : UNE COHABITATION IMPOSSIBLE

Jusqu'en 1953, les permis de construire aux abords des monuments historiques examinés par la commission supérieure concernent des bâtiments individuels. Même si leur taille et leur aspect n'a que peu de rapport avec ceux qu'ils remplacent, l'illusion de la continuité est maintenue. Le service des Monuments historiques se contente de demander des retouches de détail : ici la hauteur, là le matériau de couverture ou de parement. Les principes généraux d'urbanisme et d'architecture du MRU sont généralement bien acceptés, moins d'ailleurs par réelle conviction que par résignation. En 1949, la construction de « l'immeuble-caserne »[45] du boulevard des Alliés est l'objet de dures critiques, mais elles ne concernent que l'aspect extérieur, alors que le programme n'est qu'à peine remis en cause .

En 1953, le « grand ensemble » des Quatrans est un projet global, qui gère bien plus que des aspects formels. Il concerne l'espace, le commerce, la circulation, les espaces verts, les monuments historiques. Tous ces aspects sont intégrés et interagissent les uns avec les autres. Face à ce projet totalisant, le service des Monuments historiques est obligé de réagir. Il engage tous les moyens de blocage à sa disposition, et surtout il explicite et il enrichit son discours. Lui qui n'était qu'une autorité morale de référence vaguement consentante, il essaie désormais de devenir acteur de la ville, mais fait l'expérience des limites de son action.

---

[45] Annexe I = chronologie ; annexe X : rapport de l'inspecteur Huignard 31 juillet 1949.

A. L'hôtel d'Escoville : histoire d'un conflit

L'absorption des restes de l'hôtel d'Escoville à l'intérieur du projet des Quatrans s'écarte très sensiblement du traitement habituel des monuments historiques. A l'intérieur de l'îlot, la phagocytose du monument brouille la perception des limites entre l'hôtel et les immeubles qui l'environnent (**fig. 41 bis**). L'implantation des murs, les formes, le programme, les circulations, le mode de propriété, sont pensés à l'échelle de l'îlot. Le service des Monuments historiques est dépossédé de son objet. Le conflit va porter sur le programme et les volumes de l'hôtel, mais surtout se polariser sur un élément emblématique : la façade sur la place Saint-Pierre (**fig. 41** à **44**).

1. Une épreuve de force : mairie, Monuments historiques, commerçants, MRU

L'hôtel d'Escoville est situé dans un îlot entouré de trois rues dont on ne peut modifier le tracé : on est en limite de la zone détruite, et ces rues prolongent des alignements d'avant-guerre. L'insertion du bâtiment au cœur d'un îlot pose problème selon les critères du MRU. En effet les règles du prospect rendent formellement impossible la construction d'immeubles d'une certaine hauteur à la fois en périphérie et en cœur d'îlot, surtout quand il est de taille réduite comme celui-ci. En 1946, dans le plan de reconstruction et d'aménagement élaboré par Marc Brillaud de Laujardière, la décision n'est pas prise : l'îlot est dessiné en trait fin, comme les parties non détruites et les nouveaux alignements n'apparaissent pas (**fig. A2**).

a. Les commerçants, les sinistrés, les archéologues

Les emplacements constructibles, du fait du desserrement des constructions et de la plus grande emprise de la voirie, sont limités : le nombre des logements possibles en centre-ville est déjà insuffisant, et il en est de même pour les commerces. Les logements peuvent être déplacés en périphérie, dans les « quartiers de compensation », leur valeur d'usage n'en n'est pas affectée. Il n'en est pas de même avec les commerces : l'emplacement a une grande importance et ils ne peuvent être transférés

sans risques. La restitution du plus grand linéaire commercial possible est une donnée constante dans l'élaboration du projet. De plus ou moins bon gré, le MRU, la municipalité et les Monuments historiques doivent l'intégrer dans leurs calculs. La présence des commerçants sinistrés constitue une écrasante force de pression.

Commerçants ou propriétaires, on ne peut oublier les sinistrés : les baraquements parsèment la ville, et les administrations sont assaillies de demandes d'autorisation pour en construire de nouveaux ou pour occuper des locaux vides (**fig. 42**). Par exemple en juin 1956, Louis Bourdil autorise l'implantation du baraquement commercial d'un chapelier dans les ruines de l'hôtel d'Escoville. En mars de la même année, il autorise une famille à s'installer au dernier étage de la porte de secours du château :

> « j'autorise R. à venir s'installer dans les deux pièces du dernier étage et à se libérer des conditions de vie vraiment misérables. Il faut de l'air et de la lumière pour cette femme et ces enfants. »

Les sinistrés sont le levier du MRU. Leur misère, leur détresse sont la toile de fond de la Reconstruction.

La société savante « les Antiquaires de Normandie », généralement suivie par les autres sociétés savantes de la ville, entretient une autre sorte de pression. Ils réclament à Escoville comme pour tous les monuments de la ville, la reconstitution de l'état originel. C'est-à-dire pour la façade sur la place qui était très transformée avant-guerre, un pastiche néo-Renaissance. Leurs actions consistent essentiellement en envois de lettres de protestation aux différentes autorités : municipalité, préfet, ministre, etc. Il est difficile de connaître l'impact réel des protestations des sociétés savantes[46]. Il n'est pas sûr que ces sociétés, qui sont assez fermées, aient un poids réel sur l'opinion locale. La Reconstruction est pilotée depuis Paris et le plus probable est que ce fonctionnement de notables était inefficace. On peut aussi penser que les membres, à titre individuel, ne partagent pas forcément les critiques uniformément négatives à l'égard de

---

[46] Toutes les interventions des Antiquaires sur la Reconstruction sont sans effets: protestation contre les immeubles de la place Reine-Mathilde les 15 février et 15 avril 1947 (MP 81/14/25), contre la reconstruction d'un porche « simplifié » à l'église Saint-Jean (Bulletin, tome TLI, 3 novembre 1951), contre l'immeuble du boulevard des Alliés le 6 juillet 1949 (MP 81/14/132/70), contre le quartier des Quatrans en novembre 1951 (81/14/25), et bien sûr contre la façade moderne de l'hôtel d'Escoville le 2 avril 1949 (81/14/140/178).

la Reconstruction formulées dans les procès-verbaux des séances. En effet, un certain nombre d'entre eux sont directement impliqués dans la Reconstruction : ingénieurs, architectes, administrateurs dans les coopératives de reconstruction, etc.

L'intransigeance des Antiquaires de Normandie entraîne des rapports tendus avec le représentant du service des Monuments historiques Louis Bourdil, qui tente pourtant d'associer la société aux projets de reconstruction. C'est ainsi que des oppositions plus ou moins conflictuelles apparaissent à propos de l'aménagement intérieur de l'église Saint-Jean ou du comblement du fossé nord du château[47].

b. Les Monuments historiques

L'hôtel d'Escoville appartient à la ville. En tant que propriétaire, celle-ci considère que l'aménagement et le programme lui appartiennent. L'hôtel d'Escoville est classé. En tant qu'autorité de tutelle, le service des Monuments historiques considère qu'il peut imposer une vue d'ensemble sur le bâtiment. Mais légalement son action est limitée à la reconstitution ou à la répartition des parties classées. Une fois décidée la construction d'une façade moderne, la maîtrise des travaux sur cette partie ne lui appartient plus, et le service n'a même pas la possibilité faire de propositions. La loi de 1943 sur les abords, qui s'applique parfaitement ici (la façade de l'hôtel d'Escoville fait face à l'église Saint-Pierre), lui donne d'importants pouvoirs, mais seulement à la fin du processus. Les choses se présenteront différemment quand le service acceptera de payer : à partir d'avril 1951, le directeur de l'architecture René Perchet tente de couper court aux prétentions de la ville en prenant en charge la totalité de la restauration[48]. Dans ce jeu à trois (MRU, Mairie, Monuments historiques), seul celui qui paie peut imposer sa volonté. Or les crédits sont limités : chaque administration essaie de se décharger du financement tout en gardant la maîtrise de la décision.

Le service des Monuments historiques a deux ambitions pour l'hôtel d'Escoville. La première est de restituer approximativement, comme le souhaite le conservateur, les volumes d'avant-guerre. On

---

[47] A propos des stalles et de l'aménagement du mobilier de Saint-Jean : *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie,* de mars à mai 1959, tome TLV ; pour le fossé nord du château : dossier DRAC château, vers 1955 (par exemple lettre de Louis Bourdil 21 avril 1955).

[48] Compte-rendu de la réunion du 5 avril 1951 par Louis Bourdil, archives de la DRAC.

n'hésitera pas, cependant, à corriger « la compression à laquelle Escoville a dû se soumettre lors de sa construction ». Limiter les volumes, c'est agir sur le programme, car cela limite fortement les capacités d'adaptation de l'hôtel.

La deuxième ambition est de maîtriser la façade sur la place Saint-Pierre. C'est-à-dire non seulement la façade de l'hôtel proprement dit, mais tout le front bâti de l'îlot (**fig 41 bis** et **44**). La façade de l'hôtel n'est qu'un élément dans une composition linéaire qui s'étend de la rue Saint-Pierre au boulevard des Alliés. De part et d'autre, les immeubles 42 ter et 320 bis doivent idéalement être traités comme des « pavillons » dont l'architecture est semblable à celle, ultra-simplifiée, de l'hôtel. Le résultat constitue un ensemble aligné et ordonnancé qui forme la façade d'un palais unique. On ne cherche pas à donner une idée de l'alignement d'immeubles particuliers qui existait avant-guerre. L'ensemble est composé symétriquement, et contredit étonnamment la façade asymétrique de l'hôtel lui-même. La symétrie est un principe de composition infaillible dans la Reconstruction : en avril 1955, le bâtiment 42, derrière l'hôtel d'Escoville, est approuvé par la délégation permanente car il « fait pendant » au 41/320, déjà construit (**fig. C25**).

c. La municipalité

Ce que veut la municipalité, qui est aussi propriétaire, c'est maîtriser le programme de son bâtiment. Mais l'entassement administratif qu'elle prévoit paraît peu réaliste par rapport aux contraintes auquel l'édifice est soumis. Un regroupement de 28 administrations a déjà été réalisé en face de la préfecture[49]. Un gigantesque bâtiment au programme totalement hétéroclite a été construit dans ce but. L'hôtel d'Escoville, tel qu'il est prévu à partir de 1952, constitue-t-il le pendant municipal du bâtiment départemental de la place Gambetta ? Les administrations prévues sont pour partie celles qui existaient avant-guerre (tribunal des prud'hommes), mais d'autres sont nouvelles et leur choix est inexplicable de manière rationnelle (Mutualité familiale, musée).

Une partie du programme au moins est parfaitement claire. De 1949 à 1964, la valeur touristique attribuée à l'hôtel par la municipalité est constante. Le syndicat d'initiative y est prévu dès les premiers

---

[49] cf. « le centre administratif départemental », *Bâtir* n°63, décembre 1956, p.28-31 ; le centre abrite des services tels que police, radiodiffusion, tribunal de commerce, ponts et chaussées, anciens combattants...

projets. Mais il prend la place d'un emplacement commercial de premier ordre. Jusqu'en 1993, le local du syndicat d'initiative sera extraordinairement étroit pour permettre, malgré tout, l'installation de locaux commerciaux dans la façade de l'hôtel sur la place Saint-Pierre.

Mais cette optique touristique pose un problème :, la partie intéressante de l'hôtel d'Escoville est la cour, qui n'est pas visible depuis la rue. Il faut donc trouver des solutions pour annoncer, sur la place, les qualités architecturales intérieures. La municipalité, tout au long de l'élaboration du projet, reste très attachée à la solution qui consiste à déboucher les trois arcades murées de l'aile est dans la cour (**fig. 40**). L'édifice est un jalon dans un parcours touristique qui embrasse d'un seul coup d'œil le château, l'église Saint-Pierre et quelques-uns des principaux clochers de la ville. Le touriste n'est pas un archéologue : la mise en scène doit être ostensible, démonstrative :

> « Le touriste moyen s'intéresse davantage aux masses qu'aux détails ; un morceau d'aussi vastes proportions que le château l'attirera toujours davantage qu'une sculpture, même très rare et très précieuse sur une façade. L'archéologie est une chose, le tourisme en est une autre[50]. »

C'est une logique toute différente des deux principes des Monuments historiques : la restitution « archéologique » des parties conservées, la reconstruction « neutre » des parties détruites.

Enfin, la volonté d'exercer son droit de propriété n'est peut-être pas étrangère au conflit. Le maire est une forte personnalité, autoritaire et obstiné. Mais l'organisation de la Reconstruction ne donne aucune place au pouvoir municipal. Le maire, qui s'exprime souvent et parfois avec brutalité sur le remodelage de la ville, n'a pas le rôle central qu'il désire. L'hôtel d'Escoville est propriété de la ville et cela peut lui donner des droits. Le conflit de l'hôtel d'Escoville est peut-être aussi un conflit à propos du pouvoir et de l'exercice du pouvoir.

d. le MRU

Le MRU a tous les pouvoirs. C'est l'organisateur de la Reconstruction et il est l'arbitre des conflits. Les grands principes de cons-

---

[50] Bernard Goupil, président du syndicat d'initiative dans : *Paris-Normandie,* 31 mars 1947

truction et de modernisation qui ont été décidés sont relativement incontournables : c'est ainsi que les immeubles 42 ter, 32O bis et 326 sont construits, contre l'avis des Monuments historiques, avec un seul étage sur rez-de-chaussée pour ne pas créer des courettes sans air (**fig. 41 bis**).

Les expériences de rationalisation et de modernisation de la construction sont aux antipodes des exigences des Monuments historiques. L'intervention des membres de la commission supérieure auprès du ministre de la Reconstruction, en janvier 1954, a pour but la remise en cause d'un projet de 500 logements dont l'élaboration a demandé trois années de travail. La démarche était vouée à l'échec, de même que le retour aux formes de la reconstruction « traditionnelle » (toitures de tuiles) : la Reconstruction a évolué vers une plus grande rationalité.

Mais à l'intérieur de ce cadre, le MRU n'est pas totalement insensible aux arguments des Monuments historiques sur les problèmes visuels d'aspect des façades. Bien évidemment, le service départemental de Reconstruction refuse de remettre en cause le principe de la présence d'IRP au pied du château. Mais il accepte de construire certains murs en pierre à proximité des monuments historiques, y compris au détriment du confort. La réalisation de murs en pierre présente de plus un surcoût non négligeable : le MRU accepte pourtant de les prendre en charge dans le cas des immeubles latéraux de l'hôtel d'Escoville, ainsi que les toitures d'ardoises, éléments purement esthétiques sans aucune utilité.

La compétence esthétique du service des Monuments historiques est donc admise, et dans une certaine limite ses exigences sont prises en compte avec une relative bienveillance. Il n'en va pas de même avec la municipalité. Pour elle, Escoville est un échec total. Ses exigences de visibilité touristique n'ont pas été retenues. Son programme n'a pas été réalisé. Il est abandonné dès 1953 ; en 1956 le maire se plaint de n'avoir pas été mis au courant du changement de programme[51]. Même s'il est peu vraisemblable que la Ville n'ait rien su des travaux en cours pendant trois ans, l'épisode est significatif : dans le cas de l'hôtel d'Escoville, les décisions sont prises entre le MRU et les Monuments historiques. La municipalité, propriétaire est tenue à l'écart. En 1961 le programme qui a été imposé par les Monuments historiques devient subitement obsolète par

[51] Lettre du maire de Caen du 8 décembre 1956, et réponse de Louis Bourdil du 28 décembre (dossier DRAC Escoville)

suite de la réforme de la justice. Ce bâtiment, reconstruit à grands frais pratiquement de fond en comble, va être sous-utilisé pendant trente ans.

2. Quinze années de conflit

En 1944, l'hôtel d'Escoville est sévèrement bombardé. Les murs extérieurs sont entièrement à reprendre, tandis que la cour est réparable (**fig. 5**). La façade sur la place a totalement disparu. Les travaux seront énormes et onéreux si l'on veut restituer les volumes d'avant-guerre. Et le bâtiment est très visible : ici les acteurs de la restauration travaillent sous le regard de la population. La question de la restauration de l'hôtel se pose de manière très particulière : la conservation en tant que ruine est possible, mais si l'on veut un bâtiment utilisable, il faudra construire autour des ruines.

Le projet pour Escoville achevé en 1961 est tel qu'il a été voulu au départ par les Monuments historiques. Le premier projet considéré comme satisfaisant par la commission, celui de Dorian de 1951, est strictement le même que celui de 1955 qui sera finalement construit. La seule différence notable concerne les immeubles latéraux, qui sont le résultat d'un compromis avec le MRU. Entre les deux, aucune évolution n'est sensible : c'est comme s'il ne s'était rien passé. Pourtant, les architectes ont produit des variantes dans tous les styles possibles : moderne, pastiche, traditionnel, et des mélanges à dose variée de chacun d'eux. Les architectes sont prêts à répondre à la demande et ne semblent pas avoir de conviction affirmée.

La même évolution existe à propos des volumes. En 1948 l'édifice doit retrouver à peu près les dispositions d'origine. De 1952 à 1953, le programme fixé par la municipalité fait enfler démesurément les projets. Mais à partir de 1954 on revient de nouveau aux volumes d'avant-guerre et l'édifice est reconstruit sur le dessin qui était proposé par Dorian en 1951.

En 1949, le programme d'origine est perturbé par la défection de la Chambre de commerce qui décide de construire son propre bâtiment. La raison invoquée : le refus d'une « façade moderne de style neutre », paraît bien superficielle. Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, l'élaboration d'un programme cohérent semble impossible. Les projets de

la municipalité sont totalement irréalistes en fonction des contraintes matérielles et réglementaires du terrain, et on est surpris, comme à propos de la façade, par la passivité des architectes. Quant au programme fixé autoritairement par les Monuments historiques, il va s'avérer inadapté avant même la fin des travaux. Dans cette affaire, l'action du service des Monuments historiques montre ses limites. Le service a trop de pouvoir ou pas assez. Il peut bloquer les projets, mais s'il n'écoute pas le propriétaire, son intervention, basée sur des exigences esthétiques, produit un bâtiment ingérable.

Le service des Monuments historiques décide en 1949 de confier la mission de restauration d'Escoville à un « jeune » architecte : Charles Dorian. L'architecte en chef du Calvados Marcel Poutaraud est déchargé de l'hôtel d'Escoville. De son côté, la ville engage son propre architecte : Paul Binet. La répartition des travaux entre les deux architectes, c'est-à-dire entre municipalité et Monuments historiques, évolue en fonction des rapports de force. Elle se fait dans le sens souhaité par les Monuments historiques : Charles Dorian, architecte en chef des Monuments historiques, gère l'extérieur ; Paul Binet, l'architecte engagé par la ville, s'occupera de l'intérieur. Mais le pouvoir de décision implique la prise en charge financière : c'est finalement le service des Monuments historiques qui doit payer la totalité de la construction de l'hôtel.

B. Le quartier des Quatrans : une nouvelle esthétique

1. Des thèmes modernes mis en œuvre

Jusqu'en 1950, la première phase de la Reconstruction opère avec un langage architectural qui se prétend « traditionnel » : les éléments constants de cette reconstruction sont l'utilisation de toitures à fortes pentes et la construction d'immeubles le long des voies. Les baies verticales sont la règle, et la pierre locale est utilisée autant que possible (**fig. 23**). On évite les îlots totalement fermés pour des raisons d'hygiène, mais l'implantation régulière des bâtiments « en ordre continu » redessine l'espace de la rue, cet élément constitutif de la fonction urbaine.

En 1953, le projet qui est présenté pour l'ensemble d'immeubles des Quatrans peut apparaître comme le brusque surgissement de formes et de thèmes modernes. Mais le contraste est surtout contextuel : depuis les années 20, l'avant-garde architecturale théorise et met en application ces conceptions nouvelles qu'elle imagine en phase avec la société industrielle. De plus, à y regarder de plus près, la modernité existe déjà dans la reconstruction caennaise. Elle est mise en œuvre dès 1950 le long de la « voie triomphale » par l'architecte en chef de la ville lui-même, Brillaud de Laujardière (**fig. 20**).

La principale rupture concerne l'organisation d'ensemble du projet. On s'était borné jusque-là à dessiner des îlots délimités par des rues, puis à construire le long des rues en bordure des îlots. Dans le projet de Delacroix au contraire, la logique des îlots est totalement pulvérisée par la vision d'ensemble. Les rues qui serpentent sous les immeubles ne sont plus des frontières et les bâtiments sont à cheval sur plusieurs îlots (**fig. 46**). L'ensemble est systématiquement désigné sous le nom d'« îlot des Quatrans ». Mais il s'agit en fait de la réunion de cinq îlots dans un seul projet, ce qui n'avait jamais été tenté jusqu'ici.

L'architecte de l'ensemble des Quatrans, Henry Delacroix, est un architecte expérimenté, comme tous ceux à qui le MRU confie des chantiers importants. Il a construit avec son père, dans les années 30, à Paris, des immeubles de logements sur des sites denses et contraignants[52]. Sa maîtrise du langage moderne y est déjà visible. Il utilise brillamment les ressources plastiques du porte-à-faux et de la trame dans la composition des façades. A Caen en revanche, ses premiers travaux pour l'îlot IC ne se distinguent pas du reste de la Reconstruction. Mais les dessins de 1950 pour l'IRP 158 font apparaître les fenêtres en bandes, les longs balcons horizontaux et les passages sous immeuble qui seront utilisés en 1954 (**fig. B5**).

L'abandon du système des îlots permet une plus grande liberté dans l'organisation des circulations, qui ne sont plus désormais obligatoirement superposées. La rue a éclaté entre une voie automobile et des cheminements piétonniers différenciés (**fig. 47**). La circulation piétonne est totalement à couvert : tous les bâtiments de logements sont reliés au niveau du rez-de-chaussée par des portiques ou des galeries. La circulation des piétons dessine les contours d'un centre commercial ordonné autour

---

[52] Par exemple: 73 rue des Cévennes, dans le 15e arrondissement.

d'une suite d'espaces. Certains de ces espaces sont traités de manière « urbaine » : une place pavée arborée, des stationnements automobiles. Les autres sont aménagés en espaces verts ou en jardins. Toutes ces trames fonctionnelles : circulations, logements, commerces, places, jardins se développent indépendamment, mais s'articulent les unes aux autres pour créer de nouvelles fonctions et enrichir le parcours urbain.

Le principe de la copropriété du sol devait être mis en œuvre sur l'ensemble de la zone. Tous les espaces devaient être publics et accessibles et leur aménagement était intégré dans le plan d'ensemble. Dans le cadre d'un projet global, l'architecte ne se contente pas de la construction des bâtiments. L'aménagement prévu a pu être réalisé, sauf autour des Monuments historiques.

La zone regroupe des bâtiments de nature très différente. Les IRP sont par exemple réservés à des petits propriétaires, tandis que les bâtiments construits sur dommages directs sont réservés à des propriétaires plus aisés. Il existe aussi des petits commerces, un grand magasin, des hôtels, des administrations. Mais les différences sont totalement gommées. Les hiérarchies sociales ou fonctionnnelles n'apparaissent plus (**fig. 48**). Il n'existe plus d'espaces extérieurs privés, et les règlements de copropriété rassemblent autoritairement, dans une logique territoriale homogène, des occupants hétérogènes par leur statut et leurs fonctions. Par exemple l'îlot KG regroupe un monument historique, un jardin exécuté par la ville, des immeubles en copropriété organisée par la coopérative, des immeubles en copropriété organisée par les sinistrés, des immeubles dont la copropriété est limitée au toit, des passages privés et des bâtiments attribués individuellement. Cela pose des problèmes inédits aux syndicats chargés du remembrement :

> « un très grand nombre de (nos) instructions ont été considérée par les architectes comme sans intérêt et il en est résulté dans les constructions des dispositions aberrantes et ne permettant pour le remembrement d'autre solution que la parcelle unique[53]. »

La modernisation des logements est exhibée : les bâtiments sont constitués d'un volume rectangulaire sur lequel est greffée en porte-à-faux une sorte de façade épaisse qui contient des loggias et des séchoirs (**fig.49**). Ces éléments de conforts, visibles, sont utilisés conjointement

---

[53] Lettre de Georges Cazin du 30 mai 1962 (AN 890249 article 61)

aux éléments de structure pour former une composition plastique et esthétique. De même, les cages d'ascenseurs qui crèvent les toitures et les cheminées enduites en « ciment-pierre » sont soigneusement ordonnées. Cette mise en œuvre ostentatoire, esthétique et organique de la modernisation est à l'opposé de la première phase traditionaliste de la Reconstruction caennaise. Derrière leurs façades de pierre sans relief, les immeubles du haut de la rue Saint-Jean ou de l'avenue du Six-Juin ne laissent rien deviner, ni de la structure, ni du confort. Seuls sont visibles depuis la rue les éléments de la vie bourgeoise : salons et séjours, désignés par la saillie des balcons. Dans le quartier des Quatrans au contraire, les cuisines ou les salles de bains sont parfaitement repérables à côté des pièces de séjour.

Verticalement, le quartier est divisé en deux. Au niveau du sol règne une nappe de constructions basses composées d'un rez-de-chaussée parfois surmonté d'un étage. C'est le niveau du piéton, des commerces et des circulations. Les constructions dessinent un réseau continu qui fait l'unité de la zone, brutalement interrompue par la coupure de la rue Saint-Pierre. Au-dessus émergent les volumes des bâtiments de logements, discontinus. Ils sont composés de barres parallèles et d'une tour (**fig. 45**). Le couronnement des immeubles, visible depuis le château, est particulièrement soigné avec un étage en retrait, des murs de pierre et des toitures de cuivre. Les bâtiments de logements de cinq étages ont la hauteur réglementaire de la reconstruction caennaise. Mais la tour déroge au plan d'urbanisme. Outre le fait qu'elle permet de dégager plus complètement le sol, sa fonction est surtout de servir de signal urbain. Sa situation à proximité de l'église Saint-Sauveur qui crée une confrontation avec la flèche de celle-ci n'est évidemment pas un hasard. Henry Delacroix crée un monument, un signal. Pour cela, il monumentalise le logement.

Cette ponctuation des grands ensembles de barres par des tours monumentales existait dans le premier grand ensemble d'avant-guerre, la cité de la Muette à Drancy. On la voit ailleurs dans la Reconstruction caennaise : les grandes barres de l'opération Saint-Jean sud ont été conçues

> « par opposition à la grande artère (l'avenue du Six-Juin) flanquée de six immeubles collectifs de neuf étages [54]» (**fig. 21**).

---

[54] Cf. « Caen. Reconstruction du groupe Saint-Jean Sud », *Technique et architecture,* n°2, 15° série, septembre 1955, p.56.

On retrouve ensuite systématiquement ce schéma dans les grands ensembles des années 1950-60 : par exemple à Caen, le grand ensemble de la Guérinière (1956). On retrouve d'ailleurs dans le quartier des Quatrans bien d'autres caractéristiques du Grand Ensemble qui ne sont pas que formelles : la gestion collective du sol, l'autonomie du projet, la taille, la volonté de loger décemment une population modeste. Mais il y a deux différences fondamentales : la localisation en centre-ville et le fait que les appartements soient destinés à des propriétaires.

Le quartier des Quatrans est le projet moderne le plus achevé de la Reconstruction. Mais il en existe d'autres qui sont moins visibles. Dans le bas de la rue Saint-Jean, le « groupe Saint-Jean sud[55] » fait aussi partie du troisième secteur. Il est composé de barres très longues le long de la rue Saint-Jean, avec un cœur d'îlot totalement ouvert et accessible. Les beaux immeubles-tours du groupe « Marine », le long de la voie triomphale, sont reliés entre eux par des circulations piétonnes à couvert devant les commerces qui rappellent tout à fait le système des Quatrans (**fig. 20** et **21**). Le réseau est continu grâce à des portiques qui passent par-dessus les rues. Le groupe est antérieur au groupe des Quatrans puisqu'il date de 1950. D'autres projets ont été réalisés, notamment des immeubles isolés. La période 1950-54 semble à Caen un moment-clé dans l'expérimentation de nouvelles formes urbaines : séparation des circulations, implantation discontinue des bâtiments, typologie à base de tours et de barres, éclatement de la rue traditionnelle, etc.

2. Réactions et acquis des Monuments historiques dans le quartier des Quatrans

Devant l'intrusion de ce renouvellement architectural, qui est bien plus qu'une simple évolution formelle du type « évolution des styles », le service des Monuments historiques réagit fortement pour essayer de freiner le projet. La réaction est à deux niveaux. Il y a d'une part des exigences visuelles à propos des matériaux, la taille des bâtiments, l'aspect des façades, etc. La demande est habituelle, même dans le cadre de la reconstruction traditionaliste. D'un autre côté, le service, qui n'est pas una-

[55]On trouve, dans le rapport annuel de la coopérative de reconstruction « la Renaissance de Caen » de 1959 l'expression « Grand Ensemble » appliquée à l'opération Saint-Jean sud et à l'opération Quatrans. Rapport annuel, 11 juin 1959. AN 890249 article 61

nimement hostile, perçoit très bien que la nature de la ville est en train de changer. La nécessité du changement et les impératifs liés à la modernisation ne sont pas remis en cause. Mais l'incompatibilité du projet avec les monuments historiques est fortement affirmée, et le service va chercher les moyens d'éviter leur cohabitation.

L'utilisation des matériaux « traditionnels » est l'exigence de base du service des Monuments historiques. La pierre de taille et la tuile plate doivent assurer l'unité visuelle entre les monuments et les immeubles de la Reconstruction, l'unité étant présentée comme un élément constitutif de l'harmonie. La pierre de Caen est aussi l'un des principaux liens entre la ville nouvelle et la ville disparue. En 1950, pour l'IRP 158, la commission supérieure tente déjà d'imposer la pierre à la place des éléments préfabriqués. Elle réussit à l'imposer pour les immeubles latéraux de l'hôtel d'Escoville en 1955. Enfin, dans les bâtiments IRP des Quatrans, la pierre de taille est largement employée pour les parties qui sont dans le périmètre de visibilité des monuments historiques. C'est-à-dire les pignons sud et les extrémités nord des barres A_1, A_2 et B, visibles en même temps que le château, et les étages en retrait du cinquième étage qui sont situés à la même hauteur que la terrasse du château (**fig. 45**). Le service réussit aussi à imposer la pierre sur le pignon du bâtiment 326 (commerces) à l'entrée de la rue de Geôle, en face de l'église Saint-Pierre, et sur la totalité du bâtiment 324/325.

Mais l'utilisation de la pierre n'a pas que des conséquences visuelles. La pierre coûte cher et le budget pour la construction des bâtiments est déterminé à l'avance : le plus souvent la pierre de taille sera donc utilisée au détriment d'autres éléments. Ce n'est pas le cas pour les immeubles latéraux de l'hôtel d'Escoville qui sont pris en charge financièrement par le MRU. Mais partout ailleurs, les façades en pierre de taille suppriment des éléments de confort. Dans le bâtiment 324/325 finalement réalisé en pierre, on supprime des loggias et des séchoirs. Les logements du cinquième étage des IRP construits en pierre sont dépourvus de l'isolation thermique que procurent les éléments préfabriqués.

Le matériau coûte cher, sa mise en œuvre également. Dans les bâtiments des Quatrans, il est nécessaire de renforcer la structure en béton armé qui supportera le poids du mur de pierre. L'adoption des variantes en pierre prétaillée le 25 mars 1954 par la coopérative est donc un effort particulièrement notable pour répondre aux contraintes esthétiques des Monuments historiques. C'est aussi une illustration de l'intériorisation par

les caennais de cette proposition de la Reconstruction : l'utilisation préférentielle du matériau « pierre de Caen ».

La toiture est avec la pierre de Caen la seconde exigence de base des Monuments historiques. Pour le service des Monuments historiques, la toiture, qui détermine la forme et la silhouette de l'édifice, est un critère plus essentiel encore que la pierre. Pourtant, dans tout l'ensemble des Quatrans, seuls les immeubles latéraux à côté de l'hôtel d'Escoville sont couverts de toitures d'ardoises. Les promesses que la délégation de la Commission des Monuments historiques avait arrachés au ministre de la Reconstruction en janvier 1954 n'ont pas été tenues. L'un des arguments avancés pour affirmer la nécessité de la toiture à forte pente est de type « régionaliste » : la toiture à forte pente est adaptée au climat pluvieux de la Normandie.

Il est intéressant de mettre en parallèle la réponse qu'Henry Delacroix apporte au « problème » du climat, qui n'est ni formelle, ni historique : ce sont des circulations à couvert le long des commerces. Il en est de même pour les problèmes de silhouette, les éléments de toiture : lanterneaux et souches de cheminée forment une composition maîtrisée, mais sans chercher une quelconque illusion régionaliste ou historiciste[56].

D'autres détails formels sont aussi une réponse aux exigences des monuments historiques, comme les fenêtres verticales des immeubles à boutiques de la rue Saint-Pierre. Mais ce sont toujours des problèmes formels de façade (**fig. 19 bis**).

Pour différentes raisons, l'utilisation des monuments historiques comme étalon de mesure volumétrique ne peut être imposé par le service des Monuments historiques. Raisons financières, raisons d'« hygiène » ou raisons réglementaires, les immeubles sont soit trop bas, soit trop hauts. Ce qui était voulu, c'était au contraire l'unité à partir des monuments, comme le premier projet pour l'hôtel d'Escoville. A partir de 1950, des groupes d'immeubles comme celui du groupe « Marine », introduisent une volumétrie nouvelle très contrastée, avec des tours, des barres et des constructions basses : c'est aussi ce qui est mis en œuvre dans l'ensemble Quatrans.

Le bilan des acquis des Monuments historiques vis-à-vis du projet Quatrans est faible. L'utilisation de la pierre de Caen est une réus-

---

[56] Henry Delacroix, qui souhaite éviter pour des raisons esthétiques, une « forêt de cheminées » de grande hauteur, est obligé de demander une dérogation pour la construction de souches de 1,50 m seulement.

site relative. C'est en effet une prescription architecturale du PRA qui est tellement acceptée par les habitants et les constructeurs que l'effort de prise en charge paraît naturel. De très nombreux immeubles reconstruits utilisent la pierre de Caen, même s'ils sont sans relation avec un monument ancien, et même si leur langage est aussi moderne que celui des Quatrans. Pour le reste, en dehors de ce qui touche physiquement le monument historique lui-même, c'est un échec. La toiture à forte pente par exemple n'est pas reconnue comme un signe identitaire au même titre que la pierre de Caen.

Au-delà des problèmes esthétiques et formels, le service des Monuments historiques comprend parfaitement que les enjeux du projet Quatrans concernent l'organisation même du système urbain. Dès 1950, le service des Monuments historiques, sous l'impulsion de Louis Bourdil, tente de remettre en cause le principe d'IRP à côté des monuments historiques : la construction collective, avec ses impératifs « rationnels », lui semble incompatible avec la conception visuelle qu'il défend :

> « le problème visuel de la reconstruction a cédé le pas à des données pour ainsi dire mathématiques et géométriques : on s'est donné pour but de loger tous les habitants sur leur ancien îlot[57] ».

A partir de ce moment, l'incompatibilité entre les monuments historiques et l'architecture moderne est déclarée totale. Le service refuse de toutes ses forces de se laisser absorber dans la logique du projet. Les seuls espaces privés et clos dans le quartier sont les abords de l'hôtel de Mondrainville, de la maison des Quatrans et la cour de l'hôtel d'Escoville. Pour le reste, le rapport des forces est trop défavorable, et le service renonce très vite à remettre en cause l'urbanisme et l'organisation spatiale ou fonctionnelle du projet. Les moyens légaux à sa disposition y seraient d'ailleurs très inadaptés.

---

[57] Lettre de Louis Bourdil du 23 avril 1953 annexe X.

conclusion

La Reconstruction a beaucoup investi dans la restauration des monuments historiques. Ils sont indispensables à la construction mentale, symbolique et esthétique de la ville nouvelle. En dehors de l'utilisation propre à chaque bâtiment classé, le patrimoine monumental caennais a été globalement investi de la mission de relier la ville nouvelle à la ville ancienne. Ce passé de pierre, reconstruit, recomposé, affirme malgré les destructions la permanence de la ville et sa renaissance.

Les principes de Reconstruction imposés par le MRU ont leur pendant dans la restauration des monuments historiques. L'austérité, la modernisation, l'hygiène, le zonage, y trouvent un écho : la doctrine des Monuments historiques est une construction de l'époque qui la produit. La restauration des édifices protégés a été paradoxale. Elle se présentait comme une recherche de l'authenticité originelle, mais elle a aboutit malgré tout à la destruction de strates historiques et à la transformation des immeubles concernés. Les monuments classés de Caen sont aujourd'hui plus solides, plus anciens, plus vrais et plus normands qu'il y a soixante ans. Le service des Monuments historiques devait développer des stratégies de justification : l'adaptation au monde moderne des bâtiments protégés était indispensable. La « modernisation » des monuments historiques est indissociable de leur restauration. La restauration ne pouvait pas avoir une ambition purement archéologique, car elle devait s'intégrer dans un projet plus vaste, qui imposait des critères esthétiques et fonctionnels précis.

La première reconstruction, celle de 1918, avait provoqué des débats sur la manière de restaurer les monuments. La restauration « à l'identique », l'effacement ou non des traces de la « barbarie germanique », la consolidation des structures avec des techniques modernes : tout cela avait été déjà été discuté. Mais la première Reconstruction ne cherchait nullement à moderniser le pays. Ni les rues, ni le parcellaire, ni l'organisation urbaine, encore moins le mode de propriété, n'avaient été remis en cause. La restauration des Monuments historiques pouvait alors être considérée comme relativement autonome.

La seconde reconstruction au contraire pose de manière abrupte le problème de la confrontation avec la modernité, grande ambition des années 40 et 50. L'activité du service des Monuments historiques est englobée dans un cadre beaucoup plus vaste, autoritaire et volontariste. L'autonomie de la restauration n'est plus concevable. Et les acteurs du service doivent prendre position sur des questions d'architecture qui concernent l'ensemble de la ville.

En dehors des bâtiments protégés, l'action réelle du service des Monuments historiques sur la ville a été limité. Cela s'explique facilement : les outils d'action étaient inadaptés à une vision d'ensemble puisqu'ils étaient concentrés sur le monument. Et le rapport des forces était très défavorable. Le service s'est replié alors sur la stricte défense des bâtiments qui lui étaient confiés. En refusant leur intégration dans la logique de la ville nouvelle, il consacre l'isolement des monuments historiques par la pratique, parfois excessive, du dégagement. Plantés au milieu de vastes espaces verts, ils sont aujourd'hui les « bastions du bon goût et de l'équilibre » que souhaitait Louis Bourdil en 1955.

La ville de la Reconstruction ne s'est que très partiellement reconstituée autour des monuments historiques. Les références au passé existent dans l'architecture de la Reconstruction, mais elles sont souvent très sélectives. Ce sont bien souvent les Monuments historiques qui ont dû s'adapter à la ville nouvelle. Et ils se sont parfois révélés plus souples qu'on aurait pu le penser. A côté, l'architecture nouvelle, volontariste et définitive, poursuit ses propres recherches, et n'intègre pas vraiment le monument, qui reste isolé dans son monde parallèle.

L'héritage de la Reconstruction est ambigu. La ville reconstruite a toujours été présentée et vécue par les caennais comme un modèle de réussite, l'humilité des immeubles neufs en face des monuments historiques étant un élément de cette réussite. Malgré les destructions, Caen se présente toujours de manière convaincante comme une ville d'art. Les Monuments historiques y ont retrouvé une place de premier plan. Mais c'est aussi une manière d'affirmer de façon radicale l'incompatibilité entre modernité et patrimoine. Aujourd'hui le discours sur le Grand Ensemble des Quatrans est uniformément négatif. Et il se traduit dans les faits, puisque ce quartier, qui était le premier à organiser de manière cohérente une répartition des circulations en donnant une place spécifique à la circulation piétonne, sert aujourd'hui de dégagement automobile et de parking. Cet ensemble moderne est vécu comme une exception négative dans la

réussite globale de la Reconstruction. L'expérience qu'il représente a été possible dans le cadre précis de la Reconstruction, mais elle ne serait plus envisageable aujourd'hui. Les réticences de Louis Bourdil en 1950, isolé à l'époque face au puissant MRU, seraient probablement aujourd'hui intégralement adoptées par l'ensemble des acteurs de la ville et de la population caennaise.

Le refus de l'invention dans un centre truffé de références historiques est parallèle à la construction de la couronne périphérique. L'invention benoîte par le conservateur Louis Bourdil du Grand Ensemble de périphérie[58] pose bien la question du lien éventuel entre Monument historique et Grand Ensemble. Le passage de la Reconstruction au Grand Ensemble, dans le milieu des années 50, est un phénomène vaste et complexe dont le service des Monuments historiques n'est évidemment pas responsable. Mais il accompagne l'évacuation progressive en périphérie de toutes les fonctions nouvelles : c'est l'arrêt de la stratification historique des villes, dont les monuments historiques étaient l'un des témoins les plus spectaculaires. Grands Ensembles et Monuments historiques, que l'on croyait aussi éloignés que possible l'un de l'autre, tant formellement que physiquement, se seraient-ils pas, en définitive, les deux visages de la modernité ?

[58] Cf. Lettre du 23 avril 1953. Annexe X

SOURCES

A. SOURCES MANUSCRITES

MÉDIATHÈQUE DU PATRIMOINE

Dans la série Travaux sont réunies diverses pièces ayant trait aux travaux de restauration des bâtiments classés: devis, correspondances, plans... Dans cette série ont été consultés les cartons correspondant aux édifices dont la chronologie figure en annexe, ainsi que quelques autres, sur le château notamment. Les références se présentent ainsi :

- 81/14/ numéro du bâtiment / numéro du carton

Cartons « reconstruction et réorganisation »

- 81/14/25 et 81/14/26

Carton ayant trait à l'organisation du service (conservations régionales) :

- 80/1/116

Cartons sur les plans d'aménagement des villes (PRA et PAE, 1930-1950) :

- 80/1/35 et 80/1/39

Listes des édifices inscrits et classés :

- 80/12/20 et 80/12/21

Cartons sur les dommages de guerre : (recensement, travaux)

-80/3/76 à 80/3/80

Procès-verbaux des organes consultatifs :

- la commission (supérieure) des Monuments historiques de 1942 à 1956
- la délégation permanente de 1950 à 1960
- le comité consultatif de 1941 à 1963

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DU CALVADOS

Dossiers de permis de construire de l'ensemble des immeubles de la zone « Quatrans » :

- permis de construire : n° 10.831; n° 13.800; n° 20.389; n° 20.808 à 20.834; n° 20.963 à 20.966; n° 21.226 à 21.239; n° 26.413

CENTRE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES DE FONTAINEBLEAU

Plans, devis, correspondances sur le projet Quatrans :

- dans la série 81.0690 : articles 69 à 72 et 87 à 91
- dans la série 77.1069 : article 1107

Procès-verbaux des assemblées générales de la société coopérative de reconstruction « la Renaissance de Caen » à partir de 1948 :

- dans la série 89.0249 : article 061

ARCHIVES MUNICIPALES DE CAEN

Coupures de presse regroupées en dossiers thématiques (don Dubois):

- série S, cartons 187 à 191

Généralités sur le fonctionnement des coopératives et les syndicats de la reconstruction dans le don Cazin:

- série S, cartons 508 à 548 (documents sur les Quatrans dans les cartons 513 et 514)

Série des services techniques:

- carton 518 (quartier des Quatrans)
- cartons 195 et 196 (hôtel d'Escoville)
- carton 106 (immeubles collectifs et immeubles dangereux)

CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BASSE-NORMANDIE

Les plans et les photographies sont regroupés dans des dossiers individuels (non cotés) par édifices classés.

La correspondance de la conservation est classée par années et par édifices depuis la création de la conservation en 1950 (dossiers non cotés). Il existe aussi un dossier sur l'îlot des Quatrans.

Ont été consultés les dossiers de plans et de correspondances des édifices suivants : hôtel d'Escoville, hôtel de Than, maison des Quatrans, château, logis des gouverneurs, salle de l'Échiquier, chapelle Saint-Georges, hôtel de Mondrainville et îlot des Quatrans.

B. SOURCES IMPRIMEES

BRICHET Robert : *Le régime des monuments historiques en France*, Paris: Librairies techniques de la Cour de cassation, 1952, 237 p.

BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE Marc : « L'urbanisme des villes. Un cas concret : la ville de Caen », *IV^e^ région économique, Basse-Normandie, Ètudes et travaux,* année 1957-58 n°60, p.129-136

COLL. : *BÂTIR. Revue technique de la Fédération nationale du bâtiment*, décembre 1956, n°63, et en particulier:

- LAPOUZA Henri, « Caen, ville nouvelle » p. 2-5
- VEGA-ROCHE Luc, « Aspects techniques de la reconstruction » p. 9-12, et « Quelques réalisations », p. 13-54

COLL. : « Caen, symbole de la Reconstruction », *Le mois à Caen*, n°15 mai 1963, p.1 à 26

COLL. : « Procès-verbaux des séances mensuelles », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome XLIX au tome LVI, du 3 juin 1944 au 5 mai 1961

GOSSET André, LECOMTE Paul, *Caen pendant la bataille*, Caen : Ozenne et Cie, 1946

METHUEN : *Normandy diary. An account of the survival & losses of historic monuments in North-Western France, Belgium and Zeeland*, Londres : Robert Hale, 1952, 263 p.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME : *Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Caen. Programme d'aménagement*, Caen : Imprimerie caennaise, s.d., 69 p.

PERCHET René : « 1939-55: aspects financiers de la conservation des Monuments historiques », *Monuments historiques*, janvier-mars 1956, n°1, p.1-11

VERDIER Paul : « 1939-55: la législation et l'organisation du service », *Monuments historiques*, avril-juin 1955 n°2, p.49-56, et octobre-décembre 1955 n°4, p.145-154

YVER Jean : *Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Caen. Enquête. Avis de M. Jean Yver*, Caen : Imprimerie caennaise, 1947, 80 p.

C. SOURCES GRAPHIQUES

L'antenne parisienne des archives photographiques de la caisse nationale des Monuments historiques et des sites accueille le public et propose à la consultation une selection d'images tirées de leur fonds. En attendant une étude plus approfondie , je me suis contenté du choix proposé. Les photographies qui ont trait aux monuments historiques de Caen représentent quinze volumes environ. Certaines d'entre elles sont reproduites dans le dossier graphique.

La Médiathèque du patrimoine posséde aussi un fonds photographique.

Les archives « ordinaires » contiennent également souvent des images, plans ou photographies.

BIBLIOGRAPHIE

BERCÉ Françoise, « Yves-Marie Froidevaux et la restauration des monuments historiques normands », dans : BAYLÉ Maylis (dir.), *L'architecture normande au Moyen Age,* T1 : Regards sur l'art de bâtir, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle 1997 p.337-346

BERCÉ Françoise, « La doctrine de la restauration face aux reconstructions après les guerres », dans : *De la guerre réglée à la guerre totale, les malheurs de la guerre,* Congrès des sociétés historiques, t. II, Amiens, octobre 1994, 1997, p. 131-146

BERTAUX Jean-Jacques, *Renaissance d'une ville. La reconstruction de Caen, 1944-1963*, catalogue d'exposition, Musée de Normandie, Paris : Delpha, 1994, 106p

BRIER Max-André, « La Reconstruction », dans: DÉSERT Gabriel (dir.), *La Normandie de 1900 à nos jours*, Toulouse: Privat, 1978, p. 309 à 346

COLL., *Congrès international des architectes et techniciens des Monuments historiques*, Paris: Fréal et compagnie, 1957, 491 p.

CREMONINI Pietro, *Topos et polis, ou comment un urbanisme néo-haussmannien et un pouvoir municipal contribuent à la réussite d'une reconstruction*, mémoire de DEA en urbanisme sous la direction de A. Picard-Malverti et de Bruno Vayssière, Institut d'urbanisme de Paris, 1990, 188 p.

DÉSERT Gabriel (dir.), *Histoire de Caen*, Toulouse : Privat, 1981, 338 p.

DIEUDONNÉ Patrick (dir.), *Villes reconstruites, du dessin au destin,* deuxième colloque international des villes reconstruites, Paris : l'Harmattan, 1994, deux volumes, 378 p., 384 p.

DOUTRIAUX Emmanuel, *Le nord de la France, laboratoire de la ville. Trois reconstructions: Amiens, Dunkerque, Maubeuge,* catalogue d'exposition, Lille : Espace croisé, 1997

DUSSAULE Pierre, « La loi et le service des Monuments historiques », *Notes et études documentaires*, septembre 1974 n°4112 à 4114, 111 p.; annexe : « principaux textes », 122 p.

DUVAL Georges, *Restauration et réutilisation des monuments anciens. Techniques contemporaines,* Paris : Mardaga, 1990, 286 p. (grand nombre d'exemples pris en Normandie)

HUET Nicolas, *Enquête sur la reconstruction de Caen,* mémoire de diplôme sous la direction de François Laisney, École d'architecture de Paris-Belleville, 1988, 80 p.

GROUPY Véronique, *L'apurement des dommages de guerre*, rapport de stage d'application au ministère de la Culture, dossier dactylographié, septembre 1981 (MP 80/3/80)

LE MEUR Christelle, *La destruction de Caen en 1944. La difficulté d'un bilan,* mémoire de maîtrise en histoire contemporaine sous la direction de Dominique Barjot, Université de Caen, 1994, 199 p.

LÉON Paul, *La vie des monuments français. Destruction restauration*, Paris : Picard, 1951, 584 p.

MONNIER Gérard, *Histoire critique de l'architecture en France 1918-1950. Architecture, culture, modernité,* Paris: Philippe Sers, 1992, 482 p. (et particulièrement les chapitres IV : « les cultures et la reconstruction », et V : « nouveaux aspects de la modernité autour de 1950 », p. 353 à 402)

PARISET Jean-Daniel, *Reconstruction et modernisation. La France après les ruines 1918...1945,* catalogue d'exposition, Paris: Archives nationales, 1991, 310 p.

RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse,* Paris: le Seuil, 1984, 122 p. (première édition allemande : 1903)

TRIBOUILLARD Édouard, *Caen après la bataille. La survie dans les ruines*, Rennes : Ouest-France, 1993, 188p.

SOUCY Claude, *Reconstruction et développement. Les centres de Caen et du Havre,* étude dactylographiée, Centre de sociologie urbaine, 1969, 279 p.

VOLDMAN Danièle, « La destruction de Caen en 1944 »,*Vingtième siècle,* n°39 juillet-septembre 1993, p.10-12

VOLDMAN Danièle, « Les villes françaises dans les deux conflits mondiaux », dans : PICON Antoine, (dir.) : *La ville et la guerre*, Besançon : Éditions de l'imprimeur, 1996, p.187-207

VOLDMAN Danièle, « la naissance des ABF (1946-1958) », *La Pierre d'Angle,* octobre 1996 n°19, p.6-9

VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises. Histoire d'une politique*, Paris : l'Harmattan, 1997, 487 p.

BASE DE DONNÉES INFORMATIQUES

www.culture.fr/documentation/mérimée : la base « Mérimée », accessible via Internet, donne des informations sur les dates de protection des édifices classés. Les réponses aux recherches sont des fiches individuelles sur chaque bâtiment. Elles donnent la nature du bâtiment, sa localisation et les dates de protection (y compris les éventuels déclassements du XIX^{e}). Les édifices déclassés ou détruits ne figurent pas sur la liste.

ANNEXES

ANNEXE I

MONOGRAPHIES DE BÂTIMENTS

Cette étude parallèle de monuments historiques et d'une opération de construction moderne a nécessité au préalable la rédaction de notices historiques sur la construction ou la restauration des bâtiments choisis.

Le choix des édifices est d'abord géographique : on a étudié tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur de la « zone Quatrans ». Il s'agit de l'hôtel de Mondrainville, de l'hôtel d'Escoville, de la maison des Quatrans, des maisons 33 et 52 rue de Geôle, des maisons à pans de bois de la rue Saint-Pierre, et bien sûr de l'ensemble de logements « les Quatrans ».

La consultation des archives a fait apparaître qu'il serait intéressant d'intégrer quelques bâtiments supplémentaires. L'hôtel de Than est lié visuellement à l'hôtel d'Escoville, et les restaurations des deux immeubles sont souvent présentées dans les correspondances comme complémentaires. L'église du Vieux-Saint-Sauveur est toujours en travaux aujourd'hui : c'est une question qui devrait être explorée. Le renouvellement des couvertures permet d'aborder le thème du retour à l'état d'ancienneté. Enfin l'immeuble du boulevard des Alliés est l'objet d'un conflit. Au contraire du projet des Quatrans auquel on peut le comparer, il se termine à la satisfaction des Monuments historiques.

Les projets et les restaurations des bâtiments classés peuvent être restitués grâce aux archives des Monuments historiques : les décisions sont l'objet de discussions collégiales qui sont archivées sous forme de procès-verbaux de séances. Les projets, même non réalisés, sont ainsi connus assez précisément. Ce n'est pas le cas du projet pour l'ensemble des Quatrans qui est élaboré dans une agence. Il apparaît pour la première fois en 1953 déjà totalement achevé. Par la suite, les modifications sont connues par les archives des Monuments historiques : pour le service, le projet des Quatrans semble l'affaire la plus conflictuelle des années de Reconstruction sur toute la France. Les archives du MRU apportent aussi des précisions, sur la gestion du chantier notamment.

LE « GRAND ENSEMBLE »DES QUATRANS

Figures 1, 8, 8bis, 19, 21 bis, 22, 36, 41 bis, 45, 46, 47, 48, 49 et dossier D : plans et élévations de l'ensemble des Quatrans.

En **1946**, la construction d'Immeubles collectifs d'État (ICE) est prévue par l'architecte en chef de la Reconstruction, Marc Brillaud de Laujardière, le long de la rue de Geôle dans l'îlot LL (autour de la maison des Quatrans). Les immeubles doivent comporter un rez-de-chaussée avec quatre étages, dont un sous combles. Le projet ne sera pas réalisé.

En **1950**, l'association syndicale de remembrement Saint-Pierre et Saint-Gilles prévoit la mise à l'enquête du quartier des Quatrans dans l'année. Un premier projet d'IRP (n° 158) par l'architecte Henry Delacroix est refusé par la commission supérieure « à cause de ses larges baies donnant à la façade un caractère industriel ».

Le **6 août 1950**, l'architecte en chef des Monuments historiques transmet à ses services un nouveau dossier de permis de construire. Les façades sont en éléments préfabriqués (procédé Mopin et Cie), avec une certaine recherche dans les matériaux (revêtements pierre, couverture tuile). La construction est prévue pour le mois de novembre. Ce nouveau projet est jugé encore plus inacceptable: un étage de plus, les dimensions des baies vitrées sont augmentées et forment de grandes bandes horizontales vitrées : le projet est refusé.

L'inspecteur Herpe prend alors contact avec l'architecte et lui demande de prendre en compte les critères de la commission: pierre de taille, couverture de tuiles plates, et faîtage à 21m du sol maximum (4 étages sur rez-de-chaussée). Une croupe devra être établie sur l'extrémité sud du nouveau bâtiment vers l'église Saint-Pierre pour assurer la liaison avec la maison des Quatrans. L'inspecteur, comme le conservateur, sont réticents au principe même d'un IRP à cet endroit.

Un projet modifié est présenté à la délégation permanente le **5 février 1951**. Le bâtiment a peu changé d'allure même si des efforts réels ont été faits pour réaliser une liaison avec les bâtiments anciens. La délégation déclare fermement qu'un autre emplacement doit être trouvé car un IRP est un programme incompatible avec les monuments anciens. Une intervention sera faite en ce sens auprès des services du MRU.

A la fin de l'année 1951, un nouveau projet, radicalement différent, est en cours d'élaboration. Il comporte des barres perpendiculaires à la rue de Geôle et des portiques avec boutiques. En **décembre 1952**, la coopérative de reconstruction UPAC (Union des propriétaires d'appartements de Caen) présente les grandes lignes du projet pour le troisième secteur. Une partie sera réservée aux propriétaires dont les dommages sont insuffisants pour l'attribution de parcelles individuelles. Le **11 décembre**, le conseil d'administration de l'UPAC adopte le principe de la trame pour les bâtiments: il donnera la souplesse nécessaire pour adapter les cellules-types de logements et commerces aux besoins des sinistrés.

En **1953** les plans de Delacroix sont achevés. Ils sont soumis une première fois au contrôle du service des études du MRU à Paris, qui émet des réserves sur un certain nombre d'éléments « somptuaires » : des détails d'équipement, et des disposition architecturales qui font perdre une place importante: loggias, portiques, passages couverts. Les tailles des pièces sont aussi supérieures à la moyenne.

Le **16 avril 1953**, le projet est présenté lors d'une réunion chez le préfet. On y montre une maquette « d'une exécution remarquable ». L'inspecteur Herpe se déclare « réservé sur tout » : les barres sont trop hautes, le bâtiment rue Saint-Pierre trop bas, les toitures trop plates, les bâtiments proches de la maison des Quatrans trop modernes; enfin le traitement de l'hôtel d'Escoville est totalement à revoir. Les auteurs du projet refusent toute concession sur la hauteur des bâtiments et les toits terrasse; ils acceptent néanmoins d'adosser une maison à la maison des Quatrans et de revoir la façade de l'hôtel d'Escoville.

En **juin 1953**, une note de Louis Bourdil décrit les réactions locales à l'avis défavorable des Monuments historiques: le préfet admet de retarder d'un an l'opération si celle-ci doit défigurer une des parties les plus intéressantes de la ville de Caen, mais le délégué de la Reconstruction souligne que le maintien du refus créera une situation grave pour le logement et l'emploi.

Le **9 novembre 1953**, la délégation permanente des Monuments historiques examine le dossier de permis de construire de l'ensemble des Quatrans. Elle déplore le manque d'unité d'un ensemble « qui, sans être ordonnancé, aurait pu présenter une architecture dirigée ou tout au moins disciplinée ». Le problème de l'isolement des monuments

historiques est préoccupant. La délégation déclare le projet incompatible avec les monuments historiques et irrecevable.

Le **7 décembre 1953**, la délégation examine de nouveaux projets, modifiés selon les directives de l'inspecteur Herpe. À l'hôtel des Quatrans est accolé un nouveau bâtiment. À l'angle des rues de Geôle et Saint-Pierre le mur pignon est en pierres de taille, et le portique qui faisait retour sur la rue de Geôle est supprimé: la formule satisfait la délégation, et c'est ainsi qu'il sera construit. Tout en renouvelant ses critiques sur l'économie générale du projet (mais les Monuments historiques ne sont pas officiellement concernés), la délégation prend acte des améliorations de l'immeuble d'angle et de celui à côté de la maison des Quatrans. Elle approuve les nouvelles études sur Escoville (à l'exception des vitrines), et fait le vœu que l'on sauvegarde au maximum les vues que l'on a depuis le château.

En **décembre**, le projet passe devant la CSMH, en même temps qu'un projet pour la place Kléber à Strasbourg, qui pose un peu les mêmes problèmes (liaison avec le quartier ancien, tour, toits plats). Si le projet de Strasbourg finit par être approuvé sous certaines réserves, il n'en est pas de même pour le quartier des Quatrans, auquel la CSMH s'oppose de la façon la plus formelle. Les arguments sont les mêmes que ceux déjà évoqués précédemment (toits plats, boutiques de la rue Saint-Pierre à un seul étage, etc.)

Le **8 décembre 1953**, quatre des cinq coopératives de reconstructions de Caen (dont l'UPAC), fusionnent sous le nom de « la Renaissance de Caen ».

En **janvier 1954**, l'opposition des Monuments historiques provoque la colère de Cazin: tous les plans sont faits, leur opposition va retarder l'ouverture des plis. Le **28 janvier**, Bollaert, directeur général honoraire des Beaux-Arts, président de la ligue urbaine et rurale, et les inspecteurs généraux Paquet et Herpe, sont reçus par Lemaire, ministre de la construction, pour faire modifier le projet. Le ministre propose de scinder le projet : les bâtiments A1, A2, B, F et P seront mis en chantier immédiatement. Pour le reste, une nouvelle étude sera entreprise dans laquelle les monuments ne seront pas isolés. L'immeuble 324-325 fera l'objet d'une étude nouvelle, les bâtiments de la rue Saint-Pierre auront deux étages sur rez-de-chaussée, et les toitures plates seront remplacées par des toits à faible pente en tuiles. Les adjudications étant sur le point d'être réalisées, il est indispensable de lancer une partie du projet pour

éviter le chômage et assurer le relogement des sinistrés, malgré le bien-fondé des arguments esthétiques.

En **mars 1954**, le chantier est prêt à démarrer: une réunion de coordination a lieu entre les services concernés pour le déplacement des réseaux et la libération des terrains. Le **6 mars**, les adjudications de la première tranche sont remportées par l'entreprise THEG (Travaux Hydrauliques et Entreprises Générales). L'opposition des Monuments historiques provoque toujours des incertitudes: les variantes de couvertures en zinc ou en aluminium ne sont pas retenues, et il est prévu de proposer une variante de gros-œuvre en pierre prétaillée de Fleury pour les pignons et le dernier étage: cette solution est adoptée le **25 mars** par la coopérative pour les bâtiments 47,48 et 49.

Le **6 avril 1954**, le secrétaire d'État aux Beaux-Arts demande l'arrêt du chantier de la tour de dix étages: il vient d'apprendre qu'elle déroge aux règles du plan d'urbanisme. Mais les adjudications ont été réservées et le projet ne peut être remis en cause.

En **juin 1954**, les terrains correspondant à la première tranche sont livrés à l'entreprise. La première tranche comprend les n°41, 45, 48 et 49 (IRP) et le n°320, financé sur programmes personnels. Le 41 et le 320 ne forment qu'un seul immeuble. Ce sont essentiellement des logements qui sont mis en chantier (315 sur les 480 du total). Le chantier de cette tranche s'achèvera en 1958.

Le **30 septembre 1954**, les Monuments historiques font état d'un nouveau projet de Delacroix pour l'ensemble des Quatrans. L'immeuble 324-325 le long de la rue de Geôle a été modifié: les murs sont en pierres de taille et les éléments trop visiblement modernes ont été supprimés (porte-à-faux, loggias, séchoirs...). Il est relié à l'hôtel des Quatrans par une galerie couverte. Il n'y a pas de proposition de façade pour l'hôtel d'Escoville. Les boutiques de la rue Saint-Pierre ne peuvent être acceptées, par contre le 324-325 sera mis en chantier suivant ce dernier projet.

Le **18 avril 1955**, nouveau projet examiné par la délégation permanente des Monuments historiques. Les bâtiments 44 et 325 (boutique et un étage), sont toujours catégoriquement refusés. Ce refus est notifié en mai au préfet.

Dans le milieu de l'année **1955**, on lance le chantier de la deuxième tranche: en juin, on commence les fondations. Dans le même temps, l'entreprise négocie le prix de la deuxième tranche avec le MRL:

ces bâtiments ne sont pas semblables aux premiers et leur prix de revient est plus élevé. La deuxième tranche comprend les numéros 42, 44, 46, 321, 322 et 324-325. Le 324 (hôtel de la Victoire) est financé sur des crédits nationaux. Les numéros 321 et 325 sont probablement des programmes personnels, les autres étant préfinancés. Les travaux s'achèvent en 1959

En **juin 1955**, Delacroix fait une nouvelle proposition pour les boutiques de la rue Saint-Pierre. Elles n'ont toujours qu'un seul étage, mais comportent désormais des baies verticales et des murs couverts d'un placage de pierre au lieu des éléments préfabriqués. En **octobre**, le service des Monuments historiques fait savoir au préfet que le projet est toujours inacceptable. Mais si le MRL insiste, alors les Monuments historiques laisseront faire, pour ne pas retarder le relogement des sinistrés. Dans ce cas, c'est le service de la Reconstruction qui portera l'entière responsabilité de la décision.

Le MRL décide alors brusquement de refuser le préfinancement pour les boutiques de la rue Saint-Pierre: les commerçants ont absorbé leur créance professionnelle dans la reconstitution provisoire, ils n'ont plus assez de dommages de guerre. Les plans doivent être révisés, et ce retard va s'ajouter à celui dû aux Monuments historiques. Les permis de construire sont signés en **octobre 1956** et la question des attributions des emplacements est résolue en **janvier 1957**. Mais les fondations pour le côté pair de la rue Saint-Pierre ne sont entamées qu'en **février 1958**. La troisième tranche est celle des boutiques: les numéros 41bis, 44bis, 42bis, 42ter, 326 et 327. L'ensemble est financé sur dommages de guerre directs. Les travaux sont échelonnés: ils commencent en **1958-59** et s'achèvent en **1960-62**.

En **1962**, ont lieu les dernières opérations en vue de la liquidation des immeubles des Quatrans. En **avril** le quartier est mis à l'enquête de remembrement; le **17 mars** a lieu la réception définitive de la première tranche. En **juin**, le règlement de copropriété de l'îlot KG est enfin élaboré, malgré les difficultés pour élaborer un règlement qui tienne compte de tous les attributaires. En **septembre**, la réception définitive des immeubles restants est prononcée.

IMMEUBLE BOULEVARD DES ALLIÉS

Figure 18

En **1949**, un projet d'immeuble en face du chevet de Saint-Pierre est élaboré par l'architecte Briault. Le **28 juin**, le projet est examiné par l'architecte en chef des Monuments historiques Marcel Poutaraud Il y reconnaît un effort pour éviter la monotonie, mais l'immeuble est trop haut (cinq étages) malgré le retrait du dernier étage. Il demande aussi le remplacement de l'ardoise par de la tuile plate.

En **juillet 1949**, la maquette du projet est présentée à l'exposition caennaise de l'habitat, au stade Hélitas. Dès le **6 juillet**, les Antiquaires de Normandie envoient au ministre une protestation extrêmement violente Ils critiquent son « allure incontestable de caserne » et sa hauteur qui atteint le niveau du faîte de l'église Saint-Pierre :

> « La société des antiquaires de Normandie sollicite de façon pressante votre haute intervention pour que cette nouvelle atteinte à l'aspect de ce qui subsiste des monuments classés soit épargnée aux gens de goût et aux Caennais que la reconstruction accable, autrement, mais tout autant, que les destructions de 1944[59] »

Le **25 juillet 1949,** le projet est rejeté par le comité consultatif des Monuments historiques : la hauteur est inacceptable, et l'aspect trop uniforme.

Un nouveau projet est présenté en **novembre 1949**: la partie médiane est réduite d'un étage et la présentation des façades est plus variée. A chaque extrémité, la longueur des pavillons est réduite. Mais il est refusé à nouveau par le comité consultatif du **19 décembre**: « le comité charge M. Huignard de réunir les architectes et de leur indiquer très précisément quelles constructions nous désirerions voir édifiées aux abords de l'église Saint-Pierre. »

Le projet est à nouveau modifié selon les indications données lors de la conférence organisée par Pierre Pacquet le **16 janvier 1950**. Il est accepté par le comité consultatif le **6 avril**.

---

[59] lettre de la société des antiquaires de Normandie 6 juillet 1949. MP 81/14/132/70

HÔTEL D'ESCOVILLE

place Saint-Pierre

Figures 5, 40, 41, 41 bis,42, 43, 44 et dossier C : les projets pour l'hôtel d'escoville.

L'hôtel d'Escoville est un ancien hôtel particulier de la Renaissance. Il comporte schématiquement quatre corps de bâtiment organisés autour d'une cour somptueusement ornée. Il est inclus dans un îlot, sauf du côté de la place Saint-Pierre où se trouve l'entrée.

A partir de 1733, il est progressivement acheté par la municipalité qui y installe successivement l'hôtel de ville, la juridiction consulaire, la bourse, le tribunal de commerce puis la Chambre de commerce. En 1944, l'hôtel est occupé par le tribunal des prud'hommes, la Chambre de commerce et des boutiques.

Il est l'objet de plusieurs campagnes de restauration: 1895-1905 pour les façades sur cour; 1915-1925 pour l'aménagement de la chambre de commerce avec un intérieur néo-Renaissance; la restauration de la façade place Saint-Pierre est entreprise par Ernest Herpe en 1933 (**fig. C2**) interrompue en 1936 puis reprise par son successeur, Marcel Poutaraud, entre 1941 et 1942.

Après les bombardements de **1944**, la cour intérieure subsiste, très abîmée mais réparable; la façade sur la place et le mur extérieur de l'aile sud sont pulvérisés. La ville, propriétaire de l'hôtel, décide dans la délibération du **13 juillet 1948** son attribution à la seule Chambre de commerce.

En **1948**, la Chambre de commerce propose de faire une avance de fonds pour la reconstruction à l'identique de la façade sur la place Saint-Pierre. Mais la proposition n'est pas recevable car le remboursement de l'avance par l'État ne serait pas possible.

Le **8 novembre 1948**, le comité consultatif décide « après une longue discussion », de refaire une façade qui respecte le volume du nombre d'étages et dans une certaine mesure le régime des pleins et des jours de l'ancienne façade, mais qui ne soit pas un pastiche de celle-ci.

Le **18 décembre 1948**, Poutaraud élabore une esquisse de façade sur la place Saint-Pierre (**fig. C3**) et fait une première proposition de restauration. Les parements intérieurs calcinés sont repris par des poutres en béton armé encastrées dans les murs. Les façades sur cour sont restituées à l'identique, à l'exception du toit qui n'est pas d'origine sur le petit escalier sud-est, remplacé par une dalle de pierre.

Le **25 février 1949**, la commission supérieure des monuments historiques reprend les conclusions du comité consultatif sur l'impossibilité d'une reconstitution. L'étude de Poutaraud sur la façade est jugée insuffisante. On envisage de le décharger d'une partie des bâtiments de la ville pour les confier à un jeune architecte.

Le **29 avril 1949**, la commission supérieure des monuments historiques confie à Charles Dorian, architecte en chef des monuments historiques, la restauration de l'hôtel.

Le **2 avril 1949**, les Antiquaires de Normandie s'élèvent véhémentement contre le projet de substituer à la façade disparue « une façade moderne appropriée ». La Ligue urbaine et rurale, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le sénateur Boivin-Champeau, la Chambre de commerce s'associent à la protestation .

De son côté, la ville approuve le projet de reconstruire une façade moderne: mais elle fait savoir que ce travail ne concerne qu'elle seule puisqu'il s'agit d'une construction totalement moderne. L'architecte Paul Binet est engagé à cet effet le **17 août 1949**. Les Monuments historiques devront se limiter à donner un avis sur les projets

En **novembre 1949**, la Chambre de commerce renonce officiellement à s'installer à Escoville, à cause de la « façade moderne de style neutre » que préparent les Monuments historiques.

Le **16 janvier 1951**, le conservateur évoque l'émotion de la population devant l'absence de toute décision concernant Escoville et devant l'arrêt du remembrement de l'îlot; il presse son service de prendre position.

Le **5 avril 1951**, une conférence réunit les différents acteurs. Le conservateur annonce la décision inattendue du directeur René Perchet: la direction de l'architecture prend en charge toutes les façades. Les immeubles à droite et à gauche sur la place devront être traitées dans le même esprit que l'hôtel. Pour permettre de résoudre les problèmes d'affectation et de distribution, le service ne s'opposera pas à un agrandissement vers le sud. Il demande au maire de Caen de préciser l'affectation

prévue pour l'hôtel et annonce une somme de 6 millions pour le programme 1951. La prise en charge financière autorise les Monuments historiques à décider de l'aspect des façade: une étude est demandée à Dorian pour la façade sur rue.

De son côté la ville semble hostile aux projets de restauration depuis le retrait de la chambre de commerce. Elle préférerait le maintien l'état de ruine entouré d'un jardin, de même que le MRU: les questions de prospect rendent en effet difficile le maintien de l'édifice dans un bloc d'immeubles.

Le **10 décembre 1951**, une délégation du service des monuments historiques se rend à Caen pour étudier les problèmes de restauration des monuments caennais. Dorian présente un projet de façade pour Escoville: on lui demande de le simplifier car il est trop proche de l'état ancien (**fig. C4, C5**) En revanche la délégation trouve très intéressante la façon de raccorder l'hôtel aux immeubles qui l'entourent. Dorian est invité à travailler en collaboration avec les services de l'urbanisme qui s'occupent de l'îlot.

En **1952**, le conseil municipal fixe le programme de l'hôtel d'Escoville. Il contiendra la justice de paix, le conseil des prud'hommes, quatre commerçants, le syndicat d'initiative, la mutualité familiale du Calvados et des logements pour les gardiens. Ce programme ne peut être contenu dans le volume des bâtiments tels qu'ils étaient avant-guerre : un agrandissement sera nécessaire.

Au cours de l'année **1952**, les services de l'architecte Binet sont retenus par la ville pour la réfection des intérieurs de l'hôtel d'Escoville, qui restent à sa charge. Le contrat est signé le **4 février 1953** et prévoit, outre la reconstitution du bâtiment, la constitution du dossier de dommages de guerre. Dorian et Binet doivent établir en commun le plan d'ensemble. Le service des Monuments historiques prend en charge le gros œuvre, mais la question de la façade sur la place et du volume général de l'hôtel reste incertaine: elle est liée au programme, qui ne semble pas réellement défini.

Le **6 mars 1953** a une réunion a lieu chez le préfet. Deux projets concurrents basés sur le programme fixé par le conseil municipal sont présentés. Les volumes des bâtiments sont nécessairement beaucoup plus importants que ceux d'avant-guerre. Celui de Binet prévoit un hôtel englobé dans les constructions, une façade moderne et un toit terrasse (**fig. C6, C7, C8 ?**) L'inspecteur général Ernest Herpe y est plutôt fa-

vorable. Celui de Dorian (**fig. C9**) très moderne, s'accorde avec le projet de Delacroix pour le reste du quartier. Le conservateur pense qu'il faut revenir aux volumes d'avant-guerre car la cour préservée doit commander la volumétrie extérieure.

Le **16 avril 1953** a lieu une nouvelle réunion chez le préfet avec les représentants du MRU, Brillaud de Laujardière, les architecte Binet et Delacroix, le conservateur Louis Bourdil, les architectes des Monuments historiques et des représentants du service, le maire, ainsi que Bahrmann, inspecteur général du MRU. Des membres de la commission supérieure des Monuments historiques sont également présents. Le projet de Binet est refusé (**fig. C10**) Par contre une esquisse de Dorian est approuvée : on lui demande de poursuivre les études.

En **mai 1953**, Paul Binet présente un avant-projet. Il comprend: trois boutiques, le syndicat d'initiative, la mutualité familiale du Calvados, trois appartements de deux pièces, la salle du musée de la ville, des WC publics, la justice de paix, et le conseil des prud'hommes. Le montant approximatif des travaux est de 80 millions (fig**. C11, C12, C13, C14, C15, C16**).

Les nouvelles études de façades sont envoyées au service des Monuments historiques. Aucune n'est jugée satisfaisante. Le moins mauvais serait le numéro 9, mais l'accès par les trois arcades, les baies trop grandes, les fenêtres trop basses, la coupure dans les toiture, tout cela est inacceptable. Au contraire, le projet de Dorian (**fig. C17, C18, C19**) correspond à ce qui était attendu: « aux façades très tourmentées et dissemblables de Binet, Dorian apporte plus d'unité et surtout plus de calme ». Malgré la décision d'avril 1951, la répartition des travaux intérieurs et extérieurs entre la ville et les Monuments historiques semble donc encore incertaine. L'inspecteur général Herpe insiste pour confier la reconstruction à Dorian, et ne laisser à l'architecte municipal que les intérieurs. Mais il n'a pas le pouvoir d'imposer cette solution.

Le **2 octobre 1953**, Bourdil transmet au préfet les nouveaux projets de Dorian: (**fig. C20, C21, C22, C23**) les projets 1, 2, 3, correspondent aux propositions des Beaux-Arts. Dans le projet 7, l'ouverture des trois arcades répond au désir de la municipalité qui veut que la cour soit visible depuis la place. Binet et Delacroix sont d'accord pour modifier la façade: la pierre est utilisée, on ne met plus d'encadrements en ciment. Quatre études de façades par Dorian sont adressées à Binet, pour parvenir à un accord. L'exécution sera confiée à Binet. À partir de cette date, les

projets reprennent le volume des bâtiments d'avant guerre: cela suppose un programme considérablement réduit.

En **juin 1954**, les plans antérieurs sont remis en cause car la créance de dommages de guerre n'est pas suffisante: les bâtiments nord et ouest serait seuls réparés (pour ne plus y installer que la justice de paix). Pour les côtés est et sud, aucun crédit n'est disponible. Le conservateur demande d'envisager la reconstruction intégrale de l'hôtel par le ministre des Beaux-Arts. La reconstruction du reste de l'îlot débute le même mois avec la mise en route de l'immeuble 41/320.

En **septembre 1954**, Delacroix fait de nouvelles propositions pour l'ensemble des Quatrans où la façade de l'hôtel d'Escoville est laissée en blanc (**fig. C25**). Les Monuments historiques s'opposent à ce que les pavillons latéraux n'aient qu'un étage: ils doivent avoir la même hauteur que l'hôtel.

En **novembre 1954**, les services du MRL attendent la décision de la direction de l'architecture sur l'hôtel d'Escoville. Ils proposent de laisser l'architecte en chef des Monuments historiques diriger la restauration complète (hôtel et pavillons); les Monuments historiques auraient la charge financière de la façade sur la place Saint-Pierre.

En **décembre 1954**, la répartition des architectes, constamment remise en cause depuis 1949, est définitivement arrêtée, mais sans l'accord de la ville: Dorian s'occupe de la façade, Binet des intérieurs. La mission de Paul Binet ne sera officiellement réduite, par avenant au contrat initial, que le 30 octobre 1958. Le programme est considérablement réduit: il ne concerne plus que la justice de paix et le syndicat d'initiative. Dorian propose un nouveau projet avec une façade sur la place traitée très simplement (**fig. C26**) et des pavillons d'un étage sur rez-de-chaussée.

En **mars 1955**, le délégué général des services départementaux instruit le dossier le permis de construire pour la troisième tranche des Quatrans. Mais celui de l'hôtel d'Escoville n'est pas complet: le dossier définitif ne pourra être clos que si l'on connaît le programme et les possibilités financières.

Le **18 avril 1955**, la délégation permanente examine le dossier de l'hôtel d'Escoville et de ses abords par Delacroix. Elle approuve la façade de Dorian sous réserve d'une nouvelle étude de rythme pour les vitrines du rez-de-chaussée. Par contre, les pavillons latéraux ont toujours un volume insuffisant qu'il serait bon d'augmenter par une toiture et si possible par un deuxième étage (**fig. C27**). La délégation donne un avis

favorable à la prise en charge par les Monuments historiques de la reconstruction de la façade sur la place et du toit correspondant. Enfin la délégation approuve le projet de l'immeuble 42 car il fait pendant au 41/320, en cours de construction. Il sera mis en chantier en même temps que le reste de la deuxième tranche (été 1955)

Le **8 juillet 1955**, la CSMH examine deux projets pour les pavillons de part et d'autre de l'hôtel: ceux de Delacroix sont couverts par des toits plats, ceux de Dorian par des toitures d'ardoises. Le projet de Dorian est approuvé. Mais ces pavillons sont d'un prix de revient plus élevé que la moyenne à cause des exigences des Monuments historiques (pierre de taille, toit d'ardoises). Il n'est pas sûr que le MRU acceptera de financer ces éléments.

Le **7 juin 1956**, Ernest Herpe examine le devis de Dorian. Il s'étonne de l'alignement nouveau de la façade qui oblige à déplacer les vestiges de la porte d'entrée de un mètre. Il cherche les économies par tous les moyens, en demandant par exemple la suppression de poteaux en béton armé inutiles. Il regrette que les murs latéraux soient construits en pierres de taille avec des fenêtres à meneaux. Dorian accepte de réduire l'épaisseur des murs en pierres de taille à 0m40 et limiter son emploi aux parties vues. Mais l'élargissement de l'aile nord, les poteaux en béton armé, le nouvel alignement et les fenêtres à meneaux de la justice de paix, sont maintenus.

En **avril 1956**, le devis pour la reconstruction de la façade sur place est approuvé, les marchés seront passés dans le mois de juin, les travaux sont prévus après le mois d'août.

En **octobre 1956**, la répartition des financements est définitivement arrêtée. Les Monuments historiques prennent en charge la façade sur la place et les charpentes et couvertures correspondantes. Le MRL financera les pavillons latéraux qui seront exécutés sur les plans des monuments historiques.

En **décembre 1956**, le maire, Yves Guillou, dans une lettre au conservateur, marque sa surprise de ne pas avoir été mis au courant du changement de programme initial : en principe, seul le conseil municipal, propriétaire, est autorisé à décider.

En **1957**, la mutualité familiale du Calvados et le syndicat d'initiative ont disparu du programme. Il est prévu de construire un pavillon de verre et de métal pour le syndicat d'initiative place Guillouard, puis à la suite du refus du MRL, rue de Geôle au pied du château

(architecte: Pierre Auvray). En **novembre 1959**, le syndicat d'initiative est de nouveau prévu dans l'hôtel d'Escoville. Pour cela, la ville doit résilier le bail d'un des commerçants en février 1960.

Le **8 juillet 1958**, un jeu de plans, établis par Binet en accord avec Dorian, est adressé au maire de Caen. Le **16 juillet**, le conseil municipal approuve le projet définitif d'aménagement de l'hôtel, le gros-œuvre étant pris en charge par les Beaux-Arts.

Le bâtiment 42 ter, à droite de l'hôtel, est mis en chantier en **novembre 1959.**

En **1960**, le gros œuvre de l'ensemble de l'hôtel est achevé, on commence l'aménagement des commerces. Les vitres du syndicat d'initiative sont posées en mai.

En **1961**, la réforme de la justice rend impossible l'installation du tribunal d'instance dans les locaux reconstruits. Le programme est totalement remis en cause. Le contrat de Paul Binet est résilié et la ville confie à l'architecte Manson le soin du nouvel aménagement, qui sera réalisé par les services techniques municipaux. On lui demande d'installer quatre salles d'exposition et un logement de gardien.

En **1962** une cheminée Renaissance provenant du musée des antiquaires est installée dans la grande salle de l'aile aux statues. En **1963**, on procède à l'aménagement des locaux du syndicat d'initiative. A partir de cette date, la grande salle du rez-de-chaussée accueille le salon annuel des artistes bas-normands et des expositions d'art diverses. Le bâtiment contient deux boutiques et le syndicat d'initiative sur la place Saint-pierre et un logement de gardien. Le reste de l'hôtel est plus ou moins inutilisé jusqu'en **1994.**

En **1994**, l'hôtel a fait l'objet d'une nouvelle restauration et d'un bouleversement complet de l'aménagement intérieur. Le bail des commerçants est résilié, et le bâtiment est partagé entre le syndicat d'initiative au rez-de-chaussée et l'artothèque au premier étage. La cheminée Renaissance est déplacée dans la salle de conférences, au premier étage de l'aile sur rue.

Bibliographie:

FORDERER Andreas, *Deux exemples de l'architecture civile à Caen au XVI° siècle: la demeure d'Étienne Duval, la demeure de Nicolas Valois,* maîtrise de l'université de Paris IV sous la direction de Jean Guillaume, 1996, 83 p. et un volume de documents.

HÔTEL DE MONDRAINVILLE

7 rue Gémare

figures 28 et 28 bis

L'immeuble qui est aujourd'hui appelé hôtel de Mondrainville est un pavillon de plaisance de la Renaissance, autrefois situé dans le jardin d'un hôtel particulier. Il est composé d'une pièce unique à l'étage, accessible par un escalier extérieur, et d'un rez-de-chaussée ouvert par de grandes arcades.

Avant 1944, il est situé dans la cour de l'imprimerie Domin. Son rez-de-chaussée, dont les arcades ont été fermées par de grands vitrages, sert de salle d'exposition à Madame Domin qui est artiste-peintre; au premier est installé son atelier de peinture.

En **1944**, comme Than et Escoville, l'hôtel brûle et ses quatre murs calcinés doivent être étayés d'urgence en **1945**.

En **juin 1950**, l'inspecteur général Huignard, avisé de la mise à l'enquête de remembrement de l'îlot dans lequel se trouve l'hôtel, veut demander son dégagement. Mais il est déjà trop tard : **le 25 mars**, la caisse d'épargne a obtenu le permis de construire pour un bâtiment juste devant l'hôtel et les travaux de fondations sont commencés. La Caisse d'épargne a bénéficié des dispositions du décret du 21 juin 1945 concernant les services publics d'intérêt général: la question de l'emplacement est résolue à l'amiable avec les services de remembrement pour pouvoir commencer les travaux de reconstruction très rapidement.

L'hôtel de Mondrainville n'étant plus visible, la question se pose alors de savoir si sa restauration est souhaitable. Une solution pour le rendre à nouveau visible serait d'exproprier la maison à gauche de la caisse d'épargne et de la détruire. Louis Bourdil fait aussi valoir que l'hôtel est visible depuis le hall vitré de la Caisse d'épargne: son sauvetage devient envisageable. On pourrait suggérer à la Caisse d'épargne de l'acheter pour en faire la salle du conseil d'administration.

Le **5 novembre 1951**, la délégation permanente repousse définitivement l'idée d'un déclassement. Mais en raison de l'incertitude des copropriétaires quant à l'affectation future du bâtiment, l'action des Mo-

numents historiques sera limitée à la stricte remise en état des façades et des toitures.

En **1951**, la société des Beaux-Arts de Caen envisage la location du bâtiment pour l'installation d'un musée du vieux Caen. Le projet n'aura pas de suite.

En **1957**, une proposition de vente est faite à l'État. En **1963**, la décision d'acheter est enfin prise, mais il faut attendre **1966** pour la signature de l'acte de vente proprement dit. De la même manière que pour l'hôtel des Quatrans, le propriétaire reste en possession de ses indemnités de dommages de guerre, et l'État ne lui paie que la valeur des fondations, des matériaux de récupération et du terrain: le bâtiment est acquis comme ruine.

La restauration commence en **1969** et se poursuit jusqu'en **1973** au moins. Il est successivement prévu d'y installer l'agence des bâtiments de France (dès **1960**), l'agence régionale des paysages (**1973**), le Touring-club de France (**1977**), l'office départemental d'action culturelle (**1981**). Il a servi de dépôt d'archives de la direction régionale des affaire culturelles jusqu'au regroupement des services en **1998**.

Ce bâtiment est aujourd'hui à vendre; il pose toujours les mêmes problèmes d'adaptation qu'en 1950.

Le terrain entourant l'hôtel n'a jamais été aménagé. En **1959**, le conservateur proposait que la ville de Caen puisse le racheter pour en faire un square. Mais la ville n'était pas toujours disposée à accepter l'installation de jardins dont l'entretien serait à sa charge. Pendant les restaurations, en **1970**, Jean Merlet détruit le pavillon néo-Renaissance du XIX° à côté de l'hôtel. Le terrain a servi de parking pour les employés de la conservation jusqu'en 1998.

Bibliographie:

FORDERER Andreas, *Deux exemples de l'architecture civile à Caen au XVI° siècle: la demeure d'Étienne Duval, la demeure de Nicolas Valois,* maîtrise de l'Université de Paris IV sous la direction de Jean Guillaume, 1996, 83 p. et un volume de documents.

HÔTEL DE THAN

23 rue Saint-Jean

Figures 3, 6, 33, 34, 35 et A20, A21, A22, A23

L'hôtel de Than est un ancien hôtel particulier qui était autrefois organisé autour d'une cour. Il comportait avant la guerre quatre corps de bâtiment, dont un, parallèle à la rue Saint-Jean, date de la Renaissance. Cette partie seule est classée, elle est également la seule à faire l'objet de commentaires dans les études savantes. Il n'existe pas d'images des autres ailes. L'ensemble était accessible avant la guerre par une impasse étroite débouchant dans la rue Saint-Jean.

Dans l'aile classée était installé un restaurant réputé: le Chandivert. En 1930, on construisit sur le jardin un énorme bâtiment Art déco comprenant brasserie et salle de cinéma : ce complexe existe toujours.

En **1944**, l'hôtel est incendié; de la partie classée ne subsistent plus que les murs calcinés. Les autres ailes sont également très gravement endommagées. Les lucarnes sur jardin sont abattues par le génie militaire anglais. En **1946**, l'hôtel est déblayé et étayé.

Le **28 décembre 1948**, Marcel Poutaraud intervient auprès du service du remembrement qui souhaite faire de la cour un passage public. Il demande et obtient le maintien de l'impasse depuis la rue Saint-Jean, ainsi que le principe de la restauration de l'aile des cuisines. Le mur parallèle à la façade ancienne où se trouvent les ouvertures murées des anciennes écuries peut aussi être conservé. Par contre, l'aile en retour sur le boulevard des Alliés sera remplacée par une grille laissant voir l'hôtel depuis le boulevard.

Charles Dorian est chargé de la restauration de l'hôtel en **1949**. L'îlot devient prioritaire en **1950**, et une première tranche de travaux est entreprise en **1951**. Les Monuments historiques ne s'occupent que des murs extérieurs, des charpentes et menuiseries correspondantes, ainsi que du gros œuvre: à l'intérieur, une structure en béton armé légèrement encastrée soutient les murs affaiblis par l'incendie. La charpente sera aussi en béton armé. Les propriétaires devront faire valoir leurs droits auprès du MRU pour les intérieurs.

En **1951**, le conservateur fait accepter par les services du Remembrement le principe d'un l'immeuble deux étages surmontés d'un comble à l'angle du boulevard des alliés et de la rue Saint-Jean. L'immeuble réalisé ne comportera en fait qu'un étage sur rez-de-chaussée. La restauration se poursuit lentement, sous les protestations des propriétaires qui veulent pouvoir reprendre leur activité.

En **1957**, la délégation permanente décide de ne pas rétablir en pierre les cinq lucarnes de la façade arrière en partie masquée par la brasserie. Seules les deux plus proches du boulevard seront restituées à l'identique, les trois autres seront en bois et en ardoises. La tourelle de la façade arrière sera diminuée d'un étage.

Les vitraux des grandes baies sont posés en **1963** et l'activité du restaurant peut reprendre de façon normale en **1964**. La grille sur le boulevard est posée en **1965**, et on restaure en **1967** le porche du XVIII° siècle qui donne accès à l'escalier.

Le restaurant a été remplacé par un magasin, puis par les services de la compagnie d'autobus de l'agglomération caennaise. Après leur déménagement en **1998**, l'hôtel de Than est aujourd'hui sans affectation.

Bibliographie:

LE VARD G., *L'hôtel de Than. Son histoire, ses décorations*, Caen: Louis Jouan, 1911, 36 p.

MAISONS À PANS DE BOIS

52 et 54 rue Saint-Pierre

Figure 9

Les numéros 52 et 54 de la rue Saint-Pierre sont deux maisons à pignon sur rue dont les façades sont à pans de bois. Elles sont inscrites à l'inventaire suplémentaire depuis juin 1927. Le numéro 54 a fait l'objet d'une restauration au cours des années 1880 avec restitution des éléments disparus et suppression d'ouvertures postérieures. A cette occasion, on a remis au jour les hourdis polychromes d'origine.

En **1944**, les maisons sont situées dans un îlot préservé; les dégâts portent essentiellement sur les couvertures et les vitreries. Dès **1945**, l'inspecteur général propose le classement du numéro 54, dont il pense qu'il n'est pas protégé. Mais il faut attendre le 24 juin **1947** pour le classement effectif. Le numéro 52 fait l'objet d'une instance de classement le **12 février 1945**; il est classé le **22 août 1946**

En **1945**, des réparations provisoires sont effectuées sur des crédits d'urgence exceptionnelle pour les deux maisons; les échafaudages pour la réparation définitive sont dressés en **1952**.

En **1963**, les charpentes et planchers du numéro 52 sont repris en sous-œuvre. En **1977**, la restauration de la façade est entreprise sur les mêmes principes que celle du 54 en 1886 (restitution « à l'identique » de tous les éléments anciens disparus). A partir de **1979**, le sculpteur Larose, propriétaire, tente de faire acheter sa maison par la ville pour y installer un musée de ses œuvres. Elle est finalement acquise en **1984** par le ministère des PTT pour y installer le musée de la poste et des techniques de communications de Basse-Normandie qui s'y trouve toujours. L'intérieur est alors réaménagé pour cette nouvelle fonction.

Bibliographie:

LECOUTURIER Yves, *Les maisons à pans de bois de la rue Saint-Pierre de Caen*, Condé-sur-Noireau,1998, 33 p.

MAISON DES QUATRANS

31 rue de Geôle (actuel n°25)

Figures 7, 29, 30, 30 bis

L'immeuble dit « maison des Quatrans » est un ancien hôtel particulier du XV° siècle. Il consiste essentiellement en un corps de bâtiment dont la façade sur rue est à pans de bois, les trois autres murs étant en pierre. L'hôtel est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le premier juin 1927. Il conserve son usage d'habitation jusqu'en 1944.

Lors des bombardements, les toitures sont soufflées et les maçonneries fortement ébranlées, notamment le pignon sud et la tourelle d'escalier.

Le **17 mai 1945** est ouverte une instance de classement pour la maison des Quatrans. Pendant ce temps, l'administration des Monuments historiques lance la procédure d'acquisition de cet immeuble. Il est prévu d'y installer l'agence des Monuments historiques. Le classement définitif sera prononcé le **24 juillet 1953**.

En **1948**, reprenant la proposition de Jean Yver dans l'enquête d'utilité publique du PRA, l'association syndicale de remembrement émet le vœu que la maison des Quatrans soit déplacée. Dans le cas contraire, la maison risque d'être « noyée dans un îlot d'immeubles de grande hauteur » et sa présence ne permettra pas de construire une rue de Geôle rectiligne. Le conseil municipal repousse la proposition le **13 juillet**.

Le **11 juin 1948**, le projet de restauration de l'architecte en chef Poutaraud est approuvé à quelques détails près. Le pignon nord fortement déversé est étayé solidairement avec l'immeuble voisin qui menace ruine: il devra être reconstruit entièrement. Mais il faudra attendre l'acte officiel d'acquisition de la maison des Quatrans par le ministère des Beaux-Arts le **17 septembre 1951** pour pouvoir entreprendre la restauration. En effet, selon les lois du 11 octobre 1940 et 12 juillet 1941, l'État peut acheter l'ensemble au prix du terrain. Le propriétaire conserve ses indemnités de dommages de guerre, à valoir auprès du MRU, mais il faut

pour cela que l'ensemble soit acquis en état de ruine: seules les mesures conservatoires sont permises.

En **mai 1951**, l'entreprise Lefèbvre, peu expérimentée, est chargée de la dépose de la partie supérieure de la tourelle d'escalier en vue de sa restauration. Ce travail est effectué brutalement et sans précautions et la tourelle est totalement détruite. L'entreprise devra remplacer à ses frais les pierres qui ont été détériorées et prendre à sa charge le supplément de dépense résultant de cet accident . A partir de septembre, les travaux avancent activement.

Le **3 mars 1952**, la délégation permanente approuve celui des deux projets de Poutaraud qui ne prévoit pas la restitution du haut de la tourelle, et cela malgré les protestations de Louis Bourdil qui demande sa remise en état par l'entreprise fautive.

Le **22 avril 1953**, la conservation est désormais installée dans la maison des Quatrans, même si les travaux ne sont pas achevés (les planchers seront exécutés en octobre). Le programme prévoit d'installer la conservation au rez-de-chaussée, l'agence d'architecture au premier étage, le logement du conservateur au deuxième et les archives sous les combles, au troisième étage.

A partir de **1953**, Louis Bourdil s'occupe de l'aménagement intérieur des bureaux de la conservation: achat d'une commode « Louis XV rustique » du château de Carrouges; installation de meubles sur mesures dessinés spécialement par Jean Merlet (**1954**). On récupère des portes anciennes, des grilles des cheminées. Trois plaques de cheminée provenant des décombres de la ville et entreposées au musée des Antiquaires sont installées. Pendant ce temps, l'inspecteur général Herpe fait la chasse aux dépenses somptuaires: trop de luminaires, peintures à remplacer par du papier peint. Il considère également que c'est une erreur archéologique et financière que de vitrer toute la longueur de la façade sur rue.

En **1955**, la conservation s'étend et utilise les pièces du rez-de-chaussée à droite, en principe réservées à l'agence des Bâtiments de France.

En **1957**, le chauffage central est installé, non sans négociation avec l'inspection générale sur le type d'installation, à choisir en fonction des coûts respectifs de l'installation et du fonctionnement.

La délimitation exacte du terrain attribué à la maison n'étant pas encore décidée, Louis Bourdil propose l'acquisition d'un terrain de forme

triangulaire qui sera accepté par le remembrement. L'État avait acquis en 1951, en plus de la maison, une bande de terrain de 10 m de large sur la face ouest avec l'intention de l'agrandir une fois le plan définitif de remembrement arrêté. L'attribution définitive n'interviendra qu'en **octobre 1962**, après des négociations sur le prix des m2 supplémentaires.

De **1958** à **1960**, on dessine le projet du jardin. Il sera clos, mais entouré de dispositifs qui permettent de « laisser passer le regard » vers l'intérieur de l'îlot. Sur la rue de Geôle, Bourdil est partisan d'une fermeture totale par un mur plein. Delacroix préférerait quant à lui « quelque chose de plus ajouré et de plus élégant »: une grille sera installée.

Par suite de l'extension des missions de la conservation, puis des services de la DRAC, la maison des Quatrans deviendra de plus en plus inadaptée à ses fonctions. Elle est aujourd'hui inoccupée et en attente d'une nouvelle affectation.

Bibliographie:

COLL., « La Renaissance en Basse-Normandie », *Art de Basse-Normandie*, numéro spécial, printemps 1975, n° 65, p.33

MAISON

33 rue de Geôle (hôtel de Cauvigny-Beauxamis)

Figures 15 et 29

L'hôtel de Cauvigny-Beauxamis, situé 33 rue de Geôle, datait du dix-huitième siècle. En **1944**, les dégâts sont considérables : la toiture a disparu, la plupart des murs ont été écrasés par les bombes. Seule subsiste entière, mais très instable, la façade sur rue.

Le **19 avril 1946**, l'immeuble est inscrit à l'inventaire supplémentaire, sous le nom de « maison, 33 rue de Geôle » pour la façade sur rue. Des travaux d'urgence sont entrepris: étaiement, couverture provisoire.

En **juillet 1949** le MRU, estimant la restauration impossible, demande l'autorisation de tout raser. En **octobre** l'architecte en chef envoie un rapport :

« cette maison ne présente pas d'intérêt archéologique et son architecture est banale. Son inscription a été demandée dans le but de conserver près de l'hôtel des Quatrans une façade en pierre dont la patine s'harmonise avec celui-ci. »

À la fin de **1949**, les services de la Reconstruction ne sont plus opposés à la réutilisation de la façade dans un IRP. Ils en autorisent la reconstruction à part et en priorité. Mais le service des Monuments historiques doit décider du mode et de l'étendue de sa prise en charge des travaux de la façade: classement, instance ou prise en charge au titre de la loi de 1941.

En **novembre 1949**, les Monuments historiques acceptent la destruction de l'immeuble; seule la façade, inscrite, doit être préservée. La démolition est très délicate techniquement car les étais qui soutiennent le pignon déversé de la maison des Quatrans s'appuient précisément contre les parties à démolir. Il est convenu que la démolition effectuée par le MRU sera surveillée par l'architecte des Monuments historiques.

Le comité consultatif du **3 avril 1950** approuve la prise en charge des travaux de restauration de la façade au titre de la loi du 26 septembre 1948.

En septembre **1951**, les travaux ne sont toujours pas effectués: l'autorisation de démolir n'est pas parvenue aux services du MRU. Les travaux sont rendus urgents par la nécessité de réparer le pignon de la maison des Quatrans. Le conservateur évoque la possibilité d'un démontage total, ou bien d'un arasement partiel (jusqu'au premier étage).

Lors de l'inspection du **10 décembre 1951**, la délégation confirme l'autorisation de démolir l'immeuble et se demande même s'il ne serait pas plus sage démolir la façade aussi « à moins que le maintien de celle-ci ne puisse précisément faire échec à l'isolement éventuel de la maison des Quatrans ».

L'ensemble, immeuble et façade, est rasé au cours de l'année **1952**.

Bibliographie:

LE VARD G., *La décoration des habitations particulières édifiées à Caen aux XVII° et XVII° siècles,* Caen, 1911, 258 p.

MAISON

52 rue de Geôle

Figure 8 bis et 31

La maison du 52 rue de Geôle était un édifice du XVII° siècle avec un décor de boiseries Louis XV. Elle était implantée sur une parcelle étroite et comprenait deux corps de bâtiment en équerre: l'un sur cour, tout en longueur, l'autre sur rue, très étroit.

Elle est située au cœur de la zone bombardée en **1944**. Les photographies d'après-guerre qui montrent l'aile sur cour donnent l'image d'un édifice en relativement bon état, qui possède encore ses toitures. Par contre, l'aile sur rue est zébrée de haut en bas par une impressionnante fissure.

Le 52 rue de Geôle est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le **15 mai 1946**. le conservateur des antiquités et objets d'art du Calvados, René-Norbert Sauvage, signale le mauvais état de cette maison qui vient d'être évacuée par les services de la reconstruction. La maison est occupée peu après par des « occupants sans titre ».

Le **29 septembre 1949**, la propriétaire demande à bénéficier de la loi de 1948 qui permettrait la prise en charge de la restauration par les Monuments historiques. Le **19 décembre**, le comité consultatif propose de radier la maison de l'inventaire: « la dépense serait hors de proportion avec l'intérêt de l'édifice ».

La maison est déclassée le **4 mars 1950** ; l'aile sur rue est rasée vers **1954** (?) ; l'aile sur cour subsite avec quelques maisons attenantes jusque vers **1960** puis elle est détruite pour permettre l'aménagement de la rue de Geôle élargie

Bibliographie:

COLL., Procès-verbal de la séance du 2 mai 1953, *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome LII 1952-54, p. 278

COUVERTURES DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

et des autres églises de la ville

En **1876**, l'architecte en chef des monuments historiques du Calvados Gabriel Ruprich-Robert refait le pignon de la façade de Saint Étienne « selon la pente primitive », ainsi que la toiture sur la première travée de la nef entre les tours, qu'il couvre de tuiles vernissées dessinant un motif de chevrons. Le rétablissement de tout le comble sur cette pente ancienne est approuvé par la commission le **29 décembre 1876**. Mais ce travail ne sera jamais effectué. À cette époque, et jusqu'en 1953, les bas côtés de la nef sont couverts en tuiles, le reste de l'église en ardoises.

En **1946**, l'inspecteur général Huignard propose de remplacer l'ardoise par la tuile sur différentes églises de la ville: la CSMH donne son approbation lors des séances du **4 mars 1946** et du **22 mars 1948**. Les églises concernées sont le Vieux Saint-Étienne, le Vieux Saint-Sauveur, le Sépulcre et Saint-Étienne. Les travaux sont effectués sur les deux premières. Sur le Sépulcre, seule la nef est couverte en tuiles, la forme de la toiture du chœur ne permettant que l'ardoise.

Le **24 octobre 1947**, Marcel Poutaraud envoie un premier devis pour la couverture en tuiles de la nef, transept et bas côtés de Saint Étienne. Le **22 mars 1948**, le comité consultatif décide de limiter pour l'instant le changement de couverture au versant sud de la nef puisque le versant nord peut être réparé. Le poids la tuile étant supérieur à celui de l'ardoise, cela impliquera de coûteux renforcements de la charpente, d'autant plus qu'elle sera déséquilibrée par l'hétérogénéité des versants. La tuile est un matériau onéreux: son prix est deux fois celui de l'ardoise.

Le **24 septembre 1951**, Poutaraud envoie le devis pour la couverture du chœur en tuiles qui lui a été demandé. Mais à son avis, le maintien de la couverture d'ardoises est préférable.

Le **26 janvier 1952**, répondant aux critiques de la délégation qui lui reproche la lenteur des travaux de couverture de Saint-Étienne, Marcel Poutaraud explique le retard par « l'émoi que suscite dans la population le changement d'aspect des couvertures de cet édifice ».

L'ensemble des couvertures de Saint-Étienne est finalement exécuté en ardoises. Les travaux de couverture, sur la nef, les transepts et le bas-côté sud sont exécutés de **fin 1953** à **août 1954**. Le déambulatoire est couvert en **1955**. En **1956**, on restaure le bas-côté nord et le versant sud de la chapelle Halbout.

Bibliographie:

BAYLÉ Maylis : « Caen, l'église Saint-Étienne », dans :*L'architecture normande au Moyen Age*, t.2: les étapes de la création, p.56-61, Caen: Presses universitaires de Caen,1997.

ÉGLISE DU VIEUX-SAINT-SAUVEUR

Figure 11 et 12

L'église du Vieux-Saint-Sauveur, désaffectée à la Révolution, sert d'annexe couverte au marché qui se déroule à sa porte sur la place Saint-Sauveur. Elle est inscrite le 13 juin 1927. En **1944**, le chœur est assez gravement touché ; les toitures et les vitraux en sont soufflées. Cette église était déjà très vétuste et mal entretenue avant guerre.

Le **2 mai 1947**, la commission émet un avis défavorable au classement de l'église, à cause de son intérêt secondaire, et de la dépense nécessaire à sa restauration. La prise en charge des dégâts, évalués à trente millions, serait trop importante. Le bénéfice de la loi de 1941 qui permet la prise en charge des travaux sur les immeubles inscrits, est aussi refusé à la ville, propriétaire, qui en a fait la demande.

Le **30 septembre 1948** est votée la loi par laquelle le MRU s'engage à la reconstitution à l'identique des monuments classés. Le service des Monuments historiques peut alors s'engager dans une politique de classement plus ambitieuse. Le **27 décembre 1948**, le comité consultatif approuve le principe d'un deuxième passage en commission pour l'église du Vieux-Saint-Sauveur.

Le **25 février 1949**, la commission reste hésitante quant au classement. Elle demande, pour se prononcer définitivement, une évaluation des travaux à l'architecte en chef. Elle veut connaître l'affectation de l'édifice et les constructions qui seront édifiées aux abords. La dotation du MRU est globale et très insuffisante, ce qui explique l'importance du choix.

La réponse de Marcel Poutaraud est examinée par la commission le **27 mai 1949** : les travaux sont estimés à soixante millions, et la municipalité compte y installer un musée lapidaire. La commission ne se décide pas ; elle demande une estimation détaillée mettant en évidence la part des réparations due au titre des dommages de guerre, et celle due à la vétusté, ce qui permettra de faire payer la ville. La réparation des fenestrages et vitreries sera comptabilisée à part. Elle demande également l'assurance que la ville ne demandera pas des dommages de guerre pour reconstruire une halle aux beurres autre part.

Le classement est prononcé le **29 juin 1951**. La couverture d'ardoises de la nef, très abîmée par les bombardements, est alors refaite par le MRU en tuiles plates, ainsi que celle du clocher. Des protections et consolidations urgentes (étaiement, couverture provisoire des bas-côtés), sont aussi effectuées.

En **1953**, Poutaraud propose un devis de restauration, qui est ajourné pour des raisons budgétaires. Le clocher est étayé d'urgence. Le **6 juillet 59**, la délégation permanente approuve le devis de **1953**, réajusté en valeur 1959 par Jean Merlet, et dont le montant s'élève à cinquante millions. Ce devis n'est pas exécuté non plus.

La nef continue à servir de halle aux beurres jusque dans les années 70. L'église, aujourd'hui désaffectée, est en cours de restauration depuis **1982**. Le chœur est toujours dépourvu de toitures et de vitrages.

Bibliographie:

GOSSELIN Louis, « Saint-Sauveur du marché et son quartier », *Le mois à Caen*, mars 1964 n°23, p. 6-16

CHÂTEAU

Figures 8bis, 13, 14, 21 bis, 24, 26, 27, 32, 37, 38

Cette notice monographique sur le château n'est pas aussi exhaustive que toutes les autres. En effet, il est vite apparu que le vaste site du château, objet de nombreux conflits, dans lequel interviennent les Monuments historiques, le MRU, l'architecte en chef de la reconstruction, les commissions nationales et départementales des sites, la municipalité, l'administration des Domaines et la direction générale des musées de province ne pouvait être sérieusement étudié dans le cadre de ce mémoire. On s'est donc contenté d'une notice succincte qui a pour unique ambition de présenter le contexte dans lequel s'inscrivent les exemples étudiés dans le mémoire.

Avant 1944 le terre-plein entouré par les remparts du château (cinq hectares) est occupé par la caserne Lefèvre. Des bâtiments y ont été construits au XIX^{e} siècle pour le logement des troupes. Il subsiste aussi des bâtiments plus anciens : la salle de l'Echiquier était une salle d'apparat civile romane (XII^{e}), la chapelle Saint-Georges était une église paroissiale (XII^{e}-XVI^{e}). Le logis des gouverneurs et divers bâtiments à usage civil subsistent également (du XVI^{e} au XVIII^{e} siècles).

En 1944, le château est bombardé. La salle de l'Echiquier est à moitié détruite, le pignon ouest de la chapelle a disparu, le logis des gouverneurs est à découvert, les autres bâtiments sont dans des états de destruction divers. La plupart des bâtiments du XIX^{e} siècle sont bien conservés : un bâtiment de logement de la troupe, la maison du gardien, le manège. En avril et mai 1946, tous les bâtiments à l'intérieur de l'enceinte sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

En février 1948, il est entendu entre le service des Monuments historiques et le MRU que le château fera partie de la zone Université. Le logis des gouverneurs est destiné à l'habitation du recteur, l'Echiquier à la salle des actes de l'Université, des installations sportives seront installées. Les casernes seront bien entendu détruites. On marquera au sol les quatre angles du donjon dont les fondations viennent d'être retrouvées.

Charles Dorian est chargé d'élaborer un plan d'aménagement du château contre l'avis de la municipalité le 22 mars 1948.

En 1951, le maire de Caen veut « nettoyer » le château en vue du festival Guillaume le Conquérant qui doit s'y tenir. La commission supérieure des Monuments historiques y est favorable, mais insiste pour maîtriser l'aménagement. Il existe depuis les toutes premières études du PRA un projet pour réunir les deux axes principaux de la ville, l'avenue arrivant de l'Université et la « voie triomphale », à l'intérieur du château. Ce projet est plus ou moins présent dans toutes les propositions de Brillaud de Laujardière, conjointement à un projet de « mémorial » de la bataille de Normandie qui serait installé à la rencontre des deux axes. Le service des Monuments historiques s'oppose catégoriquement à l'idée de percer les remparts pour faire aboutir la voie triomphale dans le château.

En 1951, première mention d'un futur musée folklorique qui serait installé dans le logis des gouverneurs.

Le château est classé en tant que site en 1953, à l'initiative du service des Monuments historiques : c'est un rempart supplémentaire face aux projets de la ville et de l'architecte en chef de la Reconstruction.

En 1955, Brillaud de Laujardière propose un nouveau plan d'aménagement du château qui prévoit de percer les remparts pour prolonger l'« avenue triomphale ». Le projet est accepté par les Monuments historiques, à l'exception de la percée. Une polémique se développe sur le mode de franchissement du fossé nord, par comblement ou bien par une passerelle. Elle dure jusqu'en novembre 1955, date à laquelle le comblement est refusé par la commission nationale des sites. En 1955, le logis des gouverneurs est de nouveau destiné au logement du recteur. Sa restauration définitive commence cette année-là. L'installation du musée ethnologique dans le logis est décidée en mars 1956.

La cession par les Domaines du château à la ville est signée le 24 octobre 1956. Son élaboration a été extrêmement longue en raison des différends entre la ville et le service des Monuments historiques, qui veut être sûr d'en maîtriser l'aménagement, et en raison des négociations sur la prise en charge des réparations. Le service a longtemps fait pression pour que le château soit cédé au ministère de l'Education nationale, qui aurait assuré un aménagement conforme à ses vœux, et non à la ville. La fixation du montant des fonds de concours qui seront demandés à la ville pour la restauration du château n'intervient qu'en 1960 : 20% pour la ville, le reste est à la charge du service des Monuments historiques.

Des fouilles sont menées à partir de 1956 par Michel de Boüard sur le site du donjon détruit; elles s'étendent ensuite sur l'ensemble du site en fonction des opportunités jusqu'en 1966. Les résultats des fouilles remettent en cause l'aménagement prévu par Charles Dorian, et notamment le passage direct depuis l'Université.

En 1959, le logis des gouverneurs est de nouveau prévu pour le musée d'ethnographie. L'Echiquier doit accueillir le musée des Antiquaires de Normandie ; sa restauration commence cette année-là.

En 1960, Brillaud de Laujardière propose un nouveau plan d'aménagement avec le percement des remparts, et qui est refusé par la commission. L'aménagement des jardins se poursuit jusqu'en 1962.

En 1962, on construit la passerelle de la barbacane sud (vers la ville). En 1963, des crédits supplémentaires sont accordés pour la restauration du château en vue du congrès national des villes reconstruites. Le musée de Normandie ouvre en décembre, la salle de l'Echiquier est utilisable au mois de juin comme salle de réception ; l'idée de l'utiliser comme musée est abandonnée.

En 1962 on évoque la possibilité de construire le musée des Beaux-Arts (initialement prévu dans la mairie) à l'intérieur du château, ce qui sera fait à partir de 1965. La chapelle Saint-Georges est réservée à l'installation du mémorial de la bataille de Caen : il en est question jusqu'en 1964 au moins, mais le projet n'est pas exécuté.

Bibliographie :

DE BOÜARD Michel : « Le château de Caen », *Archéologie médiévale*, numéro spécial, Caen : Centre de recherches archéologiques médiévales, 1979, 149 p.

ANNEXE II

L'OPÉRATION QUATRANS

PROGRAMME DES TRANCHES DE TRAVAUX

La première tranche comprend les n°41, 45, 48 et 49 (IRP) et le n°320, financé sur programmes personnels. Ce sont essentiellement des logements (315). L'avance de préfinancement est de 742.500.000. Le chantier commence en juin 1954 et s'achève en 1958.

La deuxième tranche comprend les numéros 42, 44, 46, 321, 322 et 324-325. Le 324 (hôtel de la Victoire) est financé sur des crédits nationaux. Les numéros 321 et 325 sont probablement des programmes personnels, les autres étant préfinancés (?). L'avance de préfinancement est de 4.605.000F. Les travaux débutent en 1955 et s'achèvent en 1959

La troisième tranche (non prévue au départ ; les immeubles de cette tranche auraient dû être construits avec ceux de la deuxième) est celle des boutiques: les numéros 41bis, 44bis, 42bis, 42ter, 326 et 327. L'ensemble est financé sur dommages de guerre directs. La mise en chantier des bâtiments s'échelonne de 1958 à 1960 ; les travaux sont achevés entre 1960 et 1962.

CHIFFRES GÉNÉRAUX

îlots concernés : l'opération des Quatrans s'étend sur cinq îlots : KG (celui de l'hôtel d'Escoville), LA (celui des maisons à pan de bois de la rue Saint-Pierre), LL (celui de la maison des Quatrans), LJ (entre la rue du Tour-de-Terre et la rue Calibourg), et celui de l'hôtel de Mondrainville.

programme : 480 logements pour 2.000 habitants environ, 119 boutiques, 3 hôtels, 1 grand magasin

surfaces de planchers : 56.000 m^2

prix de revient par m² pondéré en décembre 1953 : 22.000 F (à comparer avec le prix de revient de Saint-Jean sud: 19.875 F valeur janvier 54)

surfaces moyennes :

-une pièce : 40 m²

-deux-trois pièces : 70 m²

-trois-quatre pièces :75 m²

-quatre-cinq pièces : 95 m²

-cinq-six pièces : 110 m²

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le gros œuvre

Le gros œuvre est à structure apparente de poteaux-poutres en béton armé avec éléments de remplissage préfabriqués. Les parties visibles de l'ossature en béton vibré sont enduites.

Le sous-sol est instable comme dans le reste de la ville (remblais alluvionnaires sur une dizaine de mètres).Les fondations sont des pieux de béton moulés dont les têtes sont reliées par des semelles et des longrines. Les caves nécessitent un cuvelage en béton armé pour contenir la poussée des eaux.

Les bâtiments de type IRP font 15,40 m d'épaisseur. Ils sont portés par quatre files de poteaux espacés de quatre mètres environ, les façades étant en porte-à-faux d'un mètre par rapport aux poteaux latéraux. l'ossature en béton armé est conservée et renforcée aux extrémités pour supporter les murs pignons en pierre sciée quand ils existent. Les autres bâtiments ne font que 10 m de large et sont portés par trois files de poteaux espacés de quatre mètres. Le bâtiment 324-325 est à murs porteurs en pierre de taille

Les planchers sont à nervures de béton armé coulés en œuvre sur coffrages métalliques avec hourdis creux.

Les toits sont à pente très faible. Ils sont couverts de feuilles de cuivre posées à joints debout.

La façade

Les éléments de façade sont précoulés au sol sur le chantier. Ils comprennent trois parties: une dalle en béton de 10 cm, un vide d'air de 3 cm formant isolant thermique et un voile de briques creuses de 5 cm. Sur le parement extérieur en béton de gravillons est incorporé un enduit en « lithogranit » type Weber et Broutin. Il existe six types d'éléments différents, les plus volumineux pesant 2,5 tonnes.

Les parties saillantes sont enduite en ciment-pierre, de même que les souches de cheminées. Les appuis de baies sont en béton moulé enduit au mortier de ciment-pierre. Les encadrements des baies des murs de pierre et des pignons sont en béton armé préfabriqué.

Les parties de murs en pierre sont en pierre prétaillée de Fleury-sur-Orne, dite « pierre de Caen ». Les joints horizontaux sont larges et creux. Au contraire les joints verticaux sont pleins : les lignes horizontales sont très marquées comme dans les édifices en brique des années trente.

Les balcons sont en panneaux grillagés à mailles de 50, les montants et traverses étant dessinés par les architectes.

Toutes les menuiseries extérieures sont métalliques; les baies des appartements sont dotés de volets roulants, les boutiques sont équipées de grilles roulantes.

Intérieurs et équipements

A l'intérieur, les murs sont enduits en plâtre, les planchers sont couverts de parquets lattés en chêne (système Duchesne) sur lambourdes avec garnissage d'une couche de sable qui assure l'isolation thermique et phonique. Les plafonds sont en plâtre sur lattis de roseau.

Les cuisines sont équipées de paillasses, éviers, bacs pour le linge et chauffe-eau à gaz. Des vide-ordures sont installés sur les paliers. Tous les logements sont dotés de WC et de salles de bains, sauf certains studios qui n'ont qu'un simple cabinet de toilette. Il existe des loggias dans pratiquement tous les appartements et des séchoirs dans tous ceux de deux pièces et plus.

Tous les appartements sont raccordés au gaz de ville.

Le chauffage est assuré dans les IRP (sauf tour de dix étages), par des chaudières individuelles à charbon situées dans les cuisines. Les autres

bâtiments sont dotés d'un chauffage central collectif par chaudière à mazout. Les studios ne sont pas chauffés.

L'immeuble-tour de dix étages est desservi par ascenseurs, de même que certains immeubles sur programme individuel (320, 325).

les boutiques

Toutes les boutiques possèdent de larges vitrines suspendues en porte-à-faux. Les circulations devant les vitrines sont systématiquement à couvert, soit à l'abri du porte-à-faux des loggias, soit sous des portiques ou des galeries couvertes. Les immeubles à boutiques de la rue Saint-Pierre sont revêtus à l'étage de placages de pierre froide de Saint-Cormeilles Amore en taille égrisée. Les trumeaux sont habillés de carrelages gris.

ORGANISATION ET DISTRIBUTION

Les bâtiments de 15 mètre de large (IRP) sont divisés en deux dans le sens de la longueur par une cloison-gaine qui forme isolant phonique. Les appartements n'y sont pas traversants. Les plus vastes doivent être distribués par un couloir, mais cette solution est le plus souvent évitée grâce à une distribution centrale à partir du séjour. Les escaliers desservent six appartements à la fois, dans un but d'économie. Ils sont éclairés zénithalement par des lanternons en toiture. Les bâtiments 47 et 48 sont identiques pour les étages de logements, le 49, beaucoup plus long, est une variante sur le même plan.

Les bâtiments de dix mètres de large comportent des appartements traversants. Les escaliers desservent quatre logements au plus. La distribution se fait de préférence à partir du séjour ou de l'entrée. Les cuisines sont systématiquement séparées des séjours sauf dans certains studios. Dans les bâtiments construits sur programmes personnels, les plans sont variés, parfois différents à tous les étages comme dans le bâtiment 321.

Dans les immeubles à boutiques qui comportent un étage, le niveau au-dessus du magasin est occupé soit par une arrière-boutique, soit par un logement. Celui-ci a exactement la taille du magasin ; il est souvent très petit.

RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
(aspects techniques)

Dans les bâtiments qui ont été incendiés, les murs calcinés seraient incapables de supporter le poids des planchers et des toitures. On va donc construire, à l'intérieur de la carcasse du bâtiment, une ossature en béton armé de type poteaux-poutres comparable à celle des immeubles des Quatrans. Les poteaux sont encastrés dans l'épaisseur des murs anciens et recouverts de plaquettes de pierre qui les rendent indécelables. Les poutres supportent de nouveaux planchers en béton armé.

L'hôtel des Quatrans n'a pas brûlé mais a été fortement ébranlé. Sa restauration est basée sur le même principe: il est corseté dans une structure qui en assure la stabilité. Des piliers de maçonnerie traversent les planchers depuis le sol de la cave et soutiennent des poteaux en chêne inclus dans les cloisons. Les planchers sont en béton armé et jouent ainsi le rôle de chaînage des murs. Certains murs ont dû être démontés puis remontés, comme le pignon sud.

Les charpentes nouvelles sont le plus souvent en béton armé. Le cas de l'hôtel Brun de Fontenay (Banque de France) où elles sont métalliques est exceptionnel. Dans la salle de l'Échiquier, la charpente est apparente : elle est reconstruite en bois selon un dessin du XVIII^{e} siècle.

Quand elles ont disparu, les parties hautes en pierre (lucarnes, pinacles, tourelles...), sont restituées en pierre dure. Les murs sont réparés en pierre de Caen. La différence de couleur entre les deux sortes de pierre peut être assez sensible, comme à l'hôtel de Than.

Les ouvrants des baies sont « à l'ancienne », avec vitraux et petits plombs, montés sur châssis en chêne.

RÉNOVATION ET ASPECT DES FACADES

Les bâtiments du quartier des Quatrans n'ont fait l'objet d'aucune campagne générale d'amélioration des logements, mais seulement de ravalements extérieurs. Les façades des immeubles 47, 48, 49 et 321 ont été nettoyés récemment. La tour de dix étages est en cours de ravalement (avril 1999).

Sur les immeubles ravalés, les éléments de remplissage ont été simplement nettoyés, et l'enduit a retrouvé sa couleur claire d'origine.

Aux Quatrans comme pour toute la Reconstruction caennaise, les parties en béton visibles étaient enduites de manière particulièrement soignée. Mais par la suite, comme dans les autres chantiers de réhabilitation, toutes les parties en béton apparent ont été peintes. L'ossature, les encadrements de fenêtres, les corniches ont aujourd'hui une couleur crème assez soutenue.

Il est difficile d'obtenir des renseignements certains sur les couleurs d'origine des éléments peints: menuiseries, garde-corps, volets roulants. La revue *Bâtir* parle des « couleurs vives très diverses, toujours gaies et agréables » des volets. Les garde-corps et les menuiseries étaient-ils peints en vert sombre comme on le voit encore au 42 ? Les menuiseries et les volets sont aujourd'hui repeints en blanc, et les garde-corps sont progressivement remplacés par des rambardes en aluminium à montants verticaux.

Les toitures de cuivre visibles depuis le château, et qui étaient une réponse aux exigences esthétiques des Monuments historiques, ne subsistent plus que sur les bâtiments .... Ailleurs, elles sont remplacées par un matériau d'étanchéité de couleur noire. Aux souches de cheminées et aux lanternons d'origine, soigneusement ordonnés, s'ajoute aujourd'hui l'habituelle forêt d'antennes et de paraboles.

Certains des immeubles à boutiques ont été ravalés (44 et 44bis). Pratiquement tous les autres sont dans un état de dégradation avancé: enseignes hétéroclites, ravalements en dépit du bon sens (les placages de pierre sont barbouillés de peinture blanche). Les propriétaires font des travaux selon leurs envies et possibilités, sans aucune vision d'ensemble. L'état du 326, à l'entrée de la rue Saint-Pierre est particulièrement consternant à cet égard.

La municipalité met en place, depuis janvier 1999, un plan de circulation qui transforme la rue Saint-Pierre en rue piétonne. De la rue de Geôle à la rue des Teinturiers, elle reste tout de même accessible aux voitures : le quartier des Quatrans sert de dégagement vers la rue Gémare et la place Letellier de parking.

ANNEXE III

LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES

pendant et après la Seconde Guerre mondiale (évolution, législation et gestion des dommages de guerre)

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA FORMATION DU SERVICE AVANT 1939

Pendant les cinquante premières années depuis sa création en 1830, le service des Monuments historiques s'organise et se dote d'un cadre d'intervention.

La loi de **1887** réglemente les rapports de l'État avec les propriétaires de Monuments historiques. Mais à cette époque, le classement est perçu comme une atteinte à la propriété privée, et cette première loi est vidée de sa substance. Des propriétaires demandent même le déclassement pour échapper à cette « expropriation partielle ». La loi n'a d'effet réel que sur les monuments appartenant à des collectivités publiques.

La loi de séparation de l'Église et de l'État en **1901** fait disparaître la tutelle financière et artistique de la direction générale des cultes sur les églises. C'est le service des Monuments historiques qui prend le relais pour celles qui sont dignes d'intérêt. Deux mille classements sont prononcés à la suite de la loi de 1901.

C'est en **1913** qu'est votée la loi qui est la base du système actuel des Monuments historiques. L'État propose des incitations financières pour la prise en charge des travaux d'entretien et de restauration; en contrepartie le propriétaire accepte la tutelle du service sur son bien. L'inscription sur une liste complémentaire, moins contraignante pour les deux parties est une autre innovation. Autour des monuments, la loi prévoit la possibilité de classer ou d'acquérir les immeubles dont la disparition est nécessaire pour « isoler, assainir ou dégager » les bâtiments classés.

Pour éviter la dispersion des fonds, le service révise les listes à plusieurs reprises: à Caen, la maison des Quatrans est déclassée en 1889, les maisons de bois de la rue Saint-Pierre en 1888, etc. En 1901, les fonds de concours des collectivités locales compensent en partie le poids des classements supplémentaires. En 1914, les monuments pris en charge, volontairement limités en nombre, sont globalement en bon état.

La première guerre mondiale va tout remettre en cause. Le manque d'entretien, la reconstruction, les nouveaux classements (600) vont poser de graves problèmes financiers. Entre les deux guerres, l'écart se creuse entre les besoins réels du service et les crédits dont il dispose. Les compensations qui existent sont insuffisantes : à partir de 1938, les propriétaires peuvent déduire de leurs impôts les sommes utilisées pour l'entretien des monuments ; les participations des collectivités locales sont en augmentation (29% en 1914, 40% en 1924), et des sommes venant des fonds réservés à l'outillage et à la lutte contre le chômage (44 millions en 1939) sont versées au service.

À la veille de la deuxième guerre mondiale, le parc immobilier des Monuments historiques n'est pas en bon état. Il s'est constitué selon les opportunités et les urgences, sans doctrine bien définie.

ORGANISATION DU SERVICE EN 1939

À ce moment, le service constitue un secrétariat à l'intérieur du ministère de l'éducation nationale. Ses principaux organes de décision et d'intervention sont:

-La commission des Monuments historiques : c'est la clé de voûte du service. Elle comprend une trentaine de personne au moins: des inspecteurs généraux des Monuments historiques, des archéologues, des historiens de l'art, des représentants d'administration autre que les Monuments historiques, des fonctionnaires du service, des représentants des associations du patrimoine, etc. Sa consultation est obligatoire pour les affaires importantes (classements, gros travaux) et pour la répartition des crédits. Son avis peut ne pas être suivi par le ministre mais c'est tout à fait exceptionnel. Elle prendra le nom de commission supérieure lors de la création de la délégation permanente en 1950.

-Le comité consultatif a un rôle préparatoire. Après la création de la délégation permanente en 1950, il s'occupe des affaires intéressant le personnel.

-Les architectes en chef des monuments historiques (statut du 12 avril 1907) supervisent les travaux d'entretien des architectes ordinaires. Ils font des propositions de classement et des propositions de travaux en fonction de l'état des bâtiments. Ils assurent la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration quand l'État participe financièrement. Ce sont aussi des architectes libéraux, qui conservent leur clientèle privée.

-Les architectes ordinaires assurent l'entretien courant et la surveillance des édifices classés. Leur statut est le même que celui des architectes en chef : ils travaillent pour l'État mais conservent leur clientèle privée.

-L'inspection générale est composée de deux inspecteurs généraux et de quatre adjoints (statuts du 11 mai 1935). Les inspecteurs généraux exposent les projets des architectes en chef devant la commission des Monuments historiques, et rapportent sur les projets de classement : leur rôle est essentiel. Ce sont d'anciens architectes en chef, ou encore en activité pour les adjoints.

LES LOIS DU RÉGIME DE VICHY

Pendant l'occupation, un effort financier est fait en faveur des Monuments historiques. Paul Léon l'évalue à un demi-milliard pendant les années de guerre, essentiellement de 1940 à 1942. Certains travaux sont exécutés à titre définitif, comme au château de Gien, bombardé en 1940, ou à l'église de Gisors. A Caen, deux chantiers importants au moins sont ouverts pendant les années de guerre: l'hôtel d'Escoville et l'église Saint-Pierre.

Le service français des Monuments historiques s'occupe normalement des monuments dont il a la charge. Mais il existe un service militaire allemand de protection des œuvres d'art : « Kunstschutz beim OKH », dirigé par le comte Von Metternich, qui peut constituer un recours contre les abus des forces d'occupation.

Les lois promulguées par le régime de Vichy sont une étape importante dans l'histoire du service, car la plupart d'entre elles, seront prorogées à la libération, moyennant quelques adaptations.

La loi du **12 juillet 1941** assure la remise en état par l'État des monuments historiques endommagés. Ceux qui sont totalement détruits ou dont la restauration est jugée impossible peuvent être déclassés. Les fragments d'architecture ou de sculpture restent classés et, s'ils appartien-

nent à des collectivités publiques, sont destinés à un musée. La reconstruction des parties non classées peuvent être prises en charge s'il s'agit d'un édifice cultuel, mais en principe celles-ci demeurent à la charge des propriétaires sinistrés. Les intérieurs, même classés, sont à la charge du propriétaire à moins qu'ils ne représentent un réel intérêt d'art ou d'histoire. Pour les travaux à sa charge, le propriétaire choisit son architecte avec l'avis des Beaux-Arts. La loi permet à l'administration, si elle le juge utile, d'étendre le bénéfice du classement aux édifices inscrits, sur demande du propriétaire.

La loi du **25 février 1943** concerne le contrôle des abords: si un bâtiment est situé dans le champ de visibilité d'un monument classé (visible en même temps que lui ou depuis celui-ci dans un périmètre de 500 mètres), alors les projets de transformation doivent être soumis au service des monuments historiques pour approbation. Le permis de construire, obligatoire depuis l'ordonnance du 25 octobre 1943, est alors automatiquement présenté à l'administration des monuments historiques (loi du **15 juin 1943** sur l'urbanisme).

La loi du **3 août 1943** (supprimée à la Libération) suspend l'obligation de prendre avis des organes consultatif.

PREMIÈRES MESURES APRÈS LES BOMBARDEMENTS

En **1944**, les dégâts sont immenses. 1122 monuments sont touchés, répartis sur l'ensemble du territoire (331 dans le Calvados). Dans l'attente d'une loi qui fixera le cadre général de la Reconstruction, on déblaie les ruines et on étaie ce qui peut l'être. Une circulaire de décembre 1943, toujours en vigueur en 1944, permet en cas d'urgence exceptionnelle l'ouverture immédiate de crédits. L'architecte ordinaire peut aussi prendre la place de l'architecte en chef en cas d'isolement du département. Dans le Calvados, la première visite de Poutaraud n'est possible qu'à la mi-septembre 44, et les toutes premières mesures d'urgence sont prises par Paul Leroy, architecte ordinaire.

Les armées alliées disposent d'un bureau chargé de la protection des monuments et œuvres d'art appelé *Monuments, Fine Arts & Archives Branch*.. Le capitaine américain Bancel LaFarge, auquel succède Lord Methuen à la fin d'août 1944 est chargé de la ville de Caen occupée par la 21° armée britannique. Dans l'armée française, le commandant Cristofle,

architecte en chef des Monuments historiques dans le civil, a le même rôle dans le sud de la France.

Pendant la période de l'occupation, les architectes en chef des villes bombardées avaient recruté des personnalités locales pour la surveillance des déblais. La circulaire du **15 septembre 1944** l'organise d'une manière plus systématique sur tout le territoire. À Caen, c'est René-Norbert Sauvage, conservateur des antiquités et objets d'art du Calvados, archiviste du Calvados et secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie qui est choisi. Mais les surveillants peuvent aussi être des amateurs éclairés: à Lisieux, c'est un juge d'instruction nommé Porte. La surveillance est rémunérée par vacations. Le but est de récupérer des éléments d'architecture ou des fragments sculptés. Ils serviront souvent à meubler les édifices publics. La création d'un musée lapidaire qui est en principe l'objet de ces récupérations, est plusieurs fois évoquée à Caen, mais ne sera jamais mise à exécution.

Le problème du recensement et de la documentation se pose en 1944 de manière particulièrement aiguë: il faut inventorier de toute urgence des bâtiments qui vont disparaître. En **juillet 1944** est créé un service du recensement, qui comprendra jusqu'à 20 délégués en 1950. Le recensement répertorie tous les édifices intéressants jusqu'en 1830 environ. Les édifices sont classés par ordre d'importance: nationale ou de premier ordre. Pour les édifices qui ne sont ni classés ni inscrits, on constitue une fiche qui est versée au « casier archéologique ». Dans le Calvados, les premiers recenseurs sont de jeunes architectes parisiens: Poulain et Raffi. Le casier archéologique est achevé dans le Calvados en 1955.

Des photographes du service sont aussi envoyés en mission à Caen: Mas en 1944, Molinard en 1946, où ils sont dirigés par l'architecte en chef Marcel Poutaraud. On demande aussi aux architectes en chef de faire des propositions pour le classement ou l'inscription.

Le fonctionnement du service, centralisé à Paris, impose l'envoi de délégations de la CSMH dans les villes touchées afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Des voyages sont prévus à Rouen, Amiens, Reims, Saint-Malo en mai 1945. En 1947, des visites sont prévues à Blaye, en Alsace, à Beaune, Cluny, Senlis et Caen.

Les architectes en chef des Monuments historiques, au nombre de quarante, sont en principe attachés à un ou plusieurs départements. En 1945, étant donné l'ampleur de la tâche, la répartition par départements doit être remis en cause. Dans le Calvados, Marcel Poutaraud ne conserve

que Caen et sa région. Le reste du département est réparti entre Maurice Berry (région de Falaise), Paul Colas (arrondissements de Bayeux et de Vire), Jean Merlet (arrondissement de Lisieux) et Eugène Harot (églises de Rots, Saint-Contest et Authie) . A Caen même, Charles Dorian intervient en 1949 sur les hôtels de Than et Escoville et pour quelques temps à l'Abbaye-aux-Hommes.

LES LOIS DE LA RECONSTRUCTION

L'article 30 de la loi du **28 octobre 1946** donne le cadre législatif de la reconstruction des monuments classés. Ceux-ci sont pris en charge par l'administration des Beaux-Arts qui effectue les travaux . La loi est un décalque de celle de 1941. L'État peut prendre en charge les parties non classées et celle des immeubles inscrits. Les intérieurs sont en principe à la charge des propriétaires, qui doivent en faire la demande auprès du MRU. La loi exclut de l'indemnisation les œuvres d'art, statues, tableaux et collections d'objets.

Une importante précision est apportée par la loi du **30 septembre 1948**. Le programme des travaux est arrêté avec l'accord du MRU, qui garantit la prise en charge de la reconstruction à l'identique des monuments classés. C'est donc le MRU qui va décider des crédits dont disposera le service pour la reconstitution des dommages de guerre. Les indemnités qui auraient été perçues par les propriétaires sont versées aux Monuments historiques. Les crédits autorisés par le MRU seront toujours très insuffisants par rapport aux besoins réels.

Aux destructions s'ajoutent comme en 1914 les protections nouvelles: 655 classements et 1058 inscriptions de 40 à 46. Les sommes disponibles ne permettent que des mesures strictement conservatoires, y compris sur les monuments non atteints. Malgré tout René Perchet, directeur général de l'architecture, évalue en 1955 à la moitié du total le nombre des édifices réparés.

En dehors de la reconstruction des Monuments historiques, le service a un rôle à jouer dans la reconstruction des villes. L'architecte en chef est en effet membre de droit de la commission départementale d'urbanisme qui approuve les plans d'aménagement des villes sinistrées, et les inspecteurs généraux sont membres de la commission nationale d'urbanisme.

RÉORGANISATION DU SERVICE APRÈS LA GUERRE

Les années d'après-guerre sont l'occasion d'une réorganisation administrative du service.

Le **14 avril 1946** est créé le statut d'architecte des bâtiments de France, secondé par une agence d'architecture. Les « ABF » sont les successeurs des architectes ordinaires. Ils sont chargés de l'entretien courant des bâtiments classés et du domaine bâti de l'État, de l'établissement de la documentation sur les monuments historiques et surtout de la vérification des permis de construire aux abords des Monuments historiques (conséquence de la loi du 15 juin 43). La réforme leur donne le statut de fonctionnaires engagés à temps complet. Mais ils peuvent à titre exceptionnel assurer des travaux à titre privé sur les monuments classés. Il existe une agence des bâtiments de France dans chaque département

La loi de finances du **31 décembre 1948** crée un corps de conservateurs secondés par un bureau local de la conservation. Ils sont les représentants de la direction auprès des différentes commissions locales, et de manière générale auprès de tous les acteurs locaux: propriétaires, préfets, sociétés savantes... Ils sont même habilités à autoriser certains travaux peu importants, à dresser des programmes de remise en état, à commander des devis, etc. L'objectif est aussi de décharger les architectes en chef des tâches administratives et d'alléger le travail de l'administration centrale. La conservation de Normandie est basée à Caen et s'occupe des cinq départements normands et de la Sarthe. Elle est créée courant 1950. Le conservateur Louis Bourdil estime que c'est la circonscription la plus chargée après celle de Versailles.

Les architectes en chef sont déchargés des tâches d'administration et de représentation par les ABF et les conservateurs. Leur activité se recentre alors sur le métier d'architecte proprement dit, constructeur et concepteur de projets. Leur statut ne subit pas de modifications dans les textes.

Le décret du **4 avril 1950** adjoint à la commission des monuments historiques dont le fonctionnement est lent et compliqué, une délégation permanente, plus restreinte. Elle prépare les affaires soumises à l'assemblée plénière et peut même avoir procuration sur certaines affaires urgentes. Elle se réunit tous les quinze jours. La commission des Monuments historiques devient alors la commission supérieure des Monuments historiques.

LES DOMMAGES DE GUERRE APRÈS LA RECONSTRUCTION

Jusqu'en 1974, les dommages de guerre des Monuments historiques font l'objet de crédits particuliers : il y a une ligne budgétaire spéciale pour ce poste. À partir de 1974, la dotation spéciale disparaît et la reconstruction des monuments historiques, qui n'est pas achevée, rejoint le budget ordinaire des Monuments historiques.

En **1981**, Max Querrien, directeur de l'architecture, lance un programme d'apurement définitif des dommages de guerre. Dans le Calvados, un plan sur cinq ans de 46 millions (soit 52% des besoins), va permettre de clore définitivement certains chantiers en souffrance, à Saint-Gervais de Falaise par exemple. Aujourd'hui, des dommages non réparés existent encore à Caen: des vitraux à Saint-Jean, à Saint-Etienne et à la Trinité, le choeur de l'église du Vieux-Saint-Sauveur (toiture et vitraux).

ANNEXE IV

CARACTÉRISTIQUES RESPECTIVES DU CLASSEMENT ET DE L'INSCRIPTION

(Extrait de : **BRICHET Robert :** *Le régime des monuments historiques en France*, Paris: Librairies techniques de la Cour de cassation, 1952, 237 p.)

ANNEXE V

MODIFICATION DES LISTES DE CLASSEMENTS

pour la ville de Caen de 1944 à 1960

On notera que les listes de classement n'ont été révisées que de façon très partielle après les destructions. Les arrêtés de déclassement (14) sont très peu nombreux par rapport au nombre des bâtiments disparus (80 environ).

IMMEUBLES PROTÉGÉS AVANT LA GUERRE

Immeubles disparus en 1944 ayant fait l'objet d'un arrêté de déclassement

1) immeubles classés: **hôtel des monnaies et maison 94 rue Saint-Jean**: déclassés le 12 décembre 1946

2) immeubles inscrits : **12 et 14 rue Montoir-Poissonnerie, 16, 75, 100, 123, 133, 157, 158, 177 et 220 rue Saint-Jean**: radiés le 28 mai 1946, **chapelle de la Visitation**: radiée le 15 février 1946

Immeuble endommagé, déclassé en vue de destruction

Église des Carmes (classée): déclassée le 6 avril 1950

Immeubles inscrits avant la guerre et classés après 1944

Église Sainte-Paix: instance de classement ouverte le 5 novembre 1945 (classement le 3 juin 1975)

Maison 52 rue Saint-Pierre (façade et toiture): classée le 22 août 1946

Maison 54 rue Saint-Pierre (façade et toiture): classée le 24 juin 1947

Église du Vieux-Saint-Sauveur: classée le 29 juin 1951

Maison des Quatrans: classée le 24 juillet 1953

Modification d'inscription

Cour 4 rue Froide (façade sur cour et toiture): inscription modifiée le 1° mars 1954 (anciennement n°6)

IMMEUBLES PROTÉGÉS APRÈS LA GUERRE

Immeubles inscrits après la guerre

Logis des gouverneurs: inscrit le 19 avril 1946

Chapelle Saint-Georges: incluse dans l'inscription de tous les bâtiments de l'enceinte du château le 13 mai 1946

58 rue basse (portail d'entrée), **Maison 25 rue Saint-Martin** (façade): inscrits le 18 février 1948

176 rue d'Auge (niche et statue): inscrites le 18 février 1948 ; la maison, frappée d'alignement, est détruite en 1958.

Hôtel Paisant (boiseries du salon): inscrit le 2 août 1954, classé le 4 août 1955 avec une clause autorisant le déplacement

Immeubles inscrits après la guerre puis détruits:

Maison 33 rue de Geôle (façade sur rue et toiture): inscrite le 19 avril 1946, détruite vers 1952

Tous bâtiments dans l'enceinte du château: inscrits le 13 mai 1946, détruits en 1951 à l'exception de la chapelle Saint-Georges

Bâtiment des douanes (grenier à sel): inscrit le 15 mai 1946, détruit en 1950

Immeuble inscrit après la guerre puis déclassé et détruit:

Maison 52 rue de Geôle (façade sur cour et sur rue et toitures): inscrite le 15 mai 1946; déclassée le 4 mars 1950, détruite vers 1950

ANNEXE VI

LISTE DES BÂTIMENTS CLASSÉS OU INSCRITS DÉTRUITS EN 1944

La liste des bâtiments détruits publiée ici est la plus complète que j'aie trouvée. Elle a été dressée en 1971 par la documentation des Monuments historiques à Paris (MP 81/14/25). Quatre-vingt édifices ou fragments classés sont déclarés détruits. Des édifices déclassés quelques années avant les destructions (par exemple 119 boulevard des Alliés) sont inclus dans la liste ainsi que ceux classés après 1944 (par exemple 33 rue de Geôle). Par ailleurs, on notera que les restes de l'ancienne église Saint-Gilles sont restés classés, alors que ceux de Saint-Julien ne le sont plus.

La liste publiée en 1945 par le colonel Besnier tente un état des lieux et classe les monuments selon quatre catégories : rasé, détruit, en ruines ou endommagé. Mais ce n'est pas une liste de monuments classés : c'est un « relevé des édifices caennais dignes d'attention ». Le théâtre, l'Université, l'hôtel de ville, des XIX^e^ et XVIII^e^ siècles, qui figurent sur cette liste, ne sont pas protégés, tandis que certains monuments protégés peu connus ont été omis.

La liste publiée en 1946 par Jean Verrier dans le Bulletin monumental est tout à fait incomplète puisqu'elle ne comporte que vingt-trois bâtiments.

La liste des monuments inscrits ou classés publiée en 1942 correspond à une obligation légale : la loi de 1913 prescrit la publication à dates régulière par l'État de la liste des édifices classés. Publiée deux années avant les destructions de 1944, cette liste pourra être utilement comparée à celle que propose aujourd'hui la base de données « Mérimée ».

Bibliographie :

VERRIER Jean, « Les dommages de guerre aux édifices classés parmi les monuments historiques et inscrits à l'inventaire supplémentaire », *Bulletin monumental,* 104° volume, Paris : Picard, 1946, p. 207-247

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Inventaire supplémentaire des Monuments historiques à la date du 31 décembre 1942,* Paris : Imprimerie nationale, 1943, p. 16-17

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Monuments historiques classés à la date du 31 décembre 1942,* Paris : Imprimerie nationale, 1943, p. 13.

BESNIER Colonel : « État des monuments de Caen, détruits, ruinés ou endommagés par les bombardements de 1944 », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XLIX 1941-1945, p. 507-513

Base de données informatique « Mérimée » accessible sur Internet : **www.culture.fr/documentation/mérimée.**

ANNEXE VII

BIOGRAPHIES DES PRINCIPAUX ARCHITECTES

Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives. Elles ont été élaborées en fonction des sources disponibles, qui sont malheureusement très insuffisantes. Seule la notice sur Charles Dorian est complète. Pour les architectes en chef des Monuments historiques par exemple, on ne connaît que leurs travaux dans le service des Monuments historiques., et leur carrière libérale est à peu près inconnue. Sur Paul Binet, je n'ai rien découvert d'autre que son prénom : il n'a donc pas de notice biographique.

Bibliographie générale :

COLL. : *Les concours des Monuments historiques de 1893 à 1979,* catalogue d'exposition, Paris : éditions de la CNMHS, 1981, 128 p. (petite notice sur chaque architecte).

BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE Marc 1889-1973

(61 ans en 1950)

Formation : École des Beaux-Arts de Paris de 1907 à 1914, grand prix de Rome en 1920

Carrière: Piscine de Trouville, église Sainte-Agnès à Maisons-Alfort, immeuble boulevard de Verdun à Paris, immeuble de rapport à Athis-Mons, Banque de France à Grenoble (1926), stade de la Suze à Alfort.

Reconstruction: Agréé Seine et Calvados, il étudie un plan de reconstruction pour Saint-Malo et Paramé avant sa nomination à Caen.

Il est architecte en chef de la reconstruction de Caen à partir de 1946.

Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux

Bibliographie :

HUET Nicolas, *Enquête sur la reconstruction de Caen,* mémoire de diplôme de l'École d'architecture de Paris-Belleville sous la direction de François Laisney, 1988, p. 74

Sources diverses :

Archives municipales : service technique travaux, carton 158

DELACROIX Henry 1901-1974

(49 ans en 1950)

Formation : Diplômé de l'école des Arts décoratifs.

Carrière : Il réalise quelques aménagements de boutiques puis des immeubles d'habitation, en collaboration avec son père Charles Delacroix, par exemple à paris, un immeuble, 73 rue des Cévennes et un hôtel particulier au 40 rue de Fontarabie, tous deux en 1934.

Après la guerre, il réalise de nombreux ensembles HLM (ex: 18 à 28, boulevard Saint-Jacques, Paris 14^{e}, 1954), et des immeubles pour EDF.

Il travaille à la cité des 4000 à la Courneuve, en collaboration avec Tambuté (1964)

Reconstruction : A Caen il est chef d'opération du quartier des Quatrans, il est architecte chef d'îlot pour l'îlot IC dans le quartier Saint-Jean (quai Vendeuvre - rue Guilbert - rue de la Miséricorde - rue de l'Engannerie).

Bibliographie:

CHEMETOV Paul, DUMONT Jeanne-Marie, MARREY Bernard: *Paris-banlieue 1919-1939, architectures domestiques*, Paris: Dunod, p.122 et 222

MARREY Bernard, DUMONT Jeanne-Marie: *La brique à paris*, catalogue d'exposition du Pavillon de l'Arsenal, Paris: Picard et Pavillon de l'Arsenal, 1991, p.135 et 173

DORIAN Charles 1905-1994

(45 ans en 1950)

Formation : École des Beaux-Arts de Tours, puis de Paris où il est élève de Pontrémoli; Institut d'urbanisme.

Monuments historiques : Concours d'architecte en chef de1946.

Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Eure-et-Loir. Principaux chantiers : abbaye de Saint-Savin, château d'Oiron, secteur sauvegardé de Guérande.

En 1949, il est chargé des hôtels de Than et Escoville à Caen et il élabore de 1948 à 1952 un plan d'aménagement pour le château.

Il prend sa retraite en 1970, mais garde des missions spéciales à Poitiers et Saint-Savin.

Bâtiments civils et palais nationaux : Nommé architecte en chef en 1948. Il est chargé du musée Rodin et des portes Saint-Denis et Saint-Martin à Paris. Construction d'une école hôtelière à Tours et d'un lycée à Niort au titre des bâtiments civils.

Carrière libérale : Pavillon du métal à l'exposition de 1937, reconstruction de la bibliothèque de Tours (en collaboration avec Jean Patout), reconstruction du nouveau village d'Oradour-sur-Glane

Travaux à Madagascar (restauration du château de la reine) et au Sénégal

Bibliographie :

Communication de Charles Dorian dans : *Congrès international des architectes et techniciens des Monuments historiques*, Paris : Fréal et compagnie, 1957, p. 396-399

FAVIER Jean, *L'exposition internationale Paris 1937,* Paris : Alexis Sinjon, non paginé, pl. 23 et 24

Source d'archives :

Hommage à Charles Dorian (discours nécrologique prononcé à l'Académie d'architecture)

HERPE Ernest 1886-1979

(64 ans en 1950)

Formation : École des arts décoratifs

Monuments historiques : Concours d'architecte en chef 1920.

Haute-Marne, Jura, Calvados en 1925. En 1933 il est chargé du Mont-Saint-Michel, en 1936 de Notre-Dame de Paris, en 1940 de la Meurthe-et-Moselle.

Il est nommé inspecteur général en 1941; il remplace Huignard en 1950 à la tête de la circonscription de Normandie-Bretagne.

Il prend sa retraite en 1956

Bibliographie :

HERPE Ernest : *Les monuments historiques de la France,* vol. X, 2e année, 1937, fasc. 2, p.67

HUIGNARD Henri 1891-1950

(59 ans en 1950)

Formation : École des arts décoratifs, école des Beaux-Arts. Il y est élève de Génuys, Héraud et Pierre Paquet.

Monuments historiques : concours d'architecte en chef de 1923.

Ardèche, Alpes du Sud, Corse, Cher, Pas-de-Calais, Aisne, Dordogne, Lot,

Manche et Ardennes. En 1941, il est inspecteur général mais garde la charge des édifices religieux de Reims.

Il est nommé adjoint à l'inspection générale en 1937 et inspecteur général de la circonscription Normandie-Bretagne en 1941

MERLET Jean 1910-1976

(40 ans en 1950)

Formation : École des beaux-arts de Paris, Institut d'Urbanisme.

Monuments historiques : Concours d'architecte en chef de 1942.

Vendée, Loire-Atlantique, Charente-Maritime. Après-guerre : Eure et Calvados, puis troisième et quatrième arrondissements de Paris à partir de 1974.

Bâtiments civils et palais nationaux : Nommé architecte en chef

Lycée de la Folie Saint-James à Neuilly (1962), ministère de la coopération en 63, cité administrative d'Évreux, cour d'appel de Caen en 1973, hôtel de Montesquieu-Fenzac.

Architecte du cadre des PTT

Carrière libérale : A Caen, transformation des bâtiments de l'Abbaye-aux-Hommes en mairie en remplacement de Henry Bernard à partir de 1959, bibliothèque municipale, musée des Beaux-Arts (1964)

Bibliographie:

Communication de Jean Merlet dans : *Congrès international des architectes et techniciens des Monuments historiques*, Paris : Fréal et compagnie, 1957, p. 56-57

MERLET Jean, « Caen, église Saint-Jean : reprise en sous-œuvre des fondations du transept et du chœur », *Monuments historiques,* vol. X, janvier-mars 1964

POUTARAUD Marcel 1885-1981

(65 ans en 1950)

Formation : École des Arts décoratifs de Limoges et de Paris; élève de Louzier et Génuys

Monuments historiques : Concours d'architecte en chef de 1920.

Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle et Somme après la Première guerre mondiale. Aube, Loire-Atlantique, puis Calvados jusqu'en 1957. Il prend sa retraite en 1953

ANNEXE VIII

PRINCIPALES ENTREPRISES

Entreprise Paul et Robert MARTIN, à Puteaux : menuiserie et charpente sur les monuments historiques (maison des Quatrans, logis des gouverneurs...)

Entreprise LEFEVRE, à l'Isle-Adam : maçonnerie et pierre de taille sur les monuments historiques (château, église Saint-Pierre et sa flèche, hôtel d'Escoville, etc.)

Entreprise MARCAIS, boulevard Vaugirard à Paris : couverture sur les monuments historiques (hôtel de Than et d'Escoville, maison des Quatrans, église Saint-Etienne...)

Entreprise Roger MARTIN, avenue Albert Sorel à Caen : terrassements, déblaiements, consolidation, maçonnerie et béton armé (fossés du château, hôtel d'Escoville, hôtel de Than).

Entreprises ayant participé au chantier des immeubles des Quatrans (d'après : « le groupe des Quatrans », dans : *Bâtir,* n° 63, décembre 1956, p. 27) : **THEG** (fondations profondes, maçonnerie, béton armé, plâtrerie, béton translucide), entreprise pilote pour l'opération Quatrans ; **Le Masle** (charpente, bois, couverture) ; **Roulland** (menuiserie bois) ; **Lefouilly** (parquets) ; **Peyrichou et Malan** (volets roulants) ; **Fouchy-granger**, **Druart** (carrelages) ; **C.I.M.A.B., Avondo** (plomberie) ; **Huguet-Tournemire** (serrurerie) ; **Le profilé ouvré** (garde-corps, huisseries métalliques, blocs-portes) ; **Industrielle Thermique Fluide** (chauffage central) ; **C.I.M.A.B.** (électricité) ; **S.E.M.C.,S.A.P.I.** (peinture, vitrerie) ; **David et fils** (miroiterie) ; **Edoux-Samain** (ascenseurs) ; **Asphaltes du centre** (étanchéité) ; **AP.LI.BA.** (sols spéciaux) ; **Menuiseries métalliques du Nord** (menuiseries métalliques).

ANNEXE IX

LE JOURNAL NORMAND DE LORD METHUEN

(traduction française : P. Gourbin)

Lord METHUEN, *Normandy diary. An account of the survival & losses of historic monuments in N.W. France, Belgium and Zeeland*, editions Robert Hale Ltd, Londres, 1952, 263 p.

En 1944, Lord Methuen fait partie du service allié de protection des œuvres d'art. A ce titre, il est chargé de la protection des monuments du Calvados dès le mois d'août 1944. L'introduction de son livre, écrite par Leonard Wooley, présente la naissance et l'organisation de ce service. J'ai choisi de traduire, en plus de cette introduction, quelques passages de la préface ou du texte de Lord Methuen qui apportent des précisions intéressantes.

De manière plus générale, ce livre témoigne de la place du patrimoine dans les guerres de notre siècle. Le fait que chaque armée ait mis sur pied un service de protection des œuvres d'art montre son importance. Dans la Deuxième guerre mondiale qui est aussi une guerre des civilisations, le traitement du patrimoine est devenu un critère de jugement des nations occupantes.

***Lord Methuen** (1886-?) a fait des études de peinture à Oxford, il est aussi diplômé en sciences naturelles et agriculture. Certaines de ses œuvres sont exposées au British Museum, à la Tate Gallery ou au Victoria & Albert Museum. Il est membre du conseil d'administration de la Tate Gallery et de l'Imperial War Museum. Il est membre actif du National Trust En 1944, il est l'un des trois officiers chargés de la protection des monuments et œuvres d'art en France et en Belgique.*

***Leonard Wooley** (1880-1960), diplômé d'Oxford, il devient l'assistant de Sir Arthur Evans en 1905. En 1912, il mène l'expédition archéologique du British Museum au Carchemish (nord-Syrie) avec T.-E. Lawrence. Son principal travail est la fouille d'Ur, de 1922 à 1935. En*

plus de ses publications scientifiques, il écrit des livres grand public qui sont des succès. C'est un des plus grands archéologues de sa génération.

INTRODUCTION

p. XV à XVIII (extraits)

La question de la protection des monuments et des œuvres d'art pendant la guerre devint importante pour la première fois après la courte occupation de la Cyrénaïque par les troupes du général Wavell en 1940-41. Le gouvernement italien accusa alors tout à fait faussement l'armée britannique d'avoir brutalement profané les musées et les ruines de Cyrène. Quand Tripoli fut prise, et que les grands sites antiques de Leptis Magna et Sabratha furent tombés aux mains des Britanniques, les autorités militaires locales et le ministère de la Guerre furent obligés de prendre des dispositions pour leur protection. Il existait un projet de débarquement en Italie et si on voulait protéger l'armée des diffamations, des précautions adaptées devaient être prises à l'avance.

L'invasion de l'Europe était l'affaire commune des armées alliées : la responsabilité de la protection des œuvres d'art allait devoir être partagée par tous. Les Américains furent rapides à le reconnaître et à s'y préparer. Longtemps avant que la flotte ne fasse mouvement vers la Sicile, des listes de monuments historiques italiens avaient été préparées. Des officiers spéciaux choisis dans le personnel des musées et des galeries, des artistes et des architectes, attachés à la section des affaires civiles du général Staff, préparaient en Afrique du nord la mise en action du programme de sauvetage des trésors de l'Italie, qui sont la gloire de notre civilisation commune.

Sur le terrain, le travail s'avéra moins simple que prévu. Avant cette guerre, aucune armée n'avait pensé à protéger les monuments du pays ennnemi où se déroulait la guerre[60] et il n'y avait aucun précédent à suivre. Il y eut des erreurs et des incompréhensions réciproques. Les officiers spécialisés sentaient qu'ils n'avaient pas d'autorité et les officiers de l'armée étaient agacés de leur interférence. Pendant quelque temps le

---

[60] Napoléon avait bien sûr pris avec lui en Egypte une équipe d'archéologues, de scientifiques et d'artistes. Mais Napoléon ne s'attendait pas à une campagne de longue durée, mais à une marche triomphale.

«*Monuments, Fine Arts & Archives Branch* » sembla n'être qu'une expérience futile pour la bonne cause. Tout ceci changea quand le commandant en chef suprême envoya un ordre accompagné d'une lettre personnelle à tous les commandants, juste avant de quitter Alger. Il mit les choses au point une fois pour toutes et sur des bases efficaces. Les officiers spécialisés devaient aider et conseiller. La protection effective des monuments était le devoir de l'armée, et l'exécution de ce devoir relevait de la discipline militaire ordinaire. Les listes dressées par les spécialistes devaient obligatoirement être respectées par toutes les sections. La bonne réputation de l'armée dépendrait dans une grande mesure du respect qu'elle montrerait au patrimoine du monde moderne. Ceci était le cadre réglementaire dans lequel le *MFA & A* allait pouvoir travailler. Cela ne le rendait pas seulement capable de fonctionner, mais ouvrait aussi la voie à la coopération pleine et entière des différentes troupes, sans laquelle le succès resterait limité.

De manière générale, l'équipe *MFA & A* pour la France et l'Europe du nord avait été constituée tôt, et eut le grand avantage de pouvoir apprendre de l'expérience italienne.

Il faut rappeler que le service *MFA & A* était un dispositif allié dans lequel le personnel était indifféremment britannique ou américain. En Italie, un officier américain était directeur du service. Pour le *Supreme Head Quarters of Allied Expeditionary Force* (SHAEF), le directeur, le colonel Geoffrey Webb, dans le civil professeur des Beaux-Arts à Cambridge, était anglais. Dans le bureau de Londres, comme dans le centre d'entraînement des affaires civiles, dans l'ouest du pays, les officiers des deux nations travaillaient côte à côte. Quand les opérations ont commencé sur le terrain en Normandie, c'était un principe bien établi : des *Fine Arts Officers* ont été intégrés dans l'équipe américaine, et vice versa. La *MFA & A* ne fut réorganisée sur des bases nationales qu'après la dissolution de la *SHAEF,* après la capitulation allemande.

Les missions des *Monuments Officers* étaient au nombre de quatre. Ils devaient, dans la limite des nécessités militaires, protéger des dommages non nécessaires les monuments situés sur le territoire encore occupé par l'ennemi. Ils devaient organiser les premières réparations d'urgence sur les monuments dès qu'ils passaient en notre possession. Ils devaient protéger les monuments des destructions gratuites et des abus. Enfin, ils devaient enregistrer les vols d'œuvres d'art par l'ennemi et collecter tous les indices disponibles pour faciliter leur recouvrement. Mais si les prin-

cipes étaient valables dans tous les pays, les mêmes méthodes ne pouvaient pas toujours être appliquées, particulièrement en ce qui concerne les réparations. En Italie, nous étions en pays ennemi, et l'administration civile y fut d'abord dirigée par le gouvernement militaire allié, puis par une commission de contrôle. Le *Monument Officer* décidait des mesures nécessaires pour éviter la détérioration de l'œuvre d'art endommagée. Il obtenait des subventions de la part de l'officier des affaires civiles[61], et il donnait des ordres pour que les réparations soient effectuées. En France une action aussi autoritaire aurait été un affront. Là-bas, les *Monuments Officers* ne pouvaient que faire des rapports et donner des conseils, et c'était aux autorités françaises elles-mêmes de réparer leurs propres monuments.

Le service *MFA & A* était numériquement peu important - environ vingt officiers pour la France et le nord-ouest de l'Europe - mais il avait une lourde tâche à accomplir : sa réussite dépendait de la qualité du personnel. Les *Monuments officers* devaient être dans leur travail les spécialistes reconnus d'une spécialité particulière. Aucun n'aurait pu couvrir tout le champ européen de l'architecture, de la peinture, de la sculpture, de la tapisserie, de la bibliographie, de l'archéologie et des autres sujets qu'une administration à l'esprit large avait pris sous son aile [62]. Mais sur l'un de ces sujets il devait être une autorité reconnue s'il voulait inspirer le respect dont l'officier témoigne envers le spécialiste. Il devait en même temps connaître le fonctionnement de l'armée : ainsi il pouvait éviter les frictions qui résulteraient nécessairement d'une affaire extérieure présentée de la mauvaise manière ou au travers du mauvais canal. Enfin, et c'est peut-être le plus important de tout, il devait avoir le contact facile, et être suffisamment attentif pour s'entendre avec des soldats déjà trop occupés par leur propre mission et qui n'avaient pas de temps pour lui. Il allait aussi devoir parler à des Français qui avaient beaucoup souffert pendant l'Occupation; des Français jaloux de toute intervention étrangère et accablés par une dévastation dont les monuments n'étaient qu'une partie. L'armée fit tout son possible. La coopération avec les Français fut aussi bonne que qu'on pouvait le souhaiter et en conséquence la réussite du service fut bien plus grande que ce qu'on aurait pu en espérer. C'est une

---

[61] Le coût n'était évidemment pas supporté par les Alliés, mais pour le gouvernement italien.

[62] Une collection géologique dans le sud de la France, un jeu d'emblèmes maçonniques volés et une collection de papillons furent l'objet d'enquêtes spéciales.

affirmation sur laquelle on pourrait peut être me demander de produire des preuves.

Peut-être que ce simple exemple suffira : peu de jours avant le jour J, le colonel Webb produisit la liste officielle des monuments français protégés. Je fus immédiatement appelé au *War Office* par l'état major suprême (*Supreme Headquarters*) et un major-général visiblement inquiet me dit qu'une telle quantité de monuments était irrecevable: elle était si élevée que c'est à peine s'il restait des bâtiments pour loger les troupes ou installer des bureaux. Cela n'était pas compatible avec les exigences militaires, et la liste devait absolument être réduite. Je ne pus que demander du temps pour m'expliquer. Une analyse des bâtiments des cinq départements normands inscrits sur la liste montrait que dans cette région de la plus haute importance, à peu près la moitié étaient des églises, qui selon les lois internationales étaient interdites d'usage militaire. De nombreux autres étaient des édifices publics, particulièrement des hôtels de ville, qui étaient normalement employés par les municipalités, et qui seraient certainement requis par les autorités françaises qui devraient administrer les territoires reconquis. Il y avait aussi des statues, des fontaines, des croix au bord des routes, des cercles de pierre et des menhirs qu'aucun soldat ne choisira jamais pour son cantonnement. En Normandie, moins de quarante édifices parmi ceux qu'on proposait d'exempter pour leur valeur historique ou artistique auraient pu être réquisitionnés pour un usage militaire. La réponse de la *SHAEF* fut que nous avions été étonnamment modérés, et la liste fut officiellement approuvée. Mais ce n'était pas fini. Peu de temps après, les Alliés commençaient à progresser en France. L'état-major de la première armée américaine émit un ordre général dans lequel les *Monuments Officers* étaient habilités à ajouter à la liste publiée n'importe quel édifice supplémentaire dont ils pensaient la protection nécessaire. Leurs suppléments auraient la même autorité que la liste générale. On leur donnait carte blanche, et rien n'aurait pu mieux montrer la bonne volonté de l'armée vis à vis de notre mission, et sa totale bonne volonté envers les hommes sélectionnés pour la mener à bonne fin.

L'importance de la collaboration avec les Français pourra mieux être jugée à partir des mémoires de Lord Methuen et n'a pas besoin d'être illustrée ici. Je dirais simplement qu'elle fut le résultat d'une sincère sympathie, d'une courtoisie et d'un tact sans faille. Considérant le succès de cette originale expérience faite par les forces alliées, une commission d'experts français a conclu que les dommages évitables commis par les

Alliés étaient négligeables et qu'en revanche l'étendue des monuments du pays qui avaient pu être préservés était remarquable.

...(conclusion: le journal du major Methuen allie la rigueur à la sensibilité et constitue un témoignage à la fois fiable et agréable à lire)...

Léonard WOOLLEY

PRÉFACE

p. XIX à XXI (extraits)

« Ces mémoires ont été écrits à partir de rapports officiels et de mon journal personnel, en tant que *Monuments, Fine Arts & Archives Officer* de la 21e armée britannique. Mon journal commence durant la phase décisive de la bataille de Normandie en août 1944, au moment où les armées alliées traversent la Seine et entrent dans Paris, et s'achève à la signature de l'armistice au printemps suivant. C'est un témoignage sur les monuments historiques détruits ou épargnés dans cette partie de France que traversa la 21e armée, et qui contient une part importante du patrimoine architectural du pays. Les photographies prises à ce moment soulignent et même amplifient mon propos.

Le temps relativement long passé dans le Calvados est dû à l'ampleur des dégâts des monuments historiques dans un département bien connu pour sa richesse en monuments romans. Il fallait aussi pallier à l'impuissance des architectes du gouvernement français qui manquaient d'essence ou de moyens de communication. En Belgique, les destructions étaient limitées à quelques villes et avaient déjà fait l'objet d'un rapport du major Balfour et du capitaine LaFarge quelque temps avant mon départ de France. Si bien que mon travail fut principalement de visiter les châteaux pour m'assurer qu'ils n'allaient pas être endommagés par l'occupation militaire. En Hollande, l'île de Walcheren était à l'arrière du front jusqu'à la libération des Pays-Bas et notre arrivée en Allemagne. Le major Balfour et moi visitâmes cette partie de la Hollande en février 45, une description de notre visite a été insérée dans ces pages et complète le journal.

Ce fut peu de temps après que mon collègue Ronald Balfour fut tué au combat à Clèves par un obus pendant qu'il revenait à son cantonnement. »

...(paragraphes suivants: les qualités du major Balfour ; remerciements à M. Sauvage archiviste du Calvados, à l'abbé Roussée curé de Pennedepie, et portrait du docteur Carvallo, secrétaire de l'association « la demeure historique »)...

« Pendant l'invasion allemande de 1940, les violents combats de la vallée de la Somme et d'ailleurs provoquèrent des destructions dont l'étendue nous fut naturellement inconnue jusqu'à l'été 1944. Les commandements, tant allemands que français, avaient des services spécialisés dans la protection des monuments et des objets d'art. Depuis l'été 1940 et pendant toute l'occupation, l'organisation allemande « *Kunstschutz beim OKH* [63]» joua un rôle important dans la sauvegarde des monuments et des objets d'art appartenant à l'État. Elle prévenait le cantonnement des troupes dans les châteaux présentant un intérêt historique et intervint directement dans plusieurs cas. Le personnel, compétent, était issu de musées ou d'institutions artistiques (enseignement ou administration). Il y avait des spécialistes de toutes les disciplines: monuments historiques, beaux-arts, archives, archéologie. Il y eut une organisation française analogue qui fonctionna jusqu'en juin 1940. Elle fut alors réintégrée dans les Beaux-Arts et revint à son rôle premier, avec l'autorisation du haut commandement allemand. Durant la période de l'occupation, beaucoup de travaux furent exécutés par les Français sur les monuments les plus endommagés en 1940, dans la vallée de la Somme et ailleurs, comme on le verra plus tard. »

« Depuis que ce journal a été écrit, les travaux de restauration des dommages de guerre sur les Monuments historiques se sont poursuivis, au grand mérite des Beaux-Arts et en dépit des restrictions financières. Pendant le court séjour que je fis dans le Calvados à l'été 1949, cela était particulièrement visible, par exemple à Falaise et Lisieux, deux endroits qui avaient terriblement souffert. »

---

[63] OKH pour Oberkommando Herr: Kunstschutz beim OKH peut se traduire par: protection des œuvres d'art auprès du haut-commandemmment.

...(pages suivantes jusqu'à la fin de la préface: description résumée du service des Monuments historiques. Une organisation admirée par Lord Methuen, et dont la Grande-Bretagne devrait s'inspirer)...

PAGE 3:

« L'architecte bien connu Bancel LaFarge, capitaine dans l'armée américaine, a été l'un des premiers officiers des *Monuments, Fine Arts & Archives* à débarquer en France. Il a été assigné à la *British liberation army (BLA)* tout de suite après les premiers débarquements, et a couvert le front de la 21° armée. Pendant que nous étions à Londres, nous lisions de temps en temps et avec un vif intérêt ses rapports et ses lettres personnelles. Dans celles-ci, il décrivait l'état des monuments qu'il avait visités jusqu'à ce que la ligne de front soit momentanément stabilisée, c'est-à-dire à l'ouest de la route Caen-Villers-Bocage et au nord de Caen. Il fit aussi des rapports préliminaires sur les monuments de Caen, les 11 et 22 juillet, où il donnait l'état général des destructions de la ville et décrivait l'état des principaux monuments historiques. »

PAGE 4:

« La commission, déjà évoquée ci-dessus, avait à sa tête le comte Wolf-Metternich[64]. Elle était composée de personnes faisant autorité en matière artistique. Au dire de tout le monde, elles se comportaient de manière correcte et aidaient à la préservation des trésors artistiques de la France. Généralement, on a constaté que les Allemands avaient respecté les collections d'art publiques, les dépôts et les monuments, même s'ils n'avaient aucune hésitation à détruire des clochers s'ils pensaient que nous pourrions les utiliser comme points d'observation. Certaines collections privées furent pillées malgré tout, apparemment par des officiers isolés. Monsieur Sauvage, archiviste en chef du Calvados, ne m'a rapporté aucun réel pillage d'œuvre d'art dans le Calvados pendant l'occupation. Mais de nombreux dégâts ont été commis sur des propriétés privées, grâce au manque d'attention pendant l'occupation militaire, par des commandements inférieurs. Dans certains cas, des propriétés particulières ont été efficacement protégées par les interventions du comte Wolf-Metternich.

---

[64] Graf Wolf-Metternich, professeur honoraire en histoire de l'art à Bonn et conservateur régional des monuments anciens de la région du Rhin.

ANNEXE X

RECEPTION ET FORTUNE CRITIQUE

extraits choisis

Rapport de l'inspecteur Huignard du 31 juillet 1949 à propos de l'immeuble face au chevet de Saint-Pierre (MP 81/14/132/70):

« nous n'ignorons pas que les nécessités économiques obligent, dans les régions dévastées, à standardiser la construction et nous serons bien obligés d'admettre des immeubles-casernes dans les vieux quartiers de Caen. Mais on ne peut accepter des bâtiments de cette nature et de cette importance aux abords des édifices classés ».

Lettre de Louis Bourdil du 15 janvier 1951 (DRAC dossier hôtel de Than) :

« Enfin grâce à ces deux monuments historiques » (Than et Escoville) « il semble possible non seulement de contrôler les abords de Saint-Pierre mais encore d'en être l'artisan. Ainsi grâce à l'hôtel de Than, d'Escoville, la maison de Jean Quatran et le chateau, la direction de l'architecture peut créer un nouvel ensemble et en une large mesure compenser le regrettable et l'énorme immeuble dont elle a été contrainte d'accepter le principe face au chevet de Saint-Pierre. »

Lettre de Louis Bourdil du 14 février 1951 à propos de l'IRP 158 de la rue de Geôle (MP 81/14/183/84):

« j'insiste particulièrement sur le fait que c'est le principe même de l'IRP à cet endroit qui doit être condamné. C'est un immeuble à implanter à la périphérie de Caen et non en pleine ville à proximité des monuments historiques. D'ailleurs l'architecte de l'îlot avait prévu pour sa part des immeubles à caractère individuel précisément en raison de la situation de l'îlot. Je crois pouvoir avancer que l'on s'inclinera devant une attitude ferme de notre part ».

Lettre de Louis Bourdil du 23 avril 1953 (DRAC dossier îlot des Quatrans) :

« le problème visuel de la reconstruction a cédé le pas à des données pour ainsi dire mathématiques et géométriques: on s'est donné pour but de loger tous les habitants sur leur ancien îlot et de réserver des vues de 500 mètres de recul sur le château. Ces deux impératifs combinés avec le souci du bon marché ont conduit l'architecte à tout ramasser en des blocs considérables et à renoncer aux toitures traditionnelles qui font perdre au moins un étage.

Si l'on s'en tient à ce programme, le projet de monsieur Delacroix est une réussite. C'est même le projet le plus intelligent de tous ceux qui ont été réalisés à Caen.

Mais dans ce quartier qui est un vieux quartier, il ne s'agit pas de réussir intellectuellement. Le projet peut être une brillante réussite pour l'architecte et une erreur irrémédiable pour nos monuments. (...)

Faut-il faire échouer le projet Delacroix ? La direction de l'architecture en a certainement la possibilité. (...)

Mais ce serait dommage de faire échouer un projet séduisant en lui-même et qui n'a le tort que de s'implanter sur un terrain qui n'est pas le sien. Ce que l'on pourrait demander essentiellement c'est la réduction d'un étage de tous les bâtiments, leur couverture en ardoise ou en tuile et le report des appartements supprimés de ce fait, sur le côté nord de la rue Saint-Pierre auquel le projet ne consent pour le moment qu'un rez-de-chaussée.

Et s'il manque des logements, qu'on les remette ailleurs. Cette concentration dans l'intérieur de la ville de Caen est absurde et moyenâgeuse sans en avoir le pittoresque.

En revanche, certaines « cités » périphériques sont construites en rez-de-chaussée et maisons à un étage. Comme la population ne peut être très dense, les moyens de communication et de ravitaillement sont médiocres et la cité vivote. Transporté en ces lieux le projet Delacroix aurait été une réussite et aurait créé une agglomération moderne, satellite de Caen.

Lettre de Louis Bourdil du 8 novembre 1954 à propos de la nécessité de reconstruire la façade de l'hôtel d'Escoville (DRAC dossier hôtel d'Escoville) :

« L'erreur monstrueuse des bâtiments nouveaux de l'îlot des Quatrans est malgré tout contenue par un encadrement de monuments anciens qui réhabilitent l'architecture. Escoville est un chaînon très important de cette trame: Escoville disparu, Saint-Pierre se trouve isolé, l'hôtel de Than rapetissé. »

Paul Léon (« 1939-1955: les monuments », *Monuments historiques*, janvier-mars 1955 n°1) :

« À Caen, l'aménagement des abords du château et de l'église Saint-Pierre tend à morceler l'espace libre par des groupes d'immeubles massifs séparés par des jardinets exigus, alors qu'il eut été logique d'ordonner harmonieusement les nouvelles façades autour d'un grand jardin central ».

Lettre de Louis Bourdil du 6 avril 1955 (DRAC dossier hôtel d'Escoville) :

« La deuxième erreur est de n'avoir pas su prévoir la vague de laideur qui déferle sur la partie de la ville qui est la plus dense en excellents témoignages de l'architecture française. Saint-Pierre, les remparts du château, Saint-Sauveur, la maison des Quatrans, l'hôtel de Than finissent par ressembler à autant de bastions du bon goût et d'équilibre. Or, un hôtel d'Escoville bien restauré est indispensable à ce système de défense. La façade de l'hôtel d'Escoville avait peu d'importance il y a quelques années. Actuellement, c'est tout le quartier Saint-Pierre qui risque d'être définitivement gâché si cette façade n'est pas bien construite ».

Pietro Cremonini (*la reconstruction de Caen.. Topos et polis,* mémoire de DEA en urbanisme, 1990, p. 129) :

« Cet ensemble est un désastre car il opère une totale coupure entre le tissu ancien, l'Université et le château. (...)

Vaguement inspiré de la charte d'Athènes, ce genre d'urbanisme est fréquent dans les autres villes de la Reconstruction à partir de 1950, il est tout le contraire du respect de l'histoire ou de la tradition néo-baroque.(...)

Si Caen avait été recontruite en 1954, je suis sûr qu'elle aurait été ratée... : le maire et l'architecte ont totalement adhéré à cet urbanisme moderniste, mais heureusement avec un peu de retard... »

ANNEXE XI

EXTRAITS DIVERS

Lettre du Touring-club de France au maire de Caen le 31 janvier 1925 (MP 81/14/25) :

« rien ne vaut dans nos cités modernes à notre avis, pour encadrer les édifices du Moyen-Age et de la Renaissance, ces espaces plantés d'arbustes et ornés de fleurs, qui isolent les monuments anciens du modernisme environnant et maintiennent un cadre naturel - donc invariable malgré l'évolution de la civilisation - autour de ces précieux trésors archéologiques ».

Lettre d'Auguste Nicolas, architecte ordinaire des monuments historiques, du 30 août 1928 (MP 81/14/25) :

« L'entrepreneur Chatignoux « pluma » avec soin, en 1913-1914, le clocher de l'église Saint-Jean à l'aide d'échafaudages volants. Malheureusement, notre pierre calcaire, lorsqu'elle a quatre ou cinq siècles d'existence se désagrège facilement et le travail était à peine terminé que de nouveaux fragments tombèrent dans la rue Saint-Jean qui est l'une des plus fréquentées de la ville. Sur la proposition de votre prédécesseur, un échafaudage fut exécuté auquel les Caennais donnèrent le nom pittoresque de « crachoir ». (...) Il serait plus conforme à la réalité de reconnaître qu'il est impossible de restaurer à la fois tous les édifices caennais et que le plumage des monuments classés qui nécessite de coûteux échafaudages n'est, comme celui fait au clocher de Saint-Jean nous l'a démontré, qu'un palliatif précaire étant donné la nature de la pierrre de notre pays. (...) La vérité est que les accidents (...) ne peuvent être évités, pas plus qu'on ne peut parer complètement à ceux, hélas nombreux, causés par les autos, les voitures, les chemins de fer, ou résultant de cause diverses. »

Albert Laprade (*Congrès international des architectes et des techniciens des Monuments historiques,* Paris : Fréal et compagnie, 1957, p. 402) :

« Ainsi, quand l'assainissement d'une ville ou d'un quartier réclamerait une opération de grande envergure d'intérêt historique, artistique ou touristique, l'État devrait pouvoir exproprier la totalité de la zone puis organiser des migrations de la population vers des quartiers voisins afin de pouvoir assainir tout le quartier ancien par l'intermédiaire d'un office municipal ou départemental d'HLM. L'opération étant susceptible d'être plus coûteuse que celle de loger la population dans des immeubles de type standard, les maisons anciennes rénovées seraient louées à des prix supérieurs à ceux des maisons neuves. Et on peut être certain qu'elles trouveraient preneur à ces conditions.

Ces migrations de locataires ou de propriétaires peuvent être organisées avec d'infinies nuances, car ce type d'opération pose des problèmes sociaux et même politiques très délicats. »

TABLE DES MATIÈRES

Note sur les noms des bâtiments.....5
liste des sigles et des abréviations.....7

INTRODUCTION.....9

CADRE GEOGRAPHIQUE ET REGLEMENTAIRE.....13

A. Images et imaginaires de la ville de Caen avant la Reconstruction..13
1. Avant les bombes : un panorama du patrimoine urbain en Normandie.....13
2. Caen 1944 : bilan d'une ville en lambeaux.....15
3. Une zone dessinée par les bombes : le quartier des Quatrans.....16
B. Institutions et cadre d'action de la Reconstruction française 17
C. Des outils spécifiques pour la reconstruction des Monuments historiques.....21
1. L'organisation du service à la fin de la guerre.....21
2. Après la guerre : une réorganisation nécessaire.....22
3. Les lois de la Reconstruction organisent la restauration des Monuments historiques.....24
4. Les moyens d'action du service des Monuments historiques. 26
a. la protection par parties.....26
b. classement et inscription.....27
c. Le déclassement.....28
d. La loi sur les abords 28
D. chronologie de la Reconstruction caennaise.....29

PRINCIPES ET DOCTRINES DE RECONSTRUCTION.....31

A. Principes de la Reconstruction.....32
1. Les grandes orientations de la reconstruction 32
a. Le zonage 32
b. l'adaptation à l'automobile.....33
c. la modernisation 34
d. l'austérité.....35
e. la mise en œuvre des principes par les architectes.....36
2. La ville ancienne est un répertoire de signes.....36

a. Le matériau....36
b. la toponymie....38
3. La restauration des monuments historiques : problèmes de justification et d'intégration....38
a. Les églises....39
b. nouvelles fonctions....39
c. les monuments dans l'urbanisme....41
d. Le raccord avec les quartiers anciens....41
4. Restaurer pour pas cher....42
B. Les principes de restauration des Monuments historiques....44
1. Dégagement, visibilité....44
2. « améliorer »....48
a. La valeur d'ancienneté....48
b. les traces du bombardement....50
c. Les couvertures....51
d. solidité....52
3. conclusion: dégagement, visibilité, ancienneté, prestige....53

MODERNITE ET PATRIMOINE : UNE COHABITATION IMPOSSIBLE....54

A. L'hôtel d'Escoville : histoire d'un conflit....55
1. Une épreuve de force : mairie, Monuments historiques, commerçants, MRU....55
a. Les commerçants, les sinistrés, les archéologues....55
b. Les Monuments historiques....57
c. La municipalité....58
d. le MRU....59
2. Quinze années de conflit....61
B. Le quartier des Quatrans : une nouvelle esthétique....62
1. Des thèmes modernes mis en œuvre....62
2. Réactions et acquis des Monuments historiques dans le quartier des Quatrans....66

CONCLUSION....70

SOURCES....75

A. SOURCES MANUSCRITES....75
B. SOURCES IMPRIMEES....77
C. SOURCES GRAPHIQUES....78

BIBLIOGRAPHIE....79

ANNEXES 83

ANNEXE I : MONOGRAPHIES DE BÂTIMENTS..... 84

LE « GRAND ENSEMBLE »DES QUATRANS 85
IMMEUBLE BOULEVARD DES ALLIÉS..... 90
HÔTEL D'ESCOVILLE 91
HÔTEL DE MONDRAINVILLE..... 98
HÔTEL DE THAN..... 100
MAISONS À PANS DE BOIS 52 et 54 rue Saint-Pierre 102
MAISON DES QUATRANS..... 103
MAISON 33 rue de Geôle 106
MAISON 52 rue de Geôle 108
COUVERTURES DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE 109
ÉGLISE DU VIEUX-SAINT-SAUVEUR 111
CHÂTEAU 113

ANNEXE II : L'OPÉRATION QUATRANS 116

Programme des tranches de travaux..... 116
Chiffres généraux 116
Descriptif technique 117
Organisation et distribution..... 119
Restauration des monuments historiques..... 120
Rénovation et aspect des facades 120

ANNEXE III : LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES.....122

Principales étapes de la formation du service avant 1939..... 122
Organisation du service en 1939..... 123
Les lois du régime de vichy..... 124
Premières mesures après les bombardements 125
Les lois de la reconstruction..... 127
Réorganisation du service après la guerre..... 128
Les dommages de guerre après la reconstruction..... 129

ANNEXE IV : CARACTÉRISTIQUES RESPECTIVES DU CLASSEMENT ET DE L'INSCRIPTION.....130

ANNEXE V : MODIFICATION DES LISTES DE CLASSEMENTS.....132

ANNEXE VI: LISTE DES BÂTIMENTS CLASSÉS OU INSCRITS DÉTRUITS EN 1944..... 134

ANNEXE VII : BIOGRAPHIES DES PRINCIPAUX ARCHITECTES..... 137

BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE Marc 1889-1973..... 137
DELACROIX Henry 1901-1974..... 138
DORIAN Charles 1905-1994..... 139
HERPE Ernest 1886-1979..... 140
HUIGNARD Henri 1891-1950..... 140
MERLET Jean 1910-1976..... 140
POUTARAUD Marcel 1885-1981 141

ANNEXE VIII : PRINCIPALES ENTREPRISES..... 142

ANNEXE IX : LE JOURNAL NORMAND DE LORD METHUEN..... 143

Introduction 144
Préface 148
Page 3:..... 150
Page 4:..... 150

ANNEXE X : RECEPTION ET FORTUNE CRITIQUE..... 151

ANNEXE XI : EXTRAITS DIVERS..... 154